

FACULTÉ DES ARTS

DIRECTION

Doyenne

Louise Poissant, téléphone : 514 987-4545

Vice-doyenne à la recherche et à la création

Joanne Lalonde, téléphone : 514 987-3000, poste 2365

Vice-doyenne aux études

Mona Trudel, téléphone : 514 987-3000, poste 8290

DIRECTION DES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES

- **Arts visuels et médiatiques** (École des)
Michel Boulanger, téléphone : 514 987-3000, poste 6775
- **Danse**
Hélène Duval, téléphone : 514 987-8570
- **Design** (École de)
Maurice Cloutier, téléphone : 514 987-4479
- **Études littéraires**
Brenda Dunn-Lardeau, téléphone : 514 987-4125
- **Histoire de l'art**
Jean-Philippe Uzel, téléphone : 514 987-4169
- **Musique**
André Lamarche, téléphone : 514 987-3000 poste 2671
- **Théâtre** (École supérieure de)
Josette Féral, téléphone : 514 987-3329

DIRECTION DES INSTITUTS ET DES UNITÉS DE RECHERCHE

- **Institut du patrimoine**
Luc Noppen, téléphone : 514 987-4705
- **Institut Santé et société**
André Achim, téléphone : 514 987-3000, poste 2250
- **Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCO-UQAM)**
Robert Dion, téléphone : 514 987-3000, poste 2237
- **Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire (FIGURA)**
Bertrand Gervais, téléphone : 514 987-3000, poste 2153
- **Centre interuniversitaire des arts médiatiques (CIAM)**
Nicolas Reeves, téléphone : 514 987-3000, poste 3026
- **Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT)**
Daniel Arseneault, téléphone : 514 987-3000, poste 1664
- **Chaire de recherche du Canada en esthétique et poétique**
Pierre Ouellet, téléphone : 514 987-3000, poste 3796

DIRECTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Doctorats

- **Études et pratiques des arts, Ph.D.**
Pierre Gosselin, téléphone : 514 987-3000, poste 1697
- **Études littéraires, Ph.D.**
Dominique Garand, téléphone : 514 987-7946
- **Histoire de l'art, Ph.D.**
Vincent Lavoie, téléphone : 514 987-4169
- **Muséologie, médiation et patrimoine, Ph.D.**
Yves Bergeron, téléphone : 514 987-8506
- **Sémiologie, Ph.D.**
Johanne Villeneuve, téléphone : 514 987-7946

Maîtrises

- **Arts visuels et médiatiques, M.A.**
Jean Dubois, téléphone : 514 987-8289
- **Danse, M.A.**
Nicole Harbonnier-Topin, téléphone : 514 987-8570
- **Études des arts, M.A.**
Vincent Lavoie, téléphone : 514 987-4169
- **Études littéraires, M.A.**
Dominique Garand, téléphone : 514 987-3596
- **Muséologie, M.A.**
Yves Bergeron, téléphone : 514 987-8506
- **Théâtre, M.A.**
Marthe Adam, téléphone : 514 987-3329

Diplômes d'études supérieures spécialisées

- **Architecture moderne et patrimoine**
Francine Vanlaethem, téléphone : 514 987-4479
- **Design d'équipements de transport**
Steve Vezeau, téléphone : 514 987-4479
- **Design d'événements**
Céline Poisson, téléphone : 514 987-4479
- **Éducation somatique**
Nicole Harbonnier-Topin, téléphone : 514 987-8570
- **Enseignement des arts visuels et médiatiques**
Jean Dubois, téléphone : 514 987-8289
- **Musique de film**
Pierre Desrochers, téléphone : 514 987-3634
- **Théâtre de marionnettes contemporain**
Marthe Adam, téléphone : 514 987-3329

Note : Les personnes intéressées aux programmes suivants:

- **Baccalauréat en gestion et design de la mode** le retrouveront dans le répertoire de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MODE DE MONTRÉAL.

Programme court de deuxième cycle

- **Pédagogie musicale**
Denyse Blondin, téléphone : 514 987-3000, poste 2671

Baccalauréats

- **Art dramatique, B.A.**
Alain Fournier, téléphone : 514 987-4059
- **Arts visuels et médiatiques, B.A.**
François Lacasse, téléphone : 514 987-3665
- **Danse, B.A.**
Manon Levac, téléphone : 514 987-3182
- **Design de l'environnement, B.A.**
Louise Pelletier, téléphone : 514 987-3671
- **Design graphique, B.A.**
Sylvain Allard, téléphone : 514 987-3671
- **Études littéraires, B.A.**
Luc Bonenfant, téléphone : 514 987-3644
- **Histoire de l'art, B.A.**
Gilles Lapointe, téléphone : 514 987-3673
- **Musique, B.Mus.**
Jean-Louis Gagnon, téléphone : 514 987-3675

Baccalauréat ès arts par cumul de certificats

Guylaine Labrecque, téléphone : 514 987-3000, poste 5097

Majeure

- **Musique**
Jean-Louis Gagnon, téléphone : 514 987-3675

Mineure

- **Histoire de l'art**
Gilles Lapointe, téléphone : 514 987-3673

Certificats

- **Arts plastiques**
François Lacasse, téléphone : 514 987-3665
- **Création littéraire**
Luc Bonenfant, téléphone : 514 987-3652
- **Français écrit**
Luc Bonenfant, téléphone : 514 987-3652
- **Histoire de l'art**
Gilles Lapointe, téléphone : 514 987-3673
- **Certificat en pédagogie de la danse en milieu du loisir**
N...
- **Scénarisation cinématographique**
Luc Bonenfant, téléphone : 514 987-3652

**DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES,
CORPS PROFESSIONAL****Département de danse**

Directrice : Hélène Duval, doctorante, psychopédagogie et andragogie (Un. de Montréal, Québec)
Pavillon de Danse, local K-4210
Téléphone : 514 987-8570

Corps professoral

BEAULIEU, Marie, Ph.D. histoire de la danse (Un. Montréal, Québec)
BÉDARD, Louise
BRUNEAU, Monik, Ph.D. psychopédagogie (Un. Laval, Québec)
DUVAL, Hélène, doctorante, psychopédagogie et andragogie (Un. Montréal, Québec)
ÉPOQUE, Martine, Cert. d'aptitudes au professorat d'éducation physique et sportive (Un. Paris VII, France)
FEBVRE, Michèle
FORTIN, Sylvie, Ph.D. danse (Un. Ohio State, États-Unis)
HARBONNIER-TOPIN, Nicole, Ph.D. formation des adultes (Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, France)
LEVAC, Manon, M.A. danse (Un. Québec à Montréal, Québec)
LÉVEILLÉ, Daniel
LORD, Madeleine
MARTIN, Andrée, Ph.D. arts (Un. Paris I, France)
PINARD-KELLY, Sylvie, M.Fine Arts. danse (Un. Michigan, Ann Harbor, États-Unis)
RAYMOND, Caroline, doctorante, éducation (Un. Sherbrooke)

Département d'études littéraires

Directrice : Brenda Dunn-Lardeau, D. linguistique (Un. Grenoble, France)
Pavillon Judith-Jasmin, local J-4205
Téléphone : 514 987-4125

Corps professoral

ARCHIBALD, Samuel, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
BAZIÉ, Isaac, D. littérature romane et comparée (Un. Bochum, Allemagne)
BONENFANT, Luc, D. philosophie (Un. Southampton, Grande-Bretagne)
BOUVET, Rachel, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
BRASSARD, Denise, D. études littéraires (Un. McGill, Québec)
CARPENTIER, André, D. études françaises et littérature (Un. Sherbrooke, Québec)
CHARTIER, Daniel, Ph.D. études françaises (Un. Montréal, Québec)
CHASSAY, Jean-François, Ph.D. études françaises (Un. Montréal, Québec)
CLICHE, Anne Élane, Ph.D. lettres françaises (Un. Ottawa, Ontario)
CLICHE, Èlène, D. sciences sociales (Un. Paris VII, France)
CNOCKAERT, Véronique, Ph.D. littérature française (Un. Montréal, Québec)
DELVAUX, Martine, Ph.D. romance, langue et littérature (Un. Michigan, Ann Arbor, États-Unis)
DESJARDINS, Lucie, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
DION, Robert, Ph.D. littérature française (Un. Laval, Québec)
DUNN-LARDEAU, Brenda, D. linguistique (Un. Grenoble, France)
DUPRÉ, Louise, Ph.D. études françaises (Un. Montréal, Québec)
FERRER, Carolina, D. littérature hispano-américaine (Un. Chili)
GARAND, Dominique, Ph.D. littérature comparée (Un. Montréal, Québec)
GERVAIS, Bertrand, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
HAMEL, Jean-François, Ph.D. littérature (Un. Montréal, Québec)
HAREL, Simon, D. littérature française comparée (Un. Paris VII, France)
HUFFMAN, Shawn, Ph.D. études françaises (Un. Toronto, Ontario)
LACROIX, Michel, Ph. D. littérature française (Un. McGill)
LA MOTHE, Jacques, D. études en théâtre (Un. Paris VIII, France)
LAPIERRE, René, Ph.D. études françaises (Un. Montréal, Québec)
MARTEL, Jacinthe, Ph.D. littérature française (Un. Montréal, Québec)
MIRON, Isabelle, Ph.D. études françaises (Un. Montréal, Québec)
NEVERT, Michèle, D. linguistique (Un. Toulouse, France)
QUELLET, Pierre, D. sémiologie (Un. Paris VII, France)
PLEAU, Jean-Christian, Ph.D. littérature française (Un. Yale, États-Unis)
ROBERT, Lucie, Ph.D. littérature québécoise (Un. Laval, Québec)
ROY, Max, Ph.D. littérature québécoise (Un. Laval, Québec)
SAINT-MARTIN, Lori, D. littérature québécoise (Un. Laval, Québec)
VILLENEUVE, Johanne, Ph.D. littérature (Un. Montréal, Québec)

Département d'histoire de l'art

Directeur : Jean-Philippe Uzel, Ph.D. science politique
(Un. Pierre-Mendès, France)
Pavillon Judith-Jasmin, local J-1390
Téléphone : 514 987-4169

Corps professoral

ARSENAULT, Daniel, Ph.D. anthropologie (Un. Montréal, Québec)
BERGERON, Yves, D. Ethnologie de l'Amérique française (Un. Laval, Québec)
COUTURE, Francine, D. anthropologie, sociologie et histoire (É.H.E.S.S., Paris, France)
DAVIS, Peggy, Ph.D. histoire de l'art (Un. Laval, Québec)
FOURCADE, Marie-Blanche, Ph.D. ethnologie des francophones de l'Amérique du Nord (Un. Laval, Québec)
FRASER, Marie, Ph.D. histoire de l'art (Un. Montréal, Québec)
GÉRIN, Annie, D. histoire de l'art et études culturelles (Un. Leeds, Angleterre)
HARDY, Dominic, Ph.D. histoire de l'art (Un. Concordia, Québec)
LALONDE, Joanne, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
LAPOINTE, Gilles, Ph.D. études françaises (Un. Montréal, Québec)
LAVOIE, Vincent, Ph.D. esthétique (Un. Paris I, France)
LOUBIER, Patrice, Ph.D. histoire de l'art (Un. Montréal, Québec)
LUPIEN, Jocelyne, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
MARTIN, Louis, Ph.D. architecture, Un. Princeton, États-Unis)
PAQUIN, Nycole, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
ST-GELAIS, Thérèse, Ph.D. esthétique (Un. Paris X, France)
TRÉPANIÉ, Esther, Ph.D. histoire de l'art (Un. Paris I, France)
UZEL, Jean-Philippe, Ph.D. science politique (Un. Pierre-Mendès, France)

Département de musique

Directeur : André Lamarche, Postgraduate Dipl. composition musicale
(Un. Manchester, Angleterre)
Pavillon de Musique, local F-3460
Téléphone : 514 987-4174

Corps professoral

BLONDIN, Denyse, Ph.D. éducation (Un. Québec, Québec)
BOKY, Colette, 1^{er} prix de chant (C. Musique, Genève, Suisse)
BRASSARD, Henri, M. piano (É. Vincent D'Indy, Québec)
CARROLL, Debbie, Ph.D. éducation (Un. McGill, Québec)
DAUPHIN, Claude, D. musicologie (Ac. Liszt de Budapest, Hongrie)
DESPINS, Jean-Paul, Ph.D. orthopédagogie (Un. Montréal, Québec)
GAGNON, Jean-Louis, 1^{er} prix en cor (C. Musique à Montréal, Québec)
GENEST, Sylvie, M. ethnomusicologie (Un. Ottawa, Ontario)
HÉROUX, Isabelle
ISENBERG-GRZEDA, Connie, M. musicothérapie
(Un. Michigan, Ann Arbor, États-Unis)
JAMMIN, Pierre, M. musique (Un. Southern California, États-Unis)
LAMARCHE, André, Postgraduate Dipl. composition musicale
(Un. Manchester, Angleterre)
LEFEBVRE, Claire, M.A. musicologie (Un. Montréal, Québec)
PIERRI, Alvaro, 1^{er} prix, médaille d'or en guitare
(Concours International de Paris, France)
PRIMEAU, Dominique, M. musique populaire (chant) (Un. Laval, Québec)
TAKACS, Miklos, M. pédagogie musicale (Un. Budapest, Hongrie)
VANASSE, Guy, 1^{er} prix de virtuosité (C. Supérieur de musique de Genève, Suisse)
VILLENEUVE, André, D. musique (Un. Montréal, Québec)

École de design

Directeur : Maurice Cloutier, Dipl. création industrielle
(É. Nationale supérieure de création industrielle, Paris, France)
Pavillon de Design, local DE-2220
Téléphone : 514 987-4479

Corps professoral

ALLARD, Sylvain, B.A. design graphique (Un. Concordia, Québec)
BERGMANN, Börkur, Dipl. architecte (É. Beaux-arts de Paris, France)
BROUDEHOUX, Anne-Marie, D. architecture (Un. Californie, États-Unis)
CHOKO, Marc H., D. institut d'urbanisme (Un. Paris VIII, France)
CLOUTIER, Maurice, Dipl. création industrielle
(É. Nationale supérieure de création industrielle, Paris, France)
COLIZZI, Alessandro, M. dessin de lettres
(Ac. royale des beaux-arts de la Haye, Pays-Bas)
DESROSIERS, André, B. design industriel (Un. Montréal, Québec)
DE WINTER, Koen, D. design de produits
(Akademie voor Industriële Vormgeving, Pays-Bas)
EVANS, Patrick, M. architecture (Un. McGill, Québec)
GAO, Ying, M. communication (Un. Québec à Montréal, Québec)
GIRALDEAU, François, M. architecture (Un. Columbia, États-Unis)
GRAUERHOLZ, Angela, M.A. photographie (Un. Concordia, Québec)
HALASA, Alfred, M.A. design industriel (Ac. Beaux-Arts, Pologne)
HARDENNE, Jean-Pierre, Dipl. architecte (É. architecture, Belgique)

LEFEBVRE, Lyne, B.A. design graphique (Un. Québec à Montréal, Québec)
LEGAULT, Réjean, Ph.D. architecture (M.I.T., Cambridge, États-Unis)
LEMIEUX, Michèle, B. arts visuels-comm. graph. (Un. Laval, Québec)
LUPIEN, Philippe, B. architecture (Un. Laval, Québec)
METZ, Frédéric, Cert. féd. graphisme (É. arts appliqués, Bienne, Suisse)
PAWULSKI, Jerzy, Ph.D. science technique (Un. Varsovie, Pologne)
PELLETIER, Louise, Ph.D. architecture (Un. McGill, Québec)
PODDUBIUK, Mark, B. Sc. architecture (Un. McGill, Québec)
POIRIER, Judith, M.A. (Royal College of Arts, Angleterre)
POISSON, Céline, Ph.D. sémiologie (Un. Québec à Montréal, Québec)
REEVES, Nicolas, M.Sc. architecture (M.I.T., Cambridge, États-Unis)
SINGER, Georges-Frederic, Ph.D. art education (Un. Concordia, Québec)
SOBEK, Maryla, Ph.D. histoire de l'art (Un. Québec à Montréal, Québec)
VANLAETHEM, Francine, Ph.D. aménagement (Un. Montréal, Québec)
VEZEAU, Steve, D. ergonomie (École prat. des Hautes études, France)
WOLFENSOHN, Nelu, Dipl. arts et design (Ac. arts et design de Jesura, Israël)
ZANCA, Roberto, D. urbanisme (Un. architecture de Venise, Italie)

École des arts visuels et médiatiques

Directeur : Michel Boulanger, M.A. arts plastiques
(Un. Québec à Montréal, Québec)
Pavillon Judith-Jasmin, local J-4075
Téléphone : 514 987-4115

Corps professoral

AMYOT, Yves, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
BÉNICHOU, Anne, Ph.D. histoire de l'art contemporain (Un. Rennes II, France)
BOULANGER, Michel, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
CASTONGUAY, Alexandre, M.A. Open Media, (Un. Concordia, Québec)
CLÉMENT, André, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
CORRIVEAU, Thomas, M. arts visuels (Un. Concordia, Québec)
CÔTÉ, Mario, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
DOYON, Héléne, Ph.D. études et pratiques des arts,
(Un. Québec à Montréal, Québec)
DUBOIS, Jean, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
DYENS, Georges M.B. enseignement secondaire (philosophie) (Un. Alger, Algérie)
GILBERT, Jean-Pierre, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
GOSSELIN, Pierre, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Montréal, Québec)
JEAN, Jocelyn, B.Sp. design graphique (Un. Québec à Montréal, Québec)
LACASSE, François, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
LANDON, Paul, M.A. arts plastiques (Un. Concordia, Québec)
MARTINEAU, Michel, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
MONGRAIN, Claude, Dipl. (É. Beaux-Arts de Montréal, Québec)
PAIEMENT, Alain, M.A. arts plastiques (Université Québec à Montréal, Québec)
POISSANT, Louise, Ph.D. philosophie (Un. Montréal, Québec)
RAMSDEN, Anne, M. Fine Arts (Un. Concordia, Québec)
RAYMOND, Éric, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
READMAN, Sylvie, M. Fine Arts (Un. Concordia, Québec)
RÉGIMBALD, Monique, D. littérature russe (Un. McGill, Québec)
RICHARD, Moniques, Ph.D. enseignement des arts (Un. Concordia, Québec)
ROUSSEAU, Denis, B.sp. arts visuels (Un. Ottawa, Ontario)
SAUCIER, Robert, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
SAVOIE, Claire, M.A. arts plastiques (Un. Québec à Montréal, Québec)
SCHOFIELD, Stephen, M. arts plastiques (sculpture) (Un. Concordia, Québec)
SYLVESTRE, Laurence, Ph.D. didactique (Un. Montréal, Québec)
TOMAS, David, Ph.D. anthropologie (Un. McGill, Québec)
TRUDEL, Gisèle, B. arts visuels (Un. Ottawa, Ontario)
TRUDEL, Mona, Ph.D. enseignement de l'art (Un. Concordia, Québec)

École supérieure de théâtre

Directeur : Josette Féral, D. théorie littéraire (Un. Paris VII, France)
Pavillon Judith-Jasmin, local J-2301
Téléphone : 514 987-3329

Corps professoral

ADAM, Marthe, M.A. art dramatique (Un. Québec à Montréal, Québec)
ALEPIN, Francine, M.A. art dramatique (Un. Québec à Montréal, Québec)
BEAULNE, Martine, Dipl. art dramatique (Conservatoire d'art dramatique, Québec)
BORBOËN, Véronique, B.A. majeure études françaises, mineure histoire de l'art
(Un. Montréal, Québec)
FÉRAL, Josette, D. théorie littéraire (Un. Paris VII, France)
FOURNIER, Alain, M.A. art dramatique (Un. Québec à Montréal, Québec)
GERVAIS, Jean, M.A. art dramatique (Un. Québec à Montréal, Québec)
JUBINVILLE, Yves, Ph.D. études théâtre (Un. Paris III, France)
LAFERRIÈRE, Georges, Ph.D. sciences de l'éducation (Un. Valencia, Espagne)
LAPORTE, Michel, M. Sp. études théâtre (Un. Paris VIII, France)
LESAGE, Marie-Christine, Ph.D. théâtre contemporain (Un. Laval, Québec)
MARCEAU, Carole, M.A. art dramatique (Un. Québec à Montréal, Québec)
VILLENEUVE, Lucie, M.A. art dramatique (Un. Québec à Montréal, Québec)

INSTITUTS ET UNITÉS DE RECHERCHE

INSTITUTS

Institut du patrimoine

Directeur : Luc Noppen
Pavillon 279 Sainte-Catherine Est, local DC-1300
Téléphone : 514 987-4705
Site Internet : www.ip.uqam.ca

L'Institut du patrimoine a pour mission de stimuler la recherche fondamentale, la recherche-action en partenariat avec le milieu, l'enseignement et la diffusion des connaissances dans les domaines reliés au patrimoine. Il le fera par la concertation avec les acteurs locaux et par le développement des échanges nationaux et internationaux. Rattaché à la faculté des arts, l'institut favorise une approche multidisciplinaire par la fédération de professeurs et d'équipes de chercheurs provenant notamment des arts visuels et médiatiques, de communication, de design, d'éducation, des études littéraires, des études urbaines et touristiques, de gestion, d'histoire, d'histoire de l'art et de muséologie. L'Institut du patrimoine a commencé ses activités pendant l'année universitaire 2005-2006.

Institut Santé et société

Directeur : André Achim
Pavillon de l'Éducation, local N-7110
Téléphone : 514 987-3000, poste 2250
Site Internet : www.iss.uqam.ca

L'institut Santé et Société (ISS) regroupe plus de cent professeurs, de même que d'autres chercheurs et enseignants, des étudiants et des partenaires dont la santé est le principal objet de recherche ou d'enseignement. Cet institut est plurifacultaire, ses membres étant répartis dans 23 départements et les sept facultés de l'UQAM. La mission de l'ISS est de favoriser le développement de la recherche sur la santé à l'UQAM et à en accroître la visibilité auprès de la communauté scientifique ainsi que de divers acteurs aux niveaux local, national et international. L'ISS a également pour mission de développer des programmes de formation novateurs transdisciplinaires en santé afin d'aider les nouvelles générations de praticiens et de professeurs, dont la santé est l'objet d'intervention ou de recherche, à acquérir une vision, une approche, plus globales des problématiques de santé. De cette façon, il contribuera à la compréhension des problématiques de santé et au développement d'interventions préventives et thérapeutiques efficaces. Enfin, l'ISS doit faciliter l'appropriation des connaissances produites et diffusées par ses membres, par la communauté, plus spécifiquement par leurs partenaires sociaux et économiques ainsi que par toute personne appelée à prendre des décisions susceptibles d'avoir un impact sur la santé de la population.

CENTRES DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ-UQAM)

Directeur : Robert Dion
Téléphone : 514 987-3000, poste 2237
Site Internet : www.crilcq.org

Depuis 2003, le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises réunit des chercheurs en études littéraires, en histoire culturelle, en histoire de l'art et en musicologie, répartis sur trois sites, respectivement situés à l'Université Laval, à l'Université de Montréal et à l'UQAM. Le CRILCQ travaille à l'analyse formelle et à l'interprétation historique des pratiques et des corpus artistiques québécois (littérature, musique, théâtre, arts visuels), dans une perspective interdisciplinaire. La recherche se développe selon trois axes en interaction : Histoire de la littérature et du théâtre; Interactions culturelles; Poétique et esthétique.

Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire (FIGURA)

Directeur : Bertrand Gervais
Téléphone : 514 987-3000, poste 2153
Site Internet : www.figura.uqam.ca

Figura, le Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire, réunit 34 chercheurs réguliers et 7 chercheurs associés. Il est rattaché au Département d'études littéraires et à la faculté des arts de l'UQAM. Le centre offre un programme de recherche original dans le paysage universitaire québécois, orienté sur l'étude de l'imaginaire contemporain, saisi à la fois dans son immédiateté et dans ce qui l'a déterminé historiquement. Le programme de Figura se déploie selon trois axes de recherches : L'observatoire de l'imaginaire contemporain; L'atelier des nouvelles pratiques esthétiques et poétiques; Le laboratoire d'archéologie du contemporain. Ce programme repose sur un lien organique entre la théorie et la pratique et propose un renouvellement des pratiques d'analyse, de création et de diffusion de la recherche.

Centre interuniversitaire des arts médiatiques (CIAM)

Directeur : Nicolas Reeves
Pavillon Judith-Jasmin, local J-R445
Téléphone : 514 987-3000, poste 3026
Site Internet : www.ciam-arts.org

Le Centre interuniversitaire des arts médiatiques (CIAM) regroupe des chercheurs de l'UQAM, de l'Université Concordia et de l'Université de Montréal qui poursuivent des recherches théoriques et artistiques sur les applications, les contenus et le développement de technologies ayant des effets en arts médiatiques. Les recherches du CIAM sont partagées en huit axes :

1. Cinéma émergent et personnages virtuels;
2. Vidéo sans-fil, à large bande;
3. Télévision interactive et communauté virtuelle;
4. Performance et son interactifs;
5. Environnements immersifs, réalité virtuelle et jeux numériques;
6. Les arts robotiques et la vie artificielle;
7. Textiles interactifs et ordinateurs intégrés aux vêtements;
8. Traitement de l'image et prototypage rapide.

Les principaux objectifs du CIAM consistent à favoriser la synergie entre chercheurs et à soutenir la multidisciplinarité entre diverses formes d'art.

Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT)

Directeur à l'UQAM : Daniel Arseneault
Téléphone : 514 987-3000, poste 1664
Site Internet : www.fl.ulaval.ca/celat

Le CELAT comporte trois composantes : une à l'UQAM, une à l'Université Laval et une à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il se consacre à la recherche de niveau avancé, à la formation (maîtrise et doctorat) et à l'encadrement de jeunes chercheurs (stagiaires postdoctoraux) dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Il regroupe des équipes de recherche multidisciplinaires qui axent leurs recherches sur : les transferts et les métissages identitaires, les tensions et les transformations des identités nationales, les villes comme lieux d'ancrage et d'évolution des identités, les communautés comme réseaux d'affirmation identitaire et les mutations des sensibilités individuelles et collectives à travers les pratiques artistiques, littéraires et théâtrales.

CHAIRE

Chaire de recherche du Canada en esthétique et poétique

Titulaire : Pierre Ouellet
Téléphone : 514 987-3000, poste 3796
Site Internet : www.recherche.uqam.ca/regroupements/chaire-canada-esthetique.htm

Cette chaire analyse un ensemble d'œuvres littéraires produites au Québec et au Canada par des auteurs provenant de divers horizons culturels. Cette vaste étude permettra de déchiffrer comment se façonnent les identités individuelles et collectives dans le contexte interculturel des sociétés postindustrielles et postcoloniales. Cette recherche contribuera à renouveler les théories de la perception et de l'identité en jetant des ponts entre différentes disciplines comme les sciences cognitives, les sciences du langage et la sociologie.

DOCTORAT EN ÉTUDES ET PRATIQUES DES ARTS (3761)

Ce programme est offert conjointement par l'École des arts visuels et médiatiques, l'École de design, l'École supérieure de théâtre et par les départements de danse, d'histoire de l'art et de musique.

GRADE

Philosophiæ Doctor, Ph.D.

CRÉDITS

Ce programme comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont de permettre aux artistes et aux spécialistes des arts l'accès à une formation théorique et pratique de haut niveau en arts, de favoriser le développement pluridisciplinaire de créations et de recherches en arts, et de contribuer au rayonnement de la création et de la recherche en arts. Les objectifs spécifiques du programme sont de susciter une interaction entre les pratiques et les théories actuelles en arts, de faciliter la maîtrise et la production, par les étudiants, d'outils méthodologiques et technologiques de création et de recherche pluridisciplinaires en arts, et de contribuer à l'instauration d'un lieu pluridisciplinaire de production et de réflexion critiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en arts ou dans un domaine connexe obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission; ou posséder une formation et une expérience professionnelles équivalentes à des études du niveau du 2e cycle, c'est-à-dire avoir fait preuve d'une compétence appropriée par une production artistique continue et reconnue ou par un apport significatif dans le champ de la théorie ou de l'intervention dans le domaine des arts.

Le candidat doit déposer un avant-projet pouvant être encadré par un ou des professeurs habilités à la direction ou à la codirection de thèse dans le programme et qui pourraient agir à titre de directeurs ou de codirecteurs de thèse. L'avant-projet consiste en un texte d'au moins cinq pages décrivant le projet de thèse création, de thèse recherche ou de thèse intervention et établissant les liens de ce projet avec l'un des deux champs de recherche du programme (interdisciplinarité et comparativité). Pour passer d'un axe à l'autre l'étudiant doit soumettre un projet nouveau ou renouvelé au sous-comité d'admission et d'évaluation.

Le candidat doit avoir acquis une compétence dans un champ de la pratique artistique (architecture, arts médiatiques, arts plastiques, cinéma, danse, design, musique, théâtre, etc.) ou dans un champ théorique relatif aux arts (éducation artistique, histoire et théorie des arts : esthétique, musicologie, théâtrologie, etc.) ou dans des domaines connexes aux arts (communications, littérature, philosophie, etc.). Cette compétence acquise entraîne, selon l'axe choisi, une orientation particulière du projet de thèse qui doit tenir compte de la formation et des expériences antérieures.

Le candidat doit soumettre avec sa demande d'admission un dossier faisant état de ses productions et réalisations artistiques antérieures.

Le candidat doit posséder une maîtrise confirmée de la langue française, orale et écrite. Il doit également avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et, éventuellement, d'une troisième langue lorsqu'elle est nécessaire au projet de thèse choisi.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à vingt étudiants par année.

Méthodes et critères de sélection

La sélection des candidats se fonde sur l'évaluation du dossier académique, de l'expérience professionnelle, des lettres de recommandation et du dossier des productions et réalisations antérieures du candidat. L'admissibilité du projet de thèse recherche, de thèse création ou de thèse intervention est évaluée par le sous-comité d'admission et d'évaluation, en fonction des champs de recherche du programme et en fonction des compétences et des ressources du programme pour encadrer et réaliser un tel projet.

Le candidat peut être convoqué à une entrevue-audition devant les membres du sous-comité d'admission et d'évaluation.

Cours d'appoint

Le sous-comité d'admission et d'évaluation peut imposer comme condition d'admission l'acquisition d'un complément de formation équivalant à 9 crédits au maximum. Il s'agit normalement d'activités choisies dans le répertoire des programmes de maîtrise de la Faculté des arts de l'UQAM. La nature et le nombre de cours d'appoint sont établis en fonction du dossier d'admission : formation, avant-projet, expérience professionnelle, et selon le domaine choisi de recherche, de création ou d'intervention.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : quatre ans
Temps partiel : six ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Scolarité (12 crédits)

Séminaires de tronc commun (6 crédits) :

EPA9000 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie I
EPA9001 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie II

Séminaires thématiques théoriques (6 crédits) :

2 activités parmi les suivantes

EPA901X Séminaire thématique I - Arts : conception, réalisation, interprétation
EPA902X Séminaire thématique II - Arts : textes et écritures
EPA903X Séminaire thématique III - Arts : langages, matériaux et technologies
EPA904X Séminaire thématique IV - Arts : cultures et sociétés

Note : L'étudiant peut remplacer un cours de séminaire thématique théorique de 3 crédits par un autre cours de cycles supérieurs d'une université reconnue, en accord avec la direction de programme.

Recherche-création

Activités de recherche et création (78 crédits) :

•Ateliers de recherche-création (6 crédits) :

EPA9100 Atelier de recherche-création I
EPA9200 Atelier de recherche-création II
ou tout autre cours de cycles supérieurs d'une université reconnue, en accord avec la direction du programme.

•Examen de projet (12 crédits)

À la scolarité s'ajoute un examen de projet de thèse création, de thèse intervention ou de thèse recherche qui consiste en une présentation écrite et orale devant un jury.
EPA9300 Examen de projet (12 cr.)

•Thèse création, thèse intervention ou thèse recherche (60 crédits)

Thèse recherche : Elle consiste en la rédaction d'une thèse faisant état d'une recherche et de ses résultats. Elle doit comporter un caractère inédit et constituer un apport original au niveau de l'avancement des connaissances dans le domaine des études et de la recherche en arts. La thèse écrite doit être d'au moins 250 pages et doit faire l'objet d'une diffusion publique réalisée selon des modalités variables.

Thèse création : Elle consiste en la rédaction d'une thèse et en la réalisation d'une œuvre, d'une performance, d'un spectacle, en vue d'une diffusion publique. Il faut entendre par production artistique une œuvre ou un événement en rapport avec les axes du programme. Le texte doit être une étude d'au moins 150 pages faisant état d'une réflexion critique ou analytique autour des problématiques soulevées par la production de l'étudiant. La thèse création doit constituer un apport original et inédit dans le domaine de la création artistique ou proposer une nouvelle manière d'envisager une ou des problématiques artistiques déjà traitées par ailleurs.

Thèse intervention : Elle consiste en la rédaction d'une thèse et en la réalisation d'un projet ou d'une pratique rattachés à un espace social et à des faits culturels dans divers domaines reliés aux arts (animation, diffusion, enseignement, thérapie, etc.).

Diffusion : Le programme exige que la thèse création, la thèse recherche et la thèse intervention fassent l'objet d'une soutenance publique et d'un événement spécial de diffusion : chorégraphie, conférence, édition, exposition, installation, intervention, mise en scène, performance, publication, spectacle. Cette diffusion fait partie de l'évaluation globale de la thèse.

Évaluation : Dans le cas d'une thèse création ou d'une thèse intervention, 50 % de l'évaluation porte sur le texte de réflexion et 50 % sur la production et sa diffusion ou sur l'intervention. Dans le cas d'une thèse recherche, 75 %, au minimum, de l'évaluation doit porter sur la recherche et 25 %, au maximum, sur la diffusion.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Les pourcentages en question doivent être établis à l'avance, au moment de l'examen du projet, et correspondre à la nature de ce projet.

CHAMPS DE RECHERCHE

1. Interdisciplinarité : approches et pratiques interdisciplinaires en arts;
2. Arts comparés : études et pratiques comparatives en arts.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

DOCTORAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES (3750)

GRADE

Philosophiæ Doctor, Ph.D.

CRÉDITS

Ce programme de recherche comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

Le programme poursuit les objectifs suivants : former des chercheurs capables d'élaborer de façon autonome et de mener à terme un projet original dans le cadre d'un programme de recherche en théorie littéraire; contribuer au développement des études littéraires tant du côté de la description théorique et critique des textes que de leur inscription dans l'histoire et la société; faire avancer la réflexion sur le processus créateur par l'examen des interactions entre les pratiques littéraires et les théories contemporaines de la création.

Le programme comprend également une concentration en études féministes. Cette concentration permet :

- De former des chercheurs capables, à partir de leur discipline de formation, de produire des travaux novateurs et de contribuer au renouvellement de la pensée féministe;
- D'assurer le développement et l'approfondissement d'une réflexion théorique et d'une méthode d'analyse féministes dans le cadre de recherches doctorales.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'une maîtrise obtenue avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou d'un diplôme équivalent, dans la discipline ou le champ d'études couvert par le programme ou dans une discipline connexe : linguistique, histoire, philosophie, sociologie, psychologie, communication, histoire de l'art, etc. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission. Les étudiants qui n'ont pas de formation particulière en études littéraires pourront se voir imposer une formation complémentaire pouvant aller jusqu'à six cours (18 crédits). Certaines candidatures exceptionnelles, qui ne correspondent pas à un profil académique habituel, pourront également être considérées sur la base des expériences pertinentes et des connaissances acquises. De plus, le candidat devra :

- présenter l'esquisse d'un projet de recherche comportant des indications sur le sujet, la problématique et la démarche envisagés, ainsi qu'une brève bibliographie (5 à 6 pages au total); le candidat intéressé par la concentration en études féministes doit signaler son intérêt dans l'esquisse de son projet de recherche.
- avoir obtenu l'accord d'un directeur de recherche;
- posséder une excellente connaissance du français et une maîtrise suffisante de l'anglais et une connaissance adéquate de toute autre langue indispensable à la réalisation de ses objectifs de recherche.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Méthodes et critères de sélection

Le dossier devra comprendre le formulaire de demande d'admission de l'Université du Québec à Montréal, le dossier académique du candidat (baccalauréat et maîtrise), trois lettres de recommandation (dont au moins deux doivent provenir de professeurs ou de chercheurs ayant une expérience reconnue), ainsi qu'une esquisse du projet de recherche.

Critères d'évaluation des dossiers :

- qualité et pertinence de la formation académique;
- expérience et potentiel de recherche;

- pertinence du projet en regard des champs de recherche du programme;
- faisabilité du projet à l'intérieur des limites de temps prévues selon le régime d'études.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : quatre ans

Temps partiel : six ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Ce programme de recherche comporte 90 crédits, dont 18 crédits sont rattachés à la scolarité et 72 crédits à la thèse.

SCOLARITÉ

Deux activités parmi celles qui sont offertes sous la rubrique suivante (6 crédits) :

LIT901X	Études littéraires contemporaines
LIT903X	Édition critique et génétique littéraire
LIT904X	Histoire littéraire et sociocritique
LIT905X	Textes et psychanalyse
LIT906X	Théorie de l'écriture au féminin
LIT907X	Théorie littéraire

On peut substituer l'une de ces activités par une activité à contenu variable offerte dans le cadre du programme de maîtrise en études littéraires sous l'une ou l'autre des rubriques suivantes (3 crédits) :

LIT833X	Sociocritique et sociologie de la littérature
LIT844X	Littérature populaire et littérature de masse
LIT846X	Théories de la réception et de la lecture
LIT848X	Théories du sujet
LIT849X	Théories de l'écriture au féminin
LIT851X	Approches du travail créateur
LIT930X	Sémiotique et histoire des formes littéraires

Remarque : L'inscription à cette dernière activité reste régie par les exigences spécifiques du programme de doctorat, suivant des modalités dont il sera expressément fait mention dans l'entente d'évaluation.

Deux activités parmi les activités offertes sous le thème suivant (6 crédits) :

LIT902X	Groupe de recherche
---------	---------------------

Les deux activités suivantes (6 crédits) :

LIT9001	Séminaire de thèse
LIT9002	Examen doctoral

Remarque : Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

RECHERCHE

Thèse (72 crédits)

La thèse représente l'activité majeure de la formation poursuivie dans le cadre du doctorat. Elle est le fruit d'un travail original de recherche et doit faire la preuve que l'étudiant a acquis son autonomie sur le plan intellectuel. Elle est soutenue devant un jury d'au moins quatre personnes constitué par la doyenne des études de cycles supérieurs et de la recherche suivant la recommandation du sous-comité d'admission et d'évaluation.

CONCENTRATION DE TROISIÈME CYCLE EN ÉTUDES FÉMINISTES

Le doctorat en études littéraires s'associe à l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) pour offrir à ses étudiants une concentration en études féministes à l'issue de laquelle une attestation de troisième cycle en études féministes est délivrée à l'étudiant en sus de son diplôme de doctorat.

Objectifs

La concentration de troisième cycle en études féministes vise quatre objectifs principaux :

- Offrir une spécialisation en études féministes à l'intérieur du programme de doctorat en études littéraires;
- Favoriser une approche multidisciplinaire capable d'intégrer, dans différentes disciplines, les enjeux théoriques et praxéologiques des études féministes;
- Stimuler les échanges et les débats autour des meilleures connaissances et méthodes en études féministes;
- Soutenir le développement d'une communauté dynamique de chercheurs en études féministes.

Conditions d'admission complémentaires

Les personnes souhaitant s'inscrire à la concentration doivent être admises au programme de doctorat en études littéraires. L'attestation de la concentration de deuxième cycle en études féministes ou une formation jugée suffisante fait partie des conditions requises pour l'inscription à la concentration. Le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) du doctorat en études littéraires et le Comité de gestion de la concentration à l'IREF étudient en collaboration la présentation des domaines d'intérêt des étudiants. Dans certains cas, des cours d'appoint pourront être exigés.

Cours à suivre

FEM9000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes :
savoirs, perspectives, approches

Le séminaire FEM9000 remplacera une activité à contenu variable (séminaire ou activité dirigée) à l'intérieur du programme de doctorat en études littéraires.

Thèse et Attestation

Pour recevoir l'attestation d'études de troisième cycle en études féministes, il est nécessaire de satisfaire aux conditions suivantes :

- Réussir le séminaire FEM9000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes : savoirs, perspectives, approches;
- Rédiger une thèse en lien avec les études féministes (sujet, méthode, cadre d'analyse);
- Compléter avec succès, sous la direction ou la codirection d'un membre professoral compétent en études féministes, une thèse dont le sujet devra être jugé recevable par le SCAE du doctorat en études littéraires sur avis positif du Comité de gestion de la concentration de l'IREF.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

L'étudiant inscrit à la concentration de troisième cycle en études féministes demeure rattaché au programme de doctorat en études littéraires et les règlements en vigueur dans celui-ci s'appliquent.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Théorie littéraire
- Théories psychanalytiques du discours
- Théories de l'écriture au féminin
- Histoire littéraire et sociocritique
- Génétique textuelle et édition critique
- Théories de la création
- Théories des genres littéraires
- Sémiotique littéraire
- Paralittérature
- Littérature québécoise
- Littérature américaine
- Littérature française
- Littérature étrangère
- Études féministes.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

DOCTORAT EN HISTOIRE DE L'ART (3796)

Ce programme est offert conjointement avec l'Université Concordia, l'Université Laval et l'Université de Montréal.

GRADE

Philosophiæ Doctor, Ph.D.

CRÉDITS

Ce programme d'études comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de doctorat assure une formation poussée en recherche de façon à faire avancer le débat théorique et la recherche empirique dans les différents domaines de l'histoire de l'art, ce qui se traduit par une contribution originale au savoir, par une ouverture plus grande au questionnement méthodologique de la discipline et par une incitation au travail interdisciplinaire.

Ce programme interuniversitaire, associant des compétences multiples et variées qui se complètent, participe, de par sa nature et sa structure, à cette redéfinition épistémologique de l'histoire de l'art et contribue à son développement.

Entre autres objectifs plus particuliers, ce programme de doctorat vise donc à :

- développer les aptitudes des étudiants aux modalités de la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissances de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche;
- apporter au champ de l'histoire de l'art une contribution scientifique qui intègre aux approches traditionnelles (historiographie, iconologie, analyse stylistique et formelle) les nouvelles approches d'analyse et de recherche issues des sciences humaines (sémiologie, sociologie, psychanalyse, féminisme, etc);
- contribuer au développement de la discipline par l'étude tant des corpus artistiques québécois et canadiens qu'internationaux pour une période allant du Moyen Age au XXI^e siècle.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'une maîtrise en histoire de l'art ou d'un diplôme jugé équivalent, obtenue avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le titulaire d'une maîtrise dans une autre discipline que l'histoire de l'art doit pouvoir justifier d'une connaissance équivalente à une maîtrise en histoire de l'art pour être admissible à ce programme.

Le candidat doit déposer une esquisse de projet de recherche approuvée par un directeur de recherche choisi parmi les professeurs accrédités au département d'histoire de l'art. De plus, il doit avoir une connaissance suffisante de l'anglais.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Méthodes et critères de sélection

- grade universitaire antérieur de deuxième cycle (M.A. ou l'équivalent en histoire de l'art, en sciences humaines ou dans un domaine pertinent et connexe);
- excellence du dossier académique;
- connaissance (compréhension et expression) du français et de l'anglais;
- trois lettres de recommandation;
- expérience et publications qui seront jointes;
- qualité du projet de thèse accompagné d'une lettre du directeur éventuel;
- le cas échéant, dossier de demande de bourse.

Régime d'études

Temps complet : quatre ans

Temps partiel : six ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Bloc A - Séminaire obligatoire (6 crédits) :

HAR9100 Problématiques actuelles de l'histoire de l'art (6 cr.)

Bloc B - Cours à option (6 crédits) :

Deux séminaires choisis parmi ceux du Bloc B (dont un séminaire peut être choisi parmi la banque de séminaires des 2^e et 3^e cycles avec l'accord du directeur de recherche).

HAR911X Périodes et territoires

HAR912X Questions thématiques

HAR913X Genres, disciplines, styles artistiques

HAR914X Études formelles et sémantiques

HAR915X Problématisation du contexte artistique

HAR916X Écrits sur l'art

Bloc C - Activités obligatoires (18 crédits) (2^e année) :

HAR9107 Forum doctoral

HAR9108 Examen de synthèse (9 cr.)

HAR9200 Atelier de recherche (6 cr.)

Bloc D - Recherche et rédaction de thèse (60 crédits) :

HAR9300 Recherche et rédaction de thèse (60 cr.)

Remarque : L'étudiant vaudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

En plus des procédures définies dans la description de ce programme, l'étudiant est soumis également aux règlements particuliers des études de cycles supérieurs en vigueur dans son université d'attache.

L'étudiant dépose un dossier d'admission complet dans l'université où se trouve son directeur de thèse.

Étant donné que les séminaires pourront se donner en français ou en anglais, la connaissance des deux langues est essentielle. Les étudiants devront donc se présenter, dans les délais prescrits, à un examen oral et écrit visant à vérifier

leur connaissance de cette langue seconde. Pendant sa scolarité, chaque étudiant sera donc réputé apte à comprendre l'autre langue. Dans certains cas où les sujets de thèse pourraient le requérir, les candidats devront faire la preuve de leur connaissance d'une troisième langue. Le candidat qui ne posséderait pas de formation suffisante en histoire de l'art pourrait se voir imposer une propédeutique dont le contenu sera déterminé par le Comité de programme interuniversitaire, et ce jusqu'à un maximum de six crédits choisis parmi les séminaires offerts au deuxième cycle en histoire de l'art. À défaut de quoi, le Comité pourra exiger de l'étudiant qu'il réussisse une année complète de scolarité en histoire de l'art avant de pouvoir présenter à nouveau une demande d'admission au programme.

CHAMPS DE RECHERCHE

Histoire de l'architecture en Europe et en Amérique

- architecture médiévale
- architecture de la Renaissance et du Baroque (XV^e-XVIII^e siècles)
- architecture des XIX^e et XX^e siècles
- architecture ancienne du Québec
- architecture et design

Arts de l'Europe et de l'Amérique

- art médiéval
- art de la Renaissance
- art moderne (XVI^e- XVIII^e siècles)
- art du XIX^e siècle
- art du XX^e siècle
- art amérindien
- art ancien du Québec

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

DOCTORAT EN MUSÉOLOGIE, MÉDIATION, PATRIMOINE (3120-3122)

Profil international : code 3120

Profil régulier : code 3122

Le programme offre deux profils :

- Le profil international est offert conjointement avec l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) où l'étudiant est accueilli pendant ses études.
- Le profil régulier où l'étudiant effectue toutes les activités du programme à l'UQAM.

CRÉDITS

Ce programme d'études comporte 90 crédits.

GRADE

- Pour le profil international, l'étudiant obtient deux diplômes émis par chacune des deux universités avec mention de l'autre.
- Pour le Québec : Philosophiæ Doctor, Ph.D.
- Pour la France : Doctorat de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, spécialité sciences de l'information et de la communication (Muséologie, Médiation, Patrimoine).
- Pour le profil régulier, l'étudiant obtient le diplôme de Philosophiæ Doctor, Ph.D.

OBJECTIFS

Le programme de doctorat en muséologie, médiation, patrimoine a pour objectif principal de former des chercheurs confirmés qui seront en mesure de contribuer à l'avancement des connaissances dans ce domaine, de concevoir et d'utiliser les outils conceptuels et méthodologiques, et de développer et de mettre en œuvre les stratégies adéquates pour aborder et résoudre les problèmes complexes auxquels ils seront confrontés dans le milieu muséal et patrimonial.

Le haut niveau de cette formation, la variété des habiletés développées, l'étendue de leurs connaissances acquises ainsi que leur flexibilité qualifieront les diplômés du programme pour occuper des fonctions polyvalentes nationales ou internationales dans les secteurs publics (universités, centres de recherches, administrations publiques, agences et conseils, fonds, ministères, musées, etc.) et privés (instituts autonomes, entreprises, musées, etc.).

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour le profil international, le candidat dépose sa demande d'admission à l'université de son choix en respectant les exigences mentionnées aux points 1a) ou 1b) et aux points 2 à 6.

Pour le profil régulier, le candidat dépose sa demande d'admission à l'UQAM en respectant les exigences mentionnées aux points 1a) et 2 à 6.

1a) À l'UQAM : Avoir obtenu une maîtrise en muséologie du programme conjoint UQAM/U de M avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou avoir obtenu une maîtrise de recherche en histoire de l'art, en communication, en éducation ou dans une discipline pertinente, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent pour les étudiants en provenance d'une autre université ou l'équivalent.

1b) À l'UAPV : Avoir obtenu la mention Bien au programme de DEA Muséologie et Médiation culturelle : publics, technologies, institutions de l'UAPV, ou la mention Bien à un autre DEA français dans une discipline pertinente ou l'équivalent.

2) Présenter une esquisse de projet de recherche acceptable selon les objectifs du programme et les ressources disponibles;

3) Présenter trois lettres de recommandation de répondants;

4) Pour le profil régulier, avoir obtenu l'engagement d'un directeur de l'UQAM; pour le profil international, avoir obtenu l'engagement de deux directeurs conjoints, l'un de l'UQAM et l'autre de l'UAPV;

5) Démontrer une très bonne maîtrise de la langue française pour les étudiants étrangers;

6) Posséder une connaissance suffisante de l'anglais et de toute autre langue propre aux sources primaires de la thèse.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté. Pour le profil international, sa capacité d'accueil est déterminée en fonction de la capacité d'encadrement des deux universités. Pour le profil régulier, sa capacité d'accueil est déterminée en fonction de la capacité d'encadrement à l'UQAM.

Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Selon le profil demandé, le comité de programme local ou international vérifiera que le candidat a acquis les connaissances nécessaires, notamment méthodologiques, et qu'il fait montre d'une capacité à s'engager dans des études doctorales. Cette vérification s'effectuera notamment par :

- l'examen du dossier académique;
- l'examen des lettres de recommandation de répondants (3) accompagnant le dossier de demande d'admission;
- l'examen de l'exposé d'intention (l'esquisse du projet de recherche) présenté avec la demande d'admission;
- la prise en compte des éventuelles expériences de recherche et/ou de travail cumulées par le candidat.

Après examen du dossier, le comité pourra exiger du candidat, comme condition d'admission, que celui-ci suive un ou des cours d'appoint (en sus de la scolarité du programme).

Pour le profil international, il est attendu des candidats qu'ils aient choisi deux directeurs conjoints (l'un à l'UQAM et l'autre à l'UAPV) à défaut de quoi le comité de programme interuniversitaire les nommera.

Durée des études et régime d'études

Ce programme se complète en cinq ans au maximum.

La scolarité s'échelonne sur deux ans au maximum, incluant la réussite de l'examen doctoral, et trois ans sont accordés pour la rédaction et la soutenance de la thèse.

Pour les étudiants à temps partiel la durée des études s'échelonne sur sept ans au maximum.

Temps plein (15 trimestres) ou temps partiel (21 trimestres).

LISTE DES ACTIVITÉS

La liste des cours à suivre est la même pour les deux profils du programme.

- Profil international (code 3120) :

L'étudiant doit obligatoirement effectuer un séjour d'au moins un trimestre dans l'université partenaire (UQAM ou UAPV, selon le cas). Voir ci-après les frais à déboursier et l'aide financière disponible. Les cours obligatoires sont offerts dans les deux universités, alors que les séminaires thématiques seront dispensés dans l'une ou l'autre des universités. Certains de ces séminaires thématiques pourront être offerts en formation à distance.

- Profil régulier (code 3122) :

L'étudiant effectue toutes les activités du programme à l'UQAM.

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les activités du programme se répartissent en une scolarité formée de trois blocs :

1) Un premier bloc de douze crédits (12) répartis comme suit :

Les deux cours suivants :

MSL9001	Méthodologie de la recherche en muséologie
MSL9002	Les fondements de la muséologie

Deux séminaires thématiques au choix (6 crédits) parmi les suivants :

Ces séminaires prennent en compte des contenus variés reliés aux disciplines qui alimentent la muséologie (histoire, anthropologie, histoire de l'art, sciences et technologie, féminisation du domaine muséal). Ces séminaires sont offerts à raison d'un par année dans chaque université.

•Domaine 1 : Réception

MSL9003	Visiteurs et publics
MSL9004	Pratiques culturelles

•Domaine 2 : Objets, Patrimoine

MSL9005	Objets, expositions et médias
MSL9006	La patrimonialisation

•Domaine 3 : Production culturelle

MSL9007	L'offre culturelle et les marchés
MSL9008	Culture et communication interculturelle
MSL9009	Approches comparatives des politiques et institutions culturelles

Un étudiant peut être autorisé, avec l'accord de ses deux directeurs, à substituer l'un de ces séminaires pour un cours de cycles supérieurs de son choix relié à son sujet de thèse.

2) Un second bloc de 12 crédits répartis comme suit :

MSL9010	Séminaire multidisciplinaire (6 cr.)
MSL9200	Examen doctoral (6 cr.) (MSL9001 ; MSL9002)

3) Un troisième bloc de 66 crédits répartis comme suit :

MSL9300	Projet de thèse (6 cr.) (MSL9200)
---------	-----------------------------------

Thèse et soutenance (60 crédits) :

L'objectif de cette activité est de rédiger un exposé écrit des travaux de recherche effectués et démontrer par ses travaux une contribution originale et significative à l'avancement des connaissances dans le domaine retenu. La thèse doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans le domaine de spécialité de l'étudiant et démontrer son aptitude à poursuivre des recherches autonomes. La thèse fait état d'une recherche systématique et originale dans le champ de la muséologie, du patrimoine et de la médiation.

Lorsqu'il est inscrit en rédaction de thèse, le candidat doit assister au séminaire multidisciplinaire et présenter une conférence par année académique donnant lieu à l'exposé de l'état d'avancement de ses travaux. Ainsi, ce séminaire permet à chacun des étudiants de briser l'isolement de la rédaction tout en lui permettant de contribuer activement à la vie intellectuelle de l'ensemble des doctorants.

Pour le profil international, la direction de thèse est assurée par deux directeurs conjoints de thèse choisis dans les deux universités participantes, l'un à l'UQAM et l'autre à l'UAPV. Ces directeurs doivent être habilités chacun par son instance décisionnelle (École doctorale pour l'UAPV, le programme de doctorat en muséologie, médiation, patrimoine pour l'UQAM). Pour le profil régulier, la direction de thèse est assurée par le directeur de thèse de l'UQAM. Au profil international, la thèse donnera lieu à une soutenance publique unique reconnue par les deux établissements; elle sera soutenue dans les locaux de l'établissement d'attache du candidat. Au profil régulier, la thèse donnera lieu à une soutenance publique à l'UQAM.

Pour le profil international, l'évaluation de la thèse du candidat se fera par un jury composé à parité par des enseignants habilités des deux établissements et au moins d'un membre provenant d'un établissement tiers. Il comprendra au moins cinq personnes dont feront partie ex officio les directeurs de la thèse et, au moins un évaluateur externe aux départements impliqués dans le programme de doctorat. Le jury est nommé conjointement dans le respect des règlements des deux établissements. Pour le profil régulier, l'évaluation de la thèse est faite par un jury composé de quatre personnes dont au moins une et au plus deux sont choisies à l'extérieur de l'Université.

La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modifications majeures ou rejetée. Le rejet entraîne l'exclusion du programme.

CHAMPS DE RECHERCHE**Axes d'enseignement et de recherche**

- Muséologie
- Médiation
- Patrimoine

Champs de recherche

- Arts et muséologie
- Culture et éducation
- Éducation muséale
- Évaluation muséale
- Histoire des musées
- Institution et événement culturel
- Musée et archivistique
- Musées, muséologie, muséographie
- Muséologie de l'art
- Muséologie des sciences humaines (ethnologie, anthropologie)
- Muséologie scientifique
- Patrimoine et architecture
- Patrimoine et patrimonialisation
- Patrimoine et urbanisme
- Textualité et exposition
- Théories de l'exposition.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des droits de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

Pour le profil international :

Les coûts de déplacement et de séjour applicables aux études à Avignon (France) sont estimés à environ 1 600 \$ par mois. Par ailleurs, les principales ressources d'aide financière offertes aux étudiants sont les bourses à la mobilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (1 000 \$ par mois), les bourses des organismes subventionnaires (CRSH, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FORSC), les bourses d'excellence de l'UQAM pour les cycles supérieurs, prestations de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (voir les critères d'attribution de chacune). Le programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec continue à s'appliquer lorsque l'étudiant est en mobilité à l'étranger.

DOCTORAT EN SÉMIOLOGIE (3692)

Ce programme est offert conjointement par le département d'études littéraires avec la participation des départements de philosophie, d'histoire de l'art et de la faculté de communication.

GRADE

Philosophiæ doctor, Ph.D.

CRÉDITS

Ce programme de recherche comporte 120 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de doctorat en sémiologie a pour objectif de favoriser la recherche pluridisciplinaire sur le signe et de former des spécialistes qui contribueront à l'essor de tels travaux.

Étude des réseaux de systèmes de signes et de leur signification, la sémiologie permet une recherche théorique sur la nature, le fonctionnement, les règles d'usage et l'évolution des systèmes de signes considérés globalement, et/ou une recherche appliquée où les perspectives théoriques et méthodologiques servent à cerner une pratique sémiotique spécifique ou un objet sémiotique particulier, par exemple, la sémiotique littéraire, la sémiologie des discours, la communication, la sémiologie des arts visuels ou de la musique, la publicité, le design, le cinéma. En misant sur les connaissances acquises par les candidats dans une discipline donnée (au premier ou au deuxième cycle), le programme entend permettre à l'étudiant d'acquérir une formation de recherche en sémiologie et de poursuivre une recherche dans le domaine de son choix.

Les trois axes de recherche et d'enseignement privilégiés sont :

- Signe : théories et histoire.
- Pratiques sémiotiques.
- Signes, imaginaire et culture.

C'est dans cet esprit que le programme met à contribution des chercheurs de divers domaines, notamment la littérature, la philosophie, les communications, l'histoire de l'art, le design, etc. Dans une perspective de formation de chercheurs, le programme prévoit diverses activités qui permettront à l'étudiant de s'intégrer à des équipes de recherche et d'améliorer ses aptitudes à la diffusion de ses propres travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

La personne doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 3,0 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou

être titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent.

La personne détenant une maîtrise ou ayant cumulé en tout ou en partie une scolarité de niveau maîtrise pourra être exemptée de certaines activités prévues au cycle de formation du doctorat en sémiologie, si elle peut faire la preuve d'activités antérieures pertinentes dans sa scolarité de maîtrise.

Elle devra se soumettre à une entrevue qui aura pour but d'évaluer précisément ses acquis antérieurs dans le domaine de la sémiologie et de déterminer les activités à réaliser dans le cadre du cycle de formation.

Les personnes titulaires d'un baccalauréat devront joindre copie de deux travaux pertinents réalisés au premier cycle, ainsi qu'une lettre d'intention précisant le champ d'intérêt et les raisons ayant motivé la demande d'admission au programme de doctorat en sémiologie.

Les personnes titulaires d'une maîtrise devront présenter à l'admission un sujet de recherche sous forme d'un texte d'environ 2 000 mots faisant état du domaine et des orientations de recherche qu'elles comptent privilégier. Toutes les personnes admises devront de plus faire preuve, outre de la connaissance du français, d'une compétence minimale de lecture en anglais. Enfin, la connaissance d'une troisième langue peut être exigée si elle est jugée nécessaire au sujet de recherche choisi.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté si ce n'est que par la capacité d'encadrement du programme.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et des lettres de recommandation; Étude des travaux de 1er cycle présentés à l'appui de la demande d'admission, du sujet de recherche déposé, la bibliographie pertinente incluse, et de sa conformité avec les orientations du programme; Évaluation de la lettre d'intention; Si besoin est, entrevue avec le sous-comité d'admission et d'évaluation ou la direction du programme.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : six ans

Temps partiel : huit ans.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

A) Cycle de formation (30 crédits) :

Les cinq cours suivants (21 crédits) :

SEM7100	Méthodologie de la recherche
SEM8110	Concepts fondamentaux en sémiologie
SEM8240	Histoire de la sémiologie
SEM8500	Stage de recherche (6 cr.)
SEM8900	Examen de synthèse (6 cr.)

Un cours choisi parmi les suivants (3 crédits) :

SEM8750	Pratiques sémiotiques I
SEM8751	Pratiques sémiotiques II
SEM8850	Signes, imaginaire et culture I
SEM8851	Signes, imaginaire et culture II

Deux cours choisis parmi les quatre cours précédents ou, avec l'accord de la direction du programme, dans les programmes de maîtrise des départements participants ou, exceptionnellement, dans un autre programme de maîtrise (6 crédits).

B) Cycle de recherche (90 crédits) :

Les deux activités suivantes (9 crédits) :

SEM9200	Théories sémiotiques
SEM921X	Groupe de recherche (6 cr.)

L'activité suivante (3 crédits) :

SEM9250 Lectures dirigées
(ou un séminaire choisi dans la liste des séminaires du programme ou, avec l'accord de la direction, dans un autre programme de doctorat pertinent).

Une activité parmi les suivantes (3 crédits) :

SEM9300	Séminaire de recherche en sémiologie
SEM9301	Séminaire de recherche en sémiologie
SEM9310	Stage d'enseignement

SEM9320 Activité de recherche

Les activités de recherche suivantes, liées à la thèse (75 crédits) :

SEM9950 Examen doctoral (6 cr.)

Thèse (69 crédits)

Remarque : Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

Passerelles interprogrammes :

Exceptionnellement, les étudiants ayant complété le cycle de formation en sémiologie et ne pouvant pas compléter leurs études doctorales pourraient obtenir un diplôme de maîtrise en communication, en études des arts, en études littéraires ou en philosophie, dans la mesure où ils pourront satisfaire à un certain nombre de conditions imposées par le programme d'accueil visé, dont la rédaction d'un mémoire.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Sémiotique générale
- Rhétorique
- Pragmatique
- Sémiotique littéraire
- Sémiotique des arts visuels
- Sémiotique de l'espace
- Sémiotique de la culture
- Sémiotique des communications
- Sémiotique et sciences cognitives
- Sémiotique du cinéma
- Théories de l'écriture
- Théories de la lecture
- Théories de l'énonciation
- Théories féministes
- Théories psychanalytiques
- Philosophie du langage
- Esthétique et poétique
- Représentation théâtrale
- Sciences et discours.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

MAÎTRISE EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (3574-3575)

Ce programme comporte deux concentrations :
concentration création (code 3574)
concentration éducation (code 3575).

Le nom des concentrations figurera sur le diplôme des étudiants concernés.

GRADE

Maître ès arts, M.A.

CRÉDITS

Ce programme comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en arts visuels et médiatiques vise à former l'étudiant à la recherche-création et à favoriser le développement de sa pratique et d'une réflexion critique en tenant compte des problématiques et des enjeux actuels en art et en éducation artistique. Deux concentrations sont offertes : l'une en création, axée sur la recherche et les pratiques en arts visuels et médiatiques, l'autre en éducation, sur les problématiques issues de recherches et de pratiques en éducation artistique. Ces deux concentrations sont liées par des séminaires communs favorisant une interaction entre les champs de l'art et de l'éducation artistique.

Le cadre multidisciplinaire du programme permet des échanges entre diverses pratiques artistiques ou éducatives et divers questionnements théoriques. La **concentration création** vise à stimuler la création et la recherche en arts visuels et médiatiques, et à susciter une réflexion sur l'acte de création, la nature et l'interprétation de l'œuvre, sa diffusion et la fonction de l'artiste dans la société. Les problématiques liées à l'espace social et politique de l'art ainsi qu'à la culture dans un contexte médiatique et technologique sont aussi abordées.

La **concentration éducation** vise à approfondir les connaissances théoriques et pratiques qui soutiennent une intervention éducative et artistique dans divers milieux scolaires, spéciaux ou à vocation culturelle en tenant compte des problématiques actuelles en art et en éducation. Sont aussi abordées les questions liées à la diffusion, au rôle social de l'artiste et à la place de la technologie dans les pratiques éducatives et artistiques. Deux profils sont offerts : le profil de recherche fondamentale axé sur la formation à la recherche et le profil de recherche appliquée axé sur une formation plus pratique en vue de répondre à des besoins particuliers des divers milieux.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent soit en arts visuels, soit en enseignement des arts visuels, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent; ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Le candidat à la **concentration création** doit démontrer par ses œuvres une compétence dans le champ de production artistique.

Le candidat à la **concentration éducation** doit témoigner d'une créativité soutenue dans le champ de l'enseignement des arts visuels ou manifester un intérêt spécifique pour toutes questions relatives à la recherche en enseignement des arts.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté.

Concentration création : 25

Concentration éducation : 13

Admission à l'automne seulement.

La capacité d'accueil du programme respectera la capacité d'encadrement du département.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation par ordre d'importance :

- de la qualité des œuvres et de l'intention de recherche présentées;
- de la pertinence de l'expérience du candidat en fonction de l'intention de recherche présentée et de la concentration choisie;
- des possibilités d'un professeur de l'É.A.V.M. d'encadrer l'intention de recherche et la pratique du candidat;
- des rapports de trois répondants (voir formulaire d'admission);
- de la qualité de lecture des documents visuels présentés.

Documents requis :

Formulaire d'admission aux cycles supérieurs (déposé au Service de l'admission). Tous les autres documents doivent être déposés au bureau de la maîtrise en arts visuels et médiatiques (local J-R940 du pavillon Judith-Jasmin) :

Concentration création :

- un curriculum vitæ décrivant l'expérience pertinente en arts visuels et les réalisations artistiques du candidat;
 - vingt images fixes sur support conventionnel (diapositives 35mm, impressions sur papier) ou sous forme numérique (fichiers JPEG, dimension maximale du fichier compressé de 1 Mo, compatible PC). Les diapositives, les images imprimées ou les fichiers doivent être numérotés de 01 à 20 (ex. : 01.JPEG, 02.JPEG, ..., 20.JPEG)
 - ou un document vidéo en format analogique (cassette VHS, enregistrement NTSC) ou en format numérique (DVD vidéo NTSC, sans restriction de région (sinon restreint à la région 1 - É.-U. et Canada et sans interface de navigation)). Le disque doit être compatible avec un lecteur DVD domestique. Aucun autre document ne doit apparaître sur le disque ou la cassette. Les présentations PowerPoint, Flash, Quicktime, HTML ou autres ne sont pas acceptées.
 - liste descriptive dactylographiée, numérotée et imprimée (titre de l'œuvre, année de réalisation, médium, durée/dimension et mention des collaborateurs si nécessaire);
 - une intention de recherche n'excédant pas une page;
 - un texte de démarche, situant le travail déjà réalisé, maximum deux pages.
- Le candidat pourrait être convoqué en entrevue.

Concentration éducation :

- un curriculum vitæ décrivant l'expérience pertinente en éducation artistique (arts visuels) et les réalisations artistiques du candidat;
- une intention de recherche n'excédant pas une page;
- un texte situant l'expérience en pédagogie artistique, maximum deux pages;
- documents visuels témoignant d'une expérience pédagogique et artistique : vingt images fixes sur support conventionnel (diapositives 35mm, impressions sur papier) ou sous forme numérique (fichiers JPEG, dimension maximale du fichier compressé de 1 Mo, compatible PC). Les diapositives, les images imprimées ou les fichiers doivent être numérotés de 01 à 20 (ex. : 01.JPEG, 02.JPEG, ..., 20.JPEG)
- ou un document vidéo en format analogique (cassette VHS, enregistrement NTSC) ou en format numérique (DVD vidéo NTSC, sans restriction de région (sinon restreint à la région 1 - É.-U. et Canada et sans interface de navigation)).

Le disque doit être compatible avec un lecteur DVD domestique. Aucun autre document ne doit apparaître sur le disque ou la cassette. Les présentations PowerPoint, Flash, Quicktime, HTML ou autres ne sont pas acceptées.

- liste descriptive dactylographiée, numérotée et imprimée (titre de l'œuvre, année de réalisation, médium, durée/dimension et mention des collaborateurs si nécessaire).

Le candidat pourrait être convoqué en entrevue.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans

Temps partiel : quatre ans

6 trimestres à temps complet, à raison de trois trimestres par année.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

CONCENTRATION CRÉATION (code 3574)

Bloc scolarité : 21 crédits

Douze crédits de formation pratique-théorique :

• Les deux activités suivantes (6 crédits) :

AVM8101 Séminaire de création : rapports de la pratique à la théorie
AVM8111 Atelier de création I

• Deux activités parmi les suivantes (6 crédits) :

AVM8112 Atelier de création II
AVM8115 Atelier projet de création
ou le cours
AVM8120 Stage de création

Cette activité peut remplacer «Atelier de création II» ou «Atelier projet de création» (avec l'approbation du sous-comité du programme).

Neuf crédits de formation théorique :

• L'activité suivante (3 crédits) :

AVM8010 Méthodologie de la recherche

• Deux séminaires thématiques parmi les suivants (6 crédits) :

AVM802X Dimension esthétique, pratiques et problématiques actuelles en art
AVM803X Art, subjectivité et identité
AVM804X Art, médias, technologie et culture
AVM805X Espace social et politique de l'art
AVM806X Fondements de l'enseignement des arts et enjeux actuels

Bloc recherche : 24 crédits

Une activité parmi les suivantes (3 crédits) :

AVM8301 Forum recherche-créditation
AVM8220 Stage de recherche ou de diffusion

Les deux activités suivantes (6 crédits) :

AVM8221 Travaux dirigés I
AVM8222 Travaux dirigés II (AVM8221)

Mémoire-créditation (15 crédits) :

Présentation publique de l'œuvre ou de l'intervention artistique, communication orale et texte d'accompagnement (quinze crédits).

La présentation publique de l'œuvre ou de l'intervention artistique réalisée ou menée dans le «bloc recherche» doit être accompagnée d'un texte complété d'une communication orale.

Le texte d'accompagnement doit être déposé un mois avant la présentation publique de l'œuvre ou de l'intervention artistique. Il permet à l'étudiant de mettre en contexte son œuvre ou son intervention artistique par rapport aux pratiques et problématiques actuelles en arts visuels, à sa démarche, à ses intentions de recherche et au questionnement soulevé par son travail.

La communication orale tient compte de l'œuvre ou de l'intervention artistique présentée dans sa forme finale et mise en contexte dans son lieu de présentation. L'étudiant rend compte d'une réflexion théorique sur sa pratique artistique. En guise de conclusion, il dégage les enjeux de son travail et les nouvelles pistes à explorer tant du point de vue de la pratique que de la réflexion qu'il suscite.

CONCENTRATION ÉDUCATION (code 3575)

Bloc scolarité : 21 crédits

Trois crédits de formation théorique en art parmi les activités suivantes :

AVM802X Dimension esthétique, pratiques et problématiques actuelles en art
AVM803X Art, subjectivité et identité

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

AVM804X	Art, médias, technologie et culture
AVM805X	Espace social et politique de l'art

Douze crédits de formation théorique en éducation parmi les activités suivantes :

Deux activités parmi les suivantes (6 crédits) :

AVM8010	Méthodologie de la recherche
AVM8410	Séminaire de lecture
MAE7000	Recherche en éducation : nature et méthodologie

Deux activités parmi les suivantes (6 crédits) :

AVM7502	Forum d'interventions éducatives
AVM806X	Fondements de l'enseignement des arts et enjeux actuels
AVM8501	Enseignement des arts et modèles d'intervention

Une activité à la maîtrise en éducation ou en muséologie (3 crédits) (sous réserve de l'approbation de la direction du programme).

Liste des cours au choix :

Maîtrise en éducation :

ASS7504	Développement affectif et intervention pédagogique
DID7210	Modèles d'enseignement
FPE7200	Problématiques et analyse conceptuelle en éducation
FPE7623	Rôle et fonction de l'image en pédagogie
FPE7632	Éducation aux médias
MAE7000	Recherche en éducation : nature et méthodologie

Maîtrise en muséologie :

MSL6507	Le musée et l'éducation des adultes
MSL6520	Les programmes scolaires et les musées

Six crédits de formation pratique théorique parmi les activités suivantes :

AVM8601	Séminaire de création en éducation : rapports théorie/pratique
AVM8605	Atelier de création en éducation

Bloc recherche : 24 crédits

Trois activités parmi les suivantes (9 crédits) :

AVM8610	Stage de recherche en éducation
ou	
AVM8611	Travail de recherche en éducation I
et	
AVM8612	Travail de recherche en éducation II (AVM8611 ou AVM8610)
AVM8630	Projet de recherche

Mémoire (Rédaction de mémoire) (15 crédits)

Remarque : Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre voire d'une année à l'autre.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Arts visuels et médiatiques : art d'impression, art et ordinateur, arts textiles, installation interactive, multimédias, peinture, photographie, sculpture, vidéo.
- Art public, art et identité, art et féminisme, art et culture, modes et codes de représentation en arts visuels, esthétique des arts médiatiques.
- Pédagogie des arts visuels et médiatiques, modèles et méthodes d'intervention éducative, développement des modes de représentation, histoire et fondements de l'enseignement des arts.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

MAÎTRISE EN DANSE (3723)

GRADE

Maître ès arts, M.A.

CRÉDITS

Ce programme d'études comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

Le but du programme de maîtrise en danse est de former des professionnels aptes à renouveler leur pratique et à assurer un rôle de leadership dans le développement de la danse au Québec.

Ce programme vise à favoriser :

- l'approfondissement des connaissances fondamentales en danse et dans les champs disciplinaires reliés aux pratiques de la danse,
- l'acquisition d'outils spécifiques de création, d'analyse et de recherche en danse,
- la capacité d'analyse et l'esprit critique,
- la capacité de dégager des implications pratiques à partir de la théorie.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en danse ou dans un autre champ d'étude relatif au mouvement (théâtre, éducation somatique, activité physique, etc.) obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 sur 4,3 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent, sera étudié par le Sous-comité d'admission et d'évaluation et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Note : Si le candidat n'est pas titulaire d'un baccalauréat en danse (ou l'équivalent), il doit faire la preuve d'une formation ou d'une expérience du mouvement jugée pertinente.

Ou

Un candidat sans baccalauréat peut être admis sur la base de l'expérience. Il doit alors démontrer qu'il possède les connaissances requises de même qu'une formation appropriée et une expérience professionnelle jugée pertinente.

Tous les candidats peuvent se voir imposer des cours d'appoint ou un programme de propédeutique.

Le candidat doit maîtriser la langue française et posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

À compter de l'automne 2008, les admissions au programme à temps complet ont lieu à l'automne seulement et à tous les deux ans (A2008, A2010, A2012, etc.).

Les admissions au programme à temps partiel ont lieu aux trimestres d'automne et d'hiver si l'offre de cours le permet et avec l'autorisation de la direction du programme.

Méthodes et critères de sélection

L'évaluation des candidats porte principalement sur le dossier académique et trois lettres de recommandation. Elle tient compte également de l'expérience dans le champ de la concentration choisie et de l'intention de mémoire ou de création soumis.

Une entrevue avec le Sous-comité d'admission et d'évaluation peut être exigée entre autres :

- lorsque le candidat ne détient pas un diplôme de premier cycle en danse;
- lorsqu'il n'est pas certain que le département puisse fournir un encadrement correspondant à l'intention de recherche ou de création du candidat.

Documents requis

Les documents suivants doivent être joints à la demande d'admission :

Pour l'orientation création :

Un curriculum vitae décrivant la formation, l'expérience pertinente et les réalisations du candidat (trois pages au plus). Pour l'admission sur la base de l'expérience pertinente ou sur celle des études universitaires dans une autre discipline, un enregistrement vidéo de la réalisation jugée la plus importante. Un texte d'au plus deux pages présentant l'intention de création ou d'interprétation du candidat.

Pour l'orientation éducation ou autre champ d'étude :

Un curriculum vitae montrant une expérience pertinente en danse; Un texte d'au plus deux pages présentant l'intention de recherche du candidat.

Remarque :

Ces documents supplémentaires répondent aux exigences particulières d'admission au programme de maîtrise en danse. Il va de soi qu'une demande d'admission doit être dûment remplie et acheminée au Bureau de l'admission du Registrariat de l'UQAM.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans

Temps partiel : quatre ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits, les cours entre parenthèses sont préalables.)

Bloc 1 : Quatre cours obligatoires (12 crédits) :

DAN7000	Fondements esthétiques de la danse
DAN7050	Étude générale des discours sur le corps
DAN7100	Théorie et observation du mouvement
DAN8001	Séminaire d'initiation à la recherche

Bloc 2 : Trois cours parmi les suivants (9 crédits) :

DAN7221	Atelier-crétion
DAN7311	Théories de danse éducative
DAN7315	Pratiques réflexives
DAN7400	Perspectives historiques en danse
DAN7450	Analyse et critique de la représentation chorégraphique
DAN750X	Séminaire ou atelier thématique
DAN7631	L'effort et la forme
DAN7632	L'espace
DAN7810	Fondements théoriques de l'éducation somatique
DAN7820	Fonctionnement sensori-moteur et éducation somatique
DAN784X	Éducation somatique 1
DAN785X	Éducation somatique 2

ou tout autre cours de deuxième cycle pertinent au projet de l'étudiant (sous réserve de l'approbation de la direction du programme).

Bloc 3 : Recherche (24 crédits) :

DAN8005	Séminaire d'intégration (DAN8001)
DAN8015	Mémoire de création (21 cr.) ou l'activité
DAN8020	Mémoire de recherche (21 cr.)

Remarque : Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

Entraînement pratique :

L'étudiant qui désire profiter d'un entraînement technique tout au long de son programme pourra s'inscrire à l'un des cours techniques offerts par le département dans la mesure des places disponibles et selon le niveau technique du candidat. Toutefois, les crédits accumulés dans ces cours ne seront pas comptabilisés dans la scolarité de maîtrise.

Passerelles avec les DESS :

L'étudiant ayant complété un DESS, qui désire poursuivre au niveau de la maîtrise, peut le faire en déposant une demande d'admission ainsi qu'un projet de mémoire et en ajoutant les cours DAN8001 *Séminaire d'initiation à la recherche*, DAN8005 *Séminaire d'intégration* et les 21 crédits de mémoire, ceci dans la mesure où il aura complété les cours DAN7000 *Fondements esthétiques de la danse* et DAN7100 *Théorie et observation du mouvement* dans le cadre de sa scolarité de DESS. De plus, le sujet du mémoire devra être en lien avec le domaine de spécialisation au DESS. Par ailleurs, l'étudiant à la maîtrise qui, en cours de route, désire s'orienter vers l'un ou l'autre des diplômes d'études supérieures spécialisées se verra reconnaître les cours de la maîtrise qui alimentent ce programme.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Création et interprétation chorégraphique contemporaine
- Pratique pédagogique en danse
- Histoire et analyse critique de la danse
- Analyse et observation du mouvement dansé

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

MAÎTRISE EN ÉTUDES DES ARTS (3456)**GRADE**

Maître ès arts, M.A.

CRÉDITS

Ce programme comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en études des arts a pour but de développer les études sur les arts visuels et l'architecture aux niveaux national et international pour les arts anciens autant que contemporains. Ce programme possède une double vocation : d'une part, offrir une formation spécialisée en histoire de l'art et, d'autre part, offrir une ouverture aux études multidisciplinaires dans le domaine des arts.

Il se caractérise par ses objectifs de formation de chercheurs et d'intervenants dans le milieu artistique, culturel et institutionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent en histoire de l'art, ou dans un domaine connexe, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent; ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. Le candidat ne satisfaisant pas à ces exigences pourra être admis après étude de son dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation de la maîtrise qui lui déterminera un programme pour compléter sa formation. Ce programme de propédeutique comportera au plus trente crédits d'activités préparatoires à compléter dans un délai maximal de deux ans. Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de l'anglais et doit présenter avec sa demande d'admission un document faisant état de ses orientations de recherche.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté.

30 + 20 au maximum en propédeutique.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique (1/3 des points), des lettres de recommandation (1/3) et de l'expérience professionnelle pertinente (trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine des arts (1/3).

- Dans le cas d'un candidat sans expérience professionnelle pertinente (trois ans dans le domaine des arts), le dossier académique est évalué sur 6, les lettres de recommandation sur 2 et le document explicatif sur son projet de recherche sur 2, pour un total de 10 points.
- Pour le candidat sans dossier académique, l'expérience compte pour 6 points, les lettres de recommandation pour 2 points et la demande «motivée» de l'étudiant (i.e. un dossier explicatif sur les motivations et les compétences dont il se réclame pour faire des études dans le programme et un projet de recherche) pour 2 points.

Une propédeutique de six à dix cours (18 à 30 crédits) sera exigée du candidat détenteur d'un baccalauréat autre qu'en histoire de l'art. Ce nombre peut varier si le candidat a déjà suivi des cours en histoire de l'art. Une propédeutique de six à dix cours peut être exigée du candidat admissible sur la base de l'expérience professionnelle pertinente dans le domaine des arts.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans

Temps partiel : quatre ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Quatre cours optionnels parmi les suivants (12 crédits) :

HAR7101	Théories historiques et arts visuels
HAR7102	Théories sociologiques et arts visuels
HAR7103	Théories sémiologiques et arts visuels
HAR7104	Théories esthétiques et arts visuels
HAR7105	Méthodologie de la recherche en études des arts
HAR8101	Les théories de la réception des œuvres d'art
HAR8102	Rapports entre l'art et les théories scientifiques
HAR8103	Problématiques actuelles de la représentation
HAR8104	Interdisciplinarité et pluridisciplinarité en arts
HAR8105	L'art et les théories psychanalytiques
HAR8106	La notion d'«objet» (artistique, artisanal, industriel)
HAR8107	La notion de patrimoine
HAR8108	Arts, classification, genres et nomination
HAR8501	Théories, fonctions et significations de l'architecture (études de cas)
HAR8502	Arts visuels et arts médiatiques (études de cas)
HAR8503	Les institutions artistiques (études de cas)
HAR8504	Les lieux de l'art (études de cas)
HAR8505	Recherches et problématiques contemporaines en arts (études de cas)
HAR800X	Séminaire à contenu variable

Selon sa formation et ses besoins au niveau académique, l'étudiant peut suivre un de ses cours à l'extérieur du département, soit au niveau du premier ou du deuxième cycle. De manière générale, l'étudiant doit faire la preuve que ce cours lui apporte une information nécessaire à la production de son mémoire; ce choix doit être approuvé par la directrice du programme.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Remarque : Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

Les deux ateliers de recherche suivants (6 crédits) :

HAR8600 Atelier de recherche I
HAR8601 Atelier de recherche II

Mémoire (27 crédits)

L'étudiant est tenu de présenter un mémoire qui pourra prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

1. un mémoire de recherche :
un essai de cent pages environ, sur un thème ou une problématique donnée, susceptible d'une éventuelle publication;
2. un mémoire de production :
un rapport de recherche et d'expérimentation portant sur une production ou une manifestation artistique conçue, élaborée et réalisée par l'étudiant dans le cadre de ses études de maîtrise.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Sémiologie des arts visuels
- Histoire des arts visuels
- Esthétique des arts visuels
- Sociologie des arts visuels
- Muséologie

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

MAÎTRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES (3436)

Selon ses objectifs principaux et sa structure générale, ce programme est de type **recherche** pour l'étudiant qui emprunte le cheminement conduisant à la rédaction d'un mémoire, et de type **création** pour l'étudiant qui emprunte le cheminement conduisant à la rédaction d'un texte de création.

GRADE

Maître ès arts, M.A.

CRÉDITS

Ce programme d'études comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise a été conçu pour permettre à l'étudiant de se spécialiser en études littéraires, d'affiner ses méthodes de travail et son regard sur la théorie et les textes littéraires. Le programme offre aux étudiants deux profils distincts, le profil recherche et le profil création.

Le profil recherche a pour objectif de favoriser la maîtrise d'un champ de recherche personnel par la connaissance des problématiques théoriques privilégiées par le programme.

Le profil création a pour objectif de procurer aux étudiants désirant écrire une œuvre littéraire les moyens théoriques, critiques et techniques nécessaires à la conception et à la réalisation de ce projet. Le mémoire, dans cette perspective, est accompagné d'un dossier critique témoignant d'une réflexion soutenue sur la démarche d'écriture empruntée par l'étudiant.

La maîtrise en études littéraires prépare l'accès au doctorat en études littéraires et au doctorat en sémiologie.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent en littérature, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Le candidat doit posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Capacité d'accueil

Le profil **création** est contingenté à douze inscriptions par trimestre.

Au-delà, on établira une liste de priorités en fonction des dossiers des étudiants. Le profil **recherche** n'est pas contingenté.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et des lettres de recommandation. En outre, les candidats au profil *création* du programme sont invités à joindre à leur demande un échantillon d'écriture ne dépassant pas cinq pages dactylographiées. Dans le cas des candidatures venant de l'extérieur de l'UQAM et/ou dont la formation de premier cycle ne présenterait pas suffisamment de rapports avec le domaine des lettres, le sous-comité d'admission et d'évaluation pourra, s'il le juge nécessaire, exiger une entrevue.

Remarque : Pour un candidat détenteur d'un diplôme de premier cycle autre qu'en études littéraires, l'expérience pertinente peut être considérée.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans

Temps partiel : quatre ans.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Profil «recherche» (45 crédits) :

L'activité suivante (3 crédits) :

LIT8820 Méthodologie et projets/Recherche

Trois activités parmi les suivantes et portant sur les thèmes suivants (maximum deux groupes de recherche), l'une de ces activités pouvant être choisie dans le profil «création» (9 crédits) :

LIT833X Sociocritique et sociologie de la littérature
LIT840X Groupe de recherche
LIT844X Littérature populaire et littérature de masse
LIT846X Théories de la réception et de la lecture
LIT848X Théories du sujet
LIT849X Théories de l'écriture au féminin
LIT930X Sémiotique et histoire des formes littéraires

Sur recommandation du directeur de programme, l'étudiant peut choisir un de ces cours optionnels dans un autre programme de maîtrise, en rapport avec sa recherche.

L'activité suivante (3 crédits) :

LIT8950 Projet de mémoire

Mémoire (30 crédits)

L'étudiant fait état de sa recherche sur un sujet précis répondant aux objectifs du programme. Le mémoire consiste soit en un mémoire traditionnel, soit en un travail de recherche préparatoire au doctorat.

Profil «création» (45 crédits) :

L'activité suivante (3 crédits) :

LIT8830 Méthodologie et projets/Création

Une activité du profil «recherche»

(y compris parmi les groupes de recherche) (3 crédits) :

Sur recommandation du directeur de programme, l'étudiant peut choisir un cours optionnel dans un autre programme de maîtrise, en rapport avec sa recherche.

Deux ateliers d'écriture et de recherche (6 crédits) :

LIT851X Approches du travail créateur
LIT851X Approches du travail créateur

Remarque : Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

L'activité suivante (3 crédits) :

LIT8950 Projet de mémoire

Mémoire (30 crédits) :

L'étudiant présente un texte de création mettant l'accent sur le versant innovateur de l'écriture. Ce texte est accompagné d'une réflexion critique sur les principes et positions théoriques qui ont guidé l'étudiant dans la réalisation de son œuvre. Ce dossier critique accompagne l'œuvre proprement dite.

Activité facultative, hors programme :

LIT8001 Littérature et enseignement (théories et pratiques)
(hors programme)

Ce séminaire ne fait pas partie de la scolarité de quinze crédits.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Création littéraire
- Enseignement de la création littéraire
- Paralittérature
- Littérature française
- Littérature québécoise
- Littérature américaine
- Théorie littéraire
- Sémiologie générale
- Sémiotique littéraire
- Genres littéraires
- Écriture au féminin
- Génétique textuelle et édition critique
- Histoire littéraire et sociocritique
- Psychanalyse textuelle

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

MAÎTRISE EN MUSÉOLOGIE (3420)

Ce programme pluridisciplinaire est administré conjointement avec l'Université de Montréal. À l'Université du Québec à Montréal, ce programme est offert conjointement par les départements d'histoire de l'art, des communications, d'éducation et pédagogie et d'éducation et formation spécialisées.

GRADE

Maître ès arts, M.A.

CRÉDITS

Ce programme de maîtrise (sans mémoire) comporte 45 crédits, dont 24 crédits de cours théoriques et 21 crédits de cours pratiques.

OBJECTIFS

La maîtrise en muséologie a pour but la formation théorique et pratique des intervenants dans le champ muséal. Au plan théorique, ce programme vise à former l'étudiant à la recherche, à la critique et à la mise en opération des concepts de base de la muséologie.

Au plan de la formation pratique, ce programme vise à l'initier concrètement aux diverses composantes du travail muséal, par des stages et des travaux pratiques dans différentes institutions muséales et autres lieux d'exposition et de diffusion.

Dans le but d'offrir aux étudiants une formation qui soit à la fois complète et équilibrée, le programme propose un enseignement articulé autour de cours théoriques et de stages, d'une part, et couvre, par le biais de ses cours obligatoires, l'histoire et les grandes fonctions muséales, d'autre part.

Ce programme permet aux étudiants de poursuivre leur formation reliée aux activités muséologiques; à titre d'exemple, on peut mentionner l'anthropologie, l'archéologie, l'architecture et l'environnement, l'histoire, l'histoire de l'art, l'histoire et la philosophie des sciences et techniques, les sciences naturelles.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission; ou

posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Le candidat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté : 10 équivalence temps plein. Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Un comité conjoint (Université de Montréal/Université du Québec à Montréal) sélectionnera les candidats à l'admission et pourra les convoquer à une entrevue. L'évaluation des dossiers des candidats repose sur une pondération qui accorde 40 % des points au dossier académique, 20 % des points aux expériences pertinentes, 20 % des points au plan de carrière et 20 % des points aux lettres de recommandation.

Documents requis :

En plus du formulaire d'admission, le candidat doit ajouter :

- une brève description de son expérience, de ses réalisations ou publications dans le domaine de la muséologie ou dans des domaines connexes (maximum trois pages);
- un texte expliquant comment des études en muséologie s'inscrivent dans son plan de carrière (maximum deux pages);
- deux lettres de recommandation confidentielles de professeurs ou d'employeurs.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans

Temps partiel : quatre ans

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Les quatre cours suivants (12 crédits) :**Deux cours devant être suivis à l'UQAM et deux cours à l'Université de Montréal :**

MSL6101	Histoire et fonctions des musées
MSL6102	Collections et conservation
MSL6103	Organisation et gestion des musées
MSL6104	Exposition, interprétation et diffusion

Trois cours parmi les suivants (9 crédits),**Deux cours devant être suivis à l'UQAM et un troisième à l'Université de Montréal :**

MSL6501	Musées et techniques de communication
MSL6502	Interprétation des objets muséaux
MSL6503	Ethnomuséologie
MSL6504	Les nouvelles muséologies
MSL6505	Techniques de conservation
MSL6506	Muséologie des sciences et des techniques
MSL6507	Le musée et l'éducation des adultes
MSL6508	Interprétation et lieux historiques
MSL6509	Muséologie et histoire de l'art
MSL6510	L'art contemporain et le musée
MSL6511	Aménagement des espaces muséaux
MSL6512	Musées régionaux et tourisme culturel
MSL6514	Conservation et mise en valeur du patrimoine industriel
MSL6515	Les collections de sciences naturelles et leur mise en valeur
MSL6516	Le musée et les pratiques du discours historique
MSL6517	Inventaires et traitement des données
MSL6520	Les programmes scolaires et les musées
MSL6521	Muséologie et archéologie
MSL652X	Séminaire thématique

Remarque : Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

Un cours disciplinaire (3 crédits)

Ce cours permet à l'étudiant de suivre un cours disciplinaire de second cycle dans la suite de sa formation du niveau de baccalauréat, ou exceptionnellement (avec l'accord du directeur du programme) un cours disciplinaire de premier cycle dans un autre champ d'étude connexe.

Les activités pratiques suivantes (21 crédits) :

MSL6600	Stages et rapport de stage (9 cr.)
MSL6700	Travaux dirigés (9 cr.)
MSL6800	Séminaire de synthèse

CHAMPS DE RECHERCHE

- Histoire des musées
- Histoire et théories des expositions
- Le patrimoine : conservation, interprétation, diffusion
- Musées, éducation
- Savoir, culture et médiation
- Nouvelles muséologies
- Muséologie et nouvelles technologies
- Muséologie de l'art contemporain

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

MAÎTRISE EN THÉÂTRE (3078)

GRADE

Maître ès arts, M.A.

CRÉDITS

Ce programme comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en théâtre s'adresse à la fois aux personnes qui possèdent une expérience pratique théâtrale (auteurs, acteurs, metteurs en scène, scénographes, enseignants, etc.) et aux personnes qui possèdent des connaissances historiques et théoriques en théâtre. Il prend en compte ces deux dimensions et vise à favoriser le soutien mutuel que peuvent s'apporter pratique et théorie :

1. par une combinaison d'ateliers et de séminaires au cours de la scolarité;
2. par une création textuelle ou une expérimentation scénique accompagnée d'une réflexion solide dans le cas d'un mémoire de création;
3. par une analyse approfondie de pratiques et de théories théâtrales dans le cas d'un mémoire de recherche.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent en art dramatique/théâtre ou en enseignement de l'art dramatique, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent (ex. : 75 %).

Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 (ex. : 65 %) sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission;

ou

Les candidats n'ayant pas de baccalauréat ou d'équivalent doivent posséder une formation appropriée, une expérience pertinente et des connaissances en théâtre;

ou

Les candidats détenteurs d'un diplôme universitaire dans une autre discipline que le théâtre doivent pouvoir apporter la preuve de connaissances en théâtre, d'une pratique d'écriture ou d'une pratique scénique.

Tous les candidats doivent présenter un projet de recherche ou de mémoire de création, ainsi que trois lettres de recommandation.

Tous les candidats peuvent se voir imposer des cours d'appoint ou un programme de propédeutique.

Le candidat doit posséder une maîtrise confirmée de la langue française, orale et écrite.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation :

- du dossier académique ou de l'expérience pertinente : 45 %;
- des lettres de recommandation : 10 %;
- du projet de recherche ou de création : 45 %.

Le seuil d'admissibilité est fixé à 70 %.

Le sous-comité d'admission et d'évaluation peut exiger une entrevue avec un candidat dont le dossier ne permettrait pas de bien juger des compétences.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux ans

Temps partiel : quatre ans.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Scolarité (15 crédits) :

Cinq cours, dont quatre obligatoires et un au choix.

Quatre cours obligatoires :

EST8000	Méthodologie de la recherche et de la création expérimentale
EST8100	Séminaire de lecture
EST840X	Séminaire thématique I
EST850X	Atelier-crédation I

Un cours au choix parmi les suivants :

EST7610	Histoire des tendances artistiques du théâtre de marionnettes
EST841X	Séminaire thématique II
EST851X	Atelier-crédation II
EST860X	Dialogue théorie/pratique

Remarque : Le candidat voudra bien prendre note que les activités dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

Mémoire de recherche ou de création (30 crédits) :

30 crédits répartis comme suit :

EST8200 Encadrement de recherche ou d'expérimentation (EST8000) et

Mémoire de recherche ou mémoire de création (27 crédits)

Le mémoire de création consiste ou bien en l'écriture d'un texte de fiction pour la scène, ou bien en l'élaboration d'un spectacle ou d'un fragment de spectacle de type expérimental. Le mémoire de création est accompagné d'un texte de réflexion d'une cinquantaine de pages permettant de situer la démarche de l'étudiant.

La création doit se démarquer de la production artistique courante par son côté expérimental : les hypothèses à vérifier sont clairement identifiées, bien délimitées et analysées en profondeur. Le projet, dans son envergure, doit cependant demeurer dans les bornes d'une maîtrise. Le comité du programme et le sous-comité ont la responsabilité d'établir les balises matérielles des créations. Pour ce faire, ils reçoivent les demandes découlant de leur mise en œuvre et voient à ce que les règles de procédures internes qu'ils ont établies soient respectées. Le mémoire de recherche consiste en la rédaction d'un texte théorique d'une centaine de pages faisant état de la recherche personnelle de l'étudiant et constituant un apport original aux problèmes soulevés par le théâtre.

CHAMPS DE RECHERCHE

- Théories et pratiques du jeu
- Théories et pratiques de la mise en scène
- Théories et pratiques de l'écriture dramatique
- Théories et pratiques de l'espace et de la scénographie
- Théories et pratiques du théâtre pour l'enfance et la jeunesse
- Histoire et analyse du théâtre (québécois et étranger)
- Pédagogie du théâtre
- Théories et pratiques de l'interdisciplinarité
- Théories et pratiques des autres arts de la scène (cirque, marionnettes, performance et installation, danse, mime, opéra et théâtre musical)
- Théories et pratiques du corps au théâtre
- Théories et pratiques des technologies au théâtre

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN ARCHITECTURE MODERNE ET PATRIMOINE (3031)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Le programme offre une formation théorique et pratique en conservation de l'architecture moderne, c'est-à-dire de l'architecture novatrice du XXe siècle. Il s'adresse aux diplômés en design (design de l'environnement, architecture, design d'intérieur, design urbain), en études urbaines et en urbanisme, en génie de la construction, en histoire de l'art, en histoire et en communication, ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans les domaines de l'architecture, du design, de l'urbanisme, de l'immobilier, du patrimoine et de la communication. Il est fondé sur le constat que vu son jeune âge, son abondance, sa fragilité et son appréciation encore trop souvent négative, l'architecture moderne pose des problèmes de sauvegarde inédits qu'explore l'enseignement et à la solution desquels il prépare les futurs diplômés. Vu les valeurs d'innovation qui lui sont attachées, l'architecture moderne est un domaine patrimonial particulièrement propice pour réfléchir aux défis que posent l'invention et le changement à la conservation.

Le programme est unique en son genre en Amérique du Nord et pour certaines de ses activités, il profite du réseau de DOCOMOMO International, une organisation non gouvernementale basée à Paris et représentée dans près de 50 pays et régions du monde.

Le programme vise à la transmission et à l'appropriation des connaissances historiques, théoriques et pratiques nécessaires à la documentation, à l'évaluation, à la caractérisation, au traitement et à la mise en valeur de bâtiments, d'ensembles urbains et d'intérieurs modernes et, pour les praticiens en design et en architecture, utiles à la création de projets visant à la restauration ou à la modification des éléments du patrimoine moderne.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) dans une discipline ou un champ d'études relatif à l'environnement construit, comme le design de l'environnement, l'architecture, le génie de la construction, le design urbain, l'urbanisme, l'histoire de l'art, ou dans une discipline connexe, ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. De plus, le candidat doit avoir une bonne connaissance (au moins passive) de l'anglais.

Cependant, le candidat qui a obtenu son baccalauréat ou l'équivalent, avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 sur 4,3, mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent, peut exceptionnellement être admis après étude de son dossier, une décision qui doit être entérinée par le doyen.

Dans certains cas, l'avis d'admission pourra être accompagné d'un programme de lectures conseillées afin d'assurer un ajustement des connaissances de l'étudiant.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté. Les activités du programme débutent seulement si le nombre de douze étudiants (équivalent temps plein) est atteint. Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation par le comité de programme de l'École de design du dossier académique et/ou professionnel du candidat qui comprendra une lettre de motivation de deux pages maximum dans laquelle il précise son intérêt pour le patrimoine moderne et ses motivations à la poursuite des études dans le domaine.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : trois trimestres (un an)
Temps partiel : six trimestres (deux ans)

Afin de favoriser la fréquentation d'étudiants vivant à l'extérieur de la région montréalaise ou travaillant à temps partiel, la majorité des activités du programme sont inscrites à l'horaire le jeudi soir et le vendredi, matin et après-midi.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Six activités obligatoires (18 crédits) :

DES7101	Architecture et construction modernes
DES7102	Théories de la conservation et de l'architecture moderne
DES7103	Stratégies de sauvegarde
DES7104	Études patrimoniales : méthodologies
DES7204	Formes et figures de l'architecture moderne
DES7205	Actualité du patrimoine moderne : pratique et théorie

Activités de fin d'études(9 crédits) :

Le cours suivant (3 crédits) :

DES7000	Études préparatoires
---------	----------------------

L'une ou l'autre des activités suivantes (6 crédits) :

DES7002	Rapport d'études (6 cr.) (DES7000)
DES7003	Stage en patrimoine moderne (6 cr.) (DES7000)

Une activité optionnelle choisie parmi les suivantes (3 crédits) :

DES7203	Techniques de conservation
DES730X	Architecture et patrimoine modernes hors Québec (voyage d'études)
DES7900	Événement et patrimoine
EUR8460	Patrimoine et requalification des espaces urbains
HAR1025	Sources et caractéristiques de l'art moderne et contemporain : XIX ^e et XX ^e siècles
HAR8102	Rapports entre l'art et les théories scientifiques

HAR8106	La notion d'«objet» (artistique, artisanal, industriel)
HAR8501	Théories, fonctions et significations de l'architecture (études de cas)
HAR8107	La notion de patrimoine
HIS4017	L'historien et les ressources documentaires des archives et des musées

En ce qui a trait à l'activité optionnelle, l'étudiant habitant à l'extérieur de la région montréalaise pourra suivre un enseignement équivalent dans l'université locale.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN DESIGN D'ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT (3566)

CRÉDITS

Le programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Objectif général de la formation : Le DESS vise à former des diplômés universitaires (ayant une formation antérieure pertinente) à la conception d'équipements de transports et d'objets ou système d'objets favorisant la mobilité des individus et des marchandises. En matière de design d'équipements de transport, le DESS se préoccupe de la sécurité des usagers en transport, la santé et la sécurité des travailleurs oeuvrant dans l'industrie de fabrication d'équipements de transport, la conception d'équipements diminuant les risques pour l'environnement et préconise une approche de conception sensible aux besoins des utilisateurs et à l'efficacité du processus de conception. Les futurs designers devront être capables de planifier et gérer des projets complexes en R&D au sein d'équipes multidisciplinaires formées de différents co-concepteurs (ingénieurs, ergonomes, fabricants, gestionnaires, responsables marketing, utilisateurs, etc.). Les futurs designers pourront oeuvrer dans l'industrie de la fabrication d'équipements de transport ou dans les secteurs connexes (entretien, services de transport, consultation, etc.).

Objectifs spécifiques : Le DESS vise plus spécifiquement le développement de compétences pouvant mener à la conduite de projets d'équipements et de véhicules de transport (histoire des innovations en transport et mobilité, design centré sur les utilisateurs, composants humains, impacts environnementaux, processus de R&D). À travers l'apprentissage de ces compétences, l'étudiant pourra développer une réflexion critique sur les enjeux sociaux du transport et de la mobilité, tant sur le plan individuel que collectif.

CONDITIONS D'ADMISSION

Tout candidat au programme d'étude doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent dans une discipline ou un champ d'études relatif à la conception de produit ou à la participation à des groupes de recherche et de développement. Ce diplôme doit avoir été obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ; ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. Cependant, le candidat qui a obtenu son baccalauréat ou l'équivalent avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent peut exceptionnellement être admis après étude de son dossier, décision prise par le Sous-comité d'admission du programme et qui doit être entérinée par le doyen. Dans certains cas, l'avis d'admission pourra être accompagné d'un programme de lectures conseillées ou encore de la réalisation avec succès de cours d'appoint préalablement sélectionnés afin d'assurer un ajustement des connaissances de l'étudiant. Parmi les exigences d'admission, l'étudiant doit maîtriser le dessin comme moyen d'expression, savoir abstraire des concepts et être familier avec l'utilisation de machines outils pour fabriquer des prototypes et, surtout, avoir l'esprit inventif.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à vingt étudiants.

Les activités de la première année d'enseignement débuteront seulement si un nombre de douze étudiants est atteint. Admission à l'automne seulement.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Méthodes et critères de sélection

Évaluation, par le comité de programme, du dossier académique et/ou professionnel du candidat, qui comprendra une entrevue avec présentation des motivations et des principales réalisations de celui-ci.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : trois trimestres
Temps partiel : six trimestres.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Les six cours obligatoires suivants (24 crédits) :

DES7510	Méthodologie de design d'équipements et véhicules de transport
DES7520	Composants humains, anthropométrie et activités des utilisateurs
DES7540	Procédés, matériaux et énergie dans les transports
DES755X	Séminaires thématiques I
DES7560	Outils de conception des projets en transport
DES7570	Projet de design-stage (9 cr.)

Deux cours au choix parmi les suivants (6 crédits) :

DES7530	Normes et sécurité dans les transports
DES7535	Design d'interface et d'affichage
DES756X	Séminaires thématiques II
DES7565	Développement formel
DES7575	Stage à l'étranger
DES7027	Design d'événements et pratiques sémiotiques
BIO8821	Ergonomie sensorielle de la communication
MGP7111	La gestion de projet et son contexte
MGP7112	Conception de projet
KIN7211	Aspects perceptivomoteurs de la motricité humaine

Ou tout autre cours pertinent aux études du candidat (sous réserve de l'approbation de la direction du programme).

Note : le cours DES756X Séminaires thématiques II est obligatoire pour les étudiants qui participent à des échanges avec les autres universités affiliées.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN DESIGN D'ÉVÉNEMENTS (3997)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise à former des designers possédant les capacités d'analyse, les compétences pratiques et les méthodes de travail nécessaires au développement d'un projet de design d'événement. D'une façon plus spécifique, le programme permet aux étudiants d'acquérir une connaissance de l'histoire du design et de l'architecture éphémère, c'est-à-dire de l'histoire du design d'exposition, de la scénographie de spectacles et de la mise en espace d'événements urbains, sportifs, politiques, etc. Il leur permet aussi de se doter d'un cadre de réflexion issu de différentes disciplines - sémiotique, philosophie, sociologie, anthropologie, etc. - qui favorise le développement d'une analyse et d'un discours critique intégrés au projet de design. Il les amène également à développer des habiletés pratiques privilégiant l'usage de différents matériaux, médiums et formes de représentations dans le contexte de la conception, de la mise en forme et de la réalisation d'un projet de design d'événements. Enfin, le programme privilégie les contacts avec les institutions et intervenants du milieu de la pratique par le biais de conférences et de stages.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'étudiant doit être titulaire d'un baccalauréat, ou l'équivalent, dans une discipline ou un champ d'étude relatif à la création en design (design de l'environnement, design graphique, design industriel, design d'intérieur), en architecture, en architecture de paysage, en arts visuels, en théâtre ou dans une discipline connexe en lien avec le programme, obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent),
ou
posséder les connaissances requises et avoir une expérience jugée pertinente.

Cependant, la demande d'admission d'un candidat qui a obtenu son baccalauréat ou l'équivalent, avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent sera étudiée par le sous-comité d'admission et d'évaluation et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à quinze étudiants (un maximum de cinq candidats pourront également être admis en propédeutique).
Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation, par le sous-comité d'admission et d'évaluation, du dossier académique et/ou professionnel du candidat qui comprendra
- une lettre de 500 mots exposant le parcours académique et/ou professionnel du candidat, les intentions et la nature du projet envisagé dans le cadre de la formation en design d'événements;
- un curriculum vitæ;
- un portfolio pour les candidats qui ont une formation au projet ou en création (architecture, design, art, etc.).

Le sous-comité pourra demander de rencontrer certains candidats en entrevue.

Régime d'étude et durée des études

Temps complet : trois trimestres : une année
Temps partiel : six trimestres : deux années

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

COURS OBLIGATOIRES

Les quatre cours suivants (12 crédits) :

DES7010	Design d'événements : histoire et pratiques
DES7020	Méthodes de projet en design
DES7051	Travail de synthèse I
DES7052	Travail de synthèse II (DES7051)

Les cinq activités d'atelier suivantes (9 crédits) :

DES7041	Micro-projet de design d'événements : événement urbain (1 cr.)
DES7042	Micro-projet de design d'événements : exposition (1 cr.)
DES7043	Micro-projet de design d'événements : espace scénique (1 cr.)
DES7044	Projet de design d'événements (DES7041; DES7042; DES7043)
DES7045	Stage en design d'événements (DES7044)

COURS OPTIONNELS

Trois cours parmi les suivants (9 crédits)* :

DES7014	La notion d'événement dans les cas de projets de design
DES7025	Design et intégration multimédiatique
DES702X	Séminaire ou atelier thématique : événement
DES7026	Design, événement et imaginaire
DES7027	Design d'événements et pratiques sémiotiques
DES7028	Production d'une exposition/d'un événement
DES7029	Design international : événements
DES7900	Événement et patrimoine
AVM804X	Art, médias, technologie et culture
MGP702P	Réalisation d'événements
MSL6104	Exposition, interprétation et diffusion

* ou tout autre cours choisi avec l'approbation de la direction du programme.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN ÉDUCATION SOMATIQUE (3273)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

L'objectif général du programme est de permettre à l'étudiant d'approfondir, au niveau des études de deuxième cycle, des compétences professionnelles et des connaissances reliées aux problématiques actuelles dans les divers milieux de la danse et des arts du spectacle, de l'éducation somatique et des pratiques du mouvement, de développer une pratique réflexive de sa profession, et ainsi être en mesure de la renouveler.

Les objectifs spécifiques sont de permettre à l'étudiant d'approfondir les concepts liés au corps vécu, à l'analyse du mouvement et plus généralement à la mise en jeu du mouvement sous ses différentes formes, et les divers types et milieux d'intervention professionnelle qu'ils sous-tendent; de renouveler sa pratique professionnelle en intégrant les compétences et connaissances acquises en fonction des développements récents dans le domaine; de s'initier à la recherche appliquée à travers l'élaboration d'un projet individuel.

CONDITIONS D'ADMISSION

La personne candidate doit être titulaire d'un baccalauréat en danse ou l'équivalent obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent; ou posséder un baccalauréat dans une autre discipline artistique ou champ d'étude (santé, activités physiques, enseignement, etc.), obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Dans le cas où le baccalauréat n'est pas en danse, le candidat doit faire la preuve d'une formation ou d'une expérience du mouvement par le biais du théâtre, du sport, des arts martiaux, de l'analyse du mouvement, de la pratique somatique, du cirque, etc.

Le candidat à un programme de deuxième cycle qui a obtenu son baccalauréat ou l'équivalent, avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 sur 4,3 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent, peut exceptionnellement être admis après étude de son dossier par le Sous-comité d'admission et d'évaluation. Un candidat sans baccalauréat peut être admis sur la base de l'expérience.

Il doit alors démontrer qu'il possède les connaissances requises de même qu'une formation et une expérience professionnelles en danse, en éducation somatique ou toute autre pratique professionnelle du mouvement.

Dans le cas où le candidat possède une formation pertinente mais où la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances, il peut être admis moyennant la réussite de cours d'appoint ou d'une propédeutique.

Le candidat doit maîtriser la langue française et posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Capacité d'accueil

Ce programme est offert dans la mesure où un nombre minimal de douze étudiants y sont inscrits. Le programme n'est pas contingenté. Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

L'évaluation des candidats porte sur le dossier académique, la formation et l'expérience professionnelle pertinente au programme et la motivation du candidat.

Une entrevue avec le Sous-comité d'admission et d'évaluation peut être exigée entre autres :

- lorsque le candidat ne détient pas un diplôme de premier cycle;
- lorsqu'il n'est pas certain que le département puisse fournir un encadrement correspondant à l'intention du candidat.

Documents requis

Les documents suivants doivent être joints à la demande d'admission : un curriculum vitae décrivant

- la formation (preuve à l'appui)
- l'expérience pertinente et les réalisations des candidats (trois pages au plus)
- une lettre de motivation.

Remarque :

Ces documents supplémentaires répondent aux exigences particulières d'admission au programme de DESS en éducation somatique. Il va de soi qu'une demande d'admission doit être dûment remplie et acheminée au Bureau de l'admission du Registrariat de l'UQAM.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : cinq trimestres

Temps partiel : dix trimestres

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Le programme comprend un total de trente crédits répartis comme suit : six cours obligatoires (18 crédits), deux cours au choix (6 crédits) et un projet d'intégration des connaissances à la pratique (6 crédits). Les activités sont distribuées de la façon suivante :

Bloc 1 : Six cours obligatoires (18 crédits)

DAN7050 Étude générale des discours sur le corps
DAN7100 Théorie et observation du mouvement

DAN7810 Fondements théoriques de l'éducation somatique
DAN7820 Fonctionnement sensori-moteur et éducation somatique
DAN784X Éducation somatique 1
DAN785X Éducation somatique 2

Bloc 2 : Deux cours au choix parmi les suivants (6 crédits)

DAN7631 L'effort et la forme
DAN7632 L'espace
DAN786X Éducation somatique 3
DAN7830 Perspectives de l'éducation somatique sur le développement moteur

Bloc 3 : Projet d'intégration (6 crédits)

DAN7971 Projet d'intégration (6 cr.)

Remarque : Le candidat doit savoir que toutes les activités de ce programme ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles peuvent être étalées sur plusieurs trimestres ou offertes en alternance d'une année à l'autre.

Passerelles DESS - Maîtrise :

L'étudiant ayant complété un DESS, qui désire poursuivre au niveau de la maîtrise, peut le faire en déposant une demande d'admission ainsi qu'un projet de mémoire et en ajoutant les cours DAN8001 *Séminaire d'initiation à la recherche*, DAN8005 *Séminaire d'intégration* et les 21 crédits de mémoire, ceci dans la mesure où il aura complété les cours DAN7000 *Fondements esthétiques de la danse*, DAN7050 *Étude générale des discours sur le corps* et DAN7100 *Théorie et observation du mouvement* dans le cadre de sa scolarité de DESS. De plus, le sujet du mémoire devra être en lien avec le domaine de spécialisation au DESS. Par ailleurs, l'étudiant à la maîtrise qui, en cours de route, désire s'orienter vers l'un ou l'autre des diplômes d'études supérieures spécialisées se verra reconnaître les cours de la maîtrise qui alimentent ce programme.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN ENSEIGNEMENT DES ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (3541)

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Le programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en enseignement des arts visuels et médiatiques vise à développer la pratique professionnelle et la réflexion critique de l'étudiant en tenant compte des problématiques et des enjeux actuels en art et en enseignement artistique. Il vise à approfondir un ensemble de connaissances qui soutiennent une intervention éducative et artistique adaptée au milieu. Il permet de s'initier à la recherche appliquée à travers l'élaboration d'un projet éducatif.

Ce programme favorise à la fois le développement des professionnels en exercice, l'insertion de la relève dans le milieu et le développement de nouvelles perspectives de travail afin d'élargir le champ d'intervention en éducation artistique. Il est axé sur les besoins des personnes en lien direct avec divers milieux éducatifs ou culturels, formels et non formels, et divers ordres d'enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent soit en enseignement des arts visuels, en arts visuels, en éducation, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent en arts visuels et médiatiques.

Le candidat doit témoigner d'une expérience soutenue dans l'enseignement des arts visuels et médiatiques, et manifester un intérêt spécifique pour toute question relative à l'intervention éducative.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à treize étudiants.
Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Évaluation par ordre d'importance :

- de la qualité du projet d'intervention éducative;
- de la pertinence de l'expérience du candidat en fonction du projet d'intervention éducative présenté;
- de la qualité du dossier visuel en regard de son expérience pédagogique en arts visuels et médiatiques;
- des possibilités d'encadrement du projet d'intervention éducative présenté par les directeurs de recherche de l'École des arts visuels et médiatiques;
- des lettres de recommandation;
- de la qualité de lecture des documents visuels présentés.

Documents requis :

- un curriculum vitae décrivant l'expérience pertinente en éducation artistique (arts visuels et médiatiques), les réalisations pédagogiques et artistiques du candidat;
- une intention de projet d'intervention éducative n'excédant pas un paragraphe et accompagnée d'un texte explicatif d'au plus deux pages;
- vingt diapositives montées sur chargeur Kodak ou tout document pertinent à la pratique artistique et à l'expérience pédagogique du candidat.

Régime d'études :

Temps complet : cinq trimestres

Temps partiel : dix trimestres

LISTE DES ACTIVITÉS

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Bloc scolarité : 21 crédits

Six crédits de formation à l'intervention éducative :

• Les deux activités suivantes (6 crédits) :

- AVM7001 Séminaire de projet d'intervention
AVM7502 Forum d'interventions éducatives

Six crédits de formation théorique en éducation parmi les activités suivantes :

• Deux activités parmi les suivantes (6 crédits) :

- AVM806X Fondements de l'enseignement des arts et enjeux actuels
AVM8501 Enseignement des arts et modèles d'intervention

trois crédits de formation théorique en art parmi les séminaires suivants :

• Séminaires thématiques à contenu variable :

- AVM802X Dimension esthétique, pratiques et problématiques actuelles en art
AVM803X Art, subjectivité et identité
AVM804X Art, médias, technologie et culture
AVM805X Espace social et politique de l'art

Six crédits de formation pratique/théorique

- AVM8601 Séminaire de création en éducation : rapports théorie/pratique
AVM8605 Atelier de création en éducation

Bloc projet : 9 crédits d'activités d'intervention

- AVM7505 Intervention éducative dirigée
AVM7510 Rédaction et diffusion d'un rapport de projet (6 cr.)

Liste des cours au choix :

À la maîtrise en sciences de l'éducation :

- ASS7504 Développement affectif et intervention pédagogique
DID7210 Modèles d'enseignement
FPE7200 Problématiques et analyse conceptuelle en éducation
FPE7623 Rôle et fonction de l'image en pédagogie
FPE7632 Éducation aux médias
MAE7000 Recherche en éducation : nature et méthodologie

À la maîtrise en muséologie :

- MSL6507 Le musée et l'éducation des adultes
MSL6520 Les programmes scolaires et les musées

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN MUSIQUE DE FILM (3011)

Programme offert conjointement par l'École des médias (Faculté de communication) et le Département de musique (Faculté des arts).

CRÉDITS

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Le programme de musique de film offre une formation de deuxième cycle de type professionnel permettant aux étudiants de composer de la musique de film adaptée au contenu cinématographique auquel elle s'associe. Ce programme est fondé sur la nécessité de créer une musique appropriée à la production cinématographique et de l'adapter aux contenus variés de ce média : fiction, documentaire, docu-fiction, etc.

De façon plus spécifique, le programme permettra à l'étudiant : d'acquérir les compétences technologiques et méthodologiques nécessaires à la conception et à la réalisation de musique de film; d'acquérir les compétences professionnelles et artistiques nécessaires à la conception et à la réalisation de musique de film; d'acquérir la compétence professionnelle nécessaire à la bonne gestion d'un projet de musique de film; de développer une culture cinématographique basée sur une connaissance élargie du répertoire musical associé au cinéma; de développer un regard critique sur sa pratique professionnelle et sur celle des autres compositeurs; de développer des compétences professionnelles relatives à la capacité de collaborer avec des équipes de travail multidisciplinaires; de concevoir et réaliser une trame sonore adaptée à une production cinématographique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat en musique comportant une part importante de cours en écriture musicale, ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative de 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent et avoir réussi six crédits de cours universitaires de premier cycle portant sur le cinéma. Tout dossier de candidature comportant une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.
ou
Être titulaire d'un baccalauréat en cinéma, obtenu avec une moyenne cumulative de 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des connaissances musicales avancées, démontrées lors de l'entrevue de sélection. Tout dossier de candidature comportant une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.
ou
Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente d'au moins deux années en tant que musicien ou compositeur.

Dans le cas où le candidat possède une formation pertinente mais où la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances, il pourra être admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint ou d'une propédeutique. Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à 15 étudiants à temps complet. Pour une cohorte donnée, les activités du programme ne débutent que si ce nombre d'inscrits est atteint. Admission à l'automne seulement.

Méthodes et critères de sélection

Tous les candidats doivent se soumettre à une épreuve d'admission.

Épreuve d'admission du candidat détenteur

d'un grade de premier cycle en musique :

- fournir la partition écrite d'une composition originale ou d'un arrangement personnalisé d'au moins 32 mesures et d'au plus 120 mesures; ou d'au moins 45 secondes et d'au plus 3 minutes;
- être en mesure d'exposer dans des termes musicaux adéquats les différents éléments de l'œuvre soumise de même que les paramètres esthétiques et techniques ayant présidé à sa création.

Épreuve d'admission du candidat non détenteur

d'un grade de premier cycle en musique :

- fournir la partition écrite d'une composition originale ou d'un arrangement personnalisé d'au moins 32 mesures et d'au plus 120 mesures;

- ou d'au moins 45 secondes et d'au plus 3 minutes;
- être en mesure d'exposer dans des termes musicaux adéquats les différents éléments de l'œuvre soumise de même que les paramètres esthétiques et techniques ayant présidé à sa création;
- faire la démonstration de sa capacité à identifier, sur demande, certains éléments du langage musical dans une partition écrite proposée;
- faire la démonstration de sa capacité à jouer d'un instrument de musique;
- faire la démonstration de sa capacité à utiliser un clavier aux fins de programmation musicale;
- réussir un test de connaissance générale en histoire de la musique occidentale et des musiques populaires contemporaines.

La sélection des candidats est basée sur la qualité du dossier académique, l'expérience professionnelle et les résultats à l'épreuve d'admission.

Régime d'études et durée des études

Temps complet seulement : trois trimestres

COURS À SUIVRE

(À moins d'indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les sept cours obligatoires suivants (30 crédits) :

EDM7701	Connaissance du répertoire de musique de film avant 1950
EDM7702	Connaissance du répertoire de musique de film après 1950
EDM7703	Travail dirigé I : préproduction
EDM7704	Travail dirigé II : production/réalisation (6 cr.) (EDM7703)
MUS7006	Atelier de musique de film : environnement technologique (6 cr.)
MUS7007	Atelier de musique de film : création sur commande (6 cr.) (MUS7006)
MUS7008	Séminaire sur l'industrie musicale

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Le programme est offert à temps complet seulement.
- Les cours doivent être obligatoirement suivis selon le cheminement prévu.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN THÉÂTRE DE MARIONNETTES CONTEMPORAIN (3010)

CRÉDITS

Ce programme comporte 30 crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise à former des créateurs aux approches novatrices qui contribuent à faire évoluer le théâtre de marionnettes. De façon plus spécifique, le programme permet aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie sur la marionnette en tant que forme d'art interdisciplinaire intégrant les arts visuels et médiatiques, l'art dramatique, la danse, le mouvement et la musique. Il les amène également à acquérir des habiletés pratiques privilégiant l'utilisation de divers matériaux et intégrant les nouvelles technologies. L'activité de synthèse leur permettra de mettre à l'épreuve leurs nouvelles connaissances lors de la conception, de la mise en forme et de la réalisation de leur projet final. Enfin, ce programme favorise le développement d'une vision personnelle de l'étudiant face à sa propre création et à la création contemporaine.

Objectifs généraux

- Approfondir les connaissances théoriques des pratiques actuelles du théâtre de marionnettes;
- Maîtriser des outils d'analyse critique des pratiques contemporaines en théâtre de marionnettes;
- Acquérir des compétences techniques liées aux nouvelles pratiques du théâtre de marionnettes;
- Développer des méthodologies de création dans le but de permettre à l'étudiant de singulariser sa pratique personnelle;
- Former des artistes créateurs utilisant la marionnette dans divers domaines de l'art actuel.

Objectifs spécifiques et compétences intermédiaires

À la fin du Diplôme d'études supérieures spécialisées en théâtre

- de marionnettes contemporain, l'étudiant sera en mesure :
 - de connaître de nouvelles avenues de recherches théoriques et pratiques;
 - de maîtriser des approches interdisciplinaires d'écritures et de dramaturgies nouvelles;
 - d'accomplir des recherches de nouvelles formes et d'applications novatrices de mise en scène, de scénographie, de jeu et d'interprétation;
 - d'exercer sa pratique à travers de nouveaux processus de création;
 - de concrétiser, par une activité de synthèse, sa vision et sa démarche artistique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, dans une discipline artistique (art dramatique, arts visuels, arts médiatiques, danse, musique) ou dans une discipline connexe en lien avec le programme. Exceptionnellement, le candidat qui a obtenu son baccalauréat ou l'équivalent, avec une moyenne cumulative inférieure à 3,2 sur 4,3 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 ou l'équivalent, peut être admis après étude de son dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme. Tout candidat doit avoir suivi au moins trois cours reliés au théâtre de marionnettes au premier cycle ou avoir suivi une formation équivalente par exemple, trois stages professionnels offerts par l'Association québécoise des marionnettistes (AQM) ou réalisés à l'étranger.

Peuvent également être admis au programme les personnes qui seront en mesure de démontrer qu'elles possèdent les connaissances requises, une formation appropriée (certificat ou cours appropriés), ainsi qu'une expérience jugée pertinente, à savoir une pratique professionnelle reconnue d'un minimum de trois ans sur la marionnette.

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances peut devoir réussir des cours d'appoint (8 crédits maximum) préalablement à son admission définitive au programme ou être admis en propédeutique (9 à 30 crédits maximum).

Exigences linguistiques

Les cours sont donnés en français. Les étudiants doivent donc maîtriser le français écrit et parlé. Une connaissance de l'anglais est souhaitable puisque plusieurs textes ainsi que de nombreux documents audiovisuels leur sont présentés dans cette langue.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté sous la forme de cohortes annuelles de quinze étudiants. Admission bisannuelle au trimestre d'automne seulement, aux années impaires (A2009, A2011, A2013, etc.)

Méthodes et critères de sélection

- Le candidat doit envoyer au comité de sélection, un dossier comportant :
 - deux lettres de référence, un curriculum vitæ et un relevé de notes, le cas échéant pour le candidat sans baccalauréat, un portfolio et un dossier de presse.
 - le formulaire *Proposition de l'avant-projet de création* dûment rempli **qui peut être téléchargé sur le site du programme www.dessmarionnettes.uqam.ca**.
- Ce formulaire comporte quatre questions auxquelles le candidat doit répondre.

Les candidats retenus au programme sont reçus en audition. La sélection des candidats est basée sur l'audition, l'intention d'avant-projet et les antécédents académiques ou professionnels. Lors de l'audition, le candidat doit se présenter avec une marionnette fabriquée par lui-même ou avec un objet. Il doit présenter une courte scène de jeu d'un maximum de cinq minutes. Suivra une entrevue dans laquelle il devra présenter son avant-projet (préalablement envoyé avec son dossier). Il doit aussi démontrer sa motivation et sa disponibilité à suivre le programme.

Pour les étudiants étrangers, les auditions seront remplacées par l'envoi d'un portfolio et d'une scène dramatique enregistrée sur DVD. Le portfolio peut inclure : dessins ou esquisses de marionnettes, dispositifs scénographiques, photos de réalisations, textes dramatiques ou tout autre élément de création que le candidat juge pertinent. Ces documents doivent être annexés à même la demande d'admission du candidat. Voir autres instructions dans la brochure de Demande d'admission pour la remise de ces documents aux candidats.

Régime d'études et durée maximale des études

Programme à temps plein offert seulement sur six trimestres consécutifs (dix cours répartis sur deux ans) à raison de six crédits aux trimestres d'automne, de six crédits aux trimestres d'hiver et de trois crédits aux trimestres d'été pour un total de 30 crédits.

Passerelle interprogramme

Les deux cours optionnels du DESS en théâtre de marionnettes contemporain peuvent être reconnus dans la maîtrise en théâtre à certaines conditions.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Ces cours sont EST8100, EST840X, EST841X, EST850X, EST851X.

LISTE DES ACTIVITÉS

(À moins d'indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les 6 cours suivants : 18 crédits

EST761X	Atelier de jeu marionnettique
EST7610	Histoire des tendances artistiques du théâtre de marionnettes
EST762X	Atelier : approches nouvelles en scénographie dans le théâtre de marionnettes
EST7622	Atelier de mise en scène
EST7623	Travail scénographique
EST7624	Dramaturgie et écriture scénique dans le théâtre de marionnettes contemporain

Deux cours parmi les suivants : 6 crédits

EST8100	Séminaire de lecture
EST840X	Séminaire thématique I
EST841X	Séminaire thématique II
EST850X	Atelier-créditation I
EST851X	Atelier-créditation II

Ou un cours dans un autre programme de DESS ou de maîtrise de la Faculté des arts en accord avec la direction du programme.

Les deux activités suivantes : 6 crédits

EST7630	Activité de synthèse I
EST7631	Activité de synthèse II (EST7630)

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

L'étudiant doit compléter les six cours obligatoires et un des cours au choix avant de s'inscrire au cours EST7630. Il doit également compléter neuf cours du programme avant de s'inscrire au cours EST7631.

Programme qui se donne sous forme de cohortes sur deux années consécutives avec un cheminement fixe. Les cours doivent être obligatoirement suivis selon la grille de cheminement.

CHAMPS DE RECHERCHE

Le champ d'études du DESS, en tant qu'objet de recherche et de création, est orienté vers des axes de pointe : l'interrelation entre le théâtre de la marionnette et d'autres formes d'art, tels que les arts visuels, la danse, le mime et le mouvement; l'intégration des nouvelles technologies dans l'art de la marionnette; l'utilisation de la marionnette dans l'installation et la performance; l'exploration du théâtre d'ombres actuel et du théâtre de l'objet. Des méthodes de recherche, d'expérimentation et de production permettront de couvrir ce champ d'études à partir des intentions de création soumises par les étudiants dès le début de leurs études.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des droits de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN PÉDAGOGIE MUSICALE (0377)

CRÉDITS

Attestation d'études de quinze crédits en pédagogie musicale.

OBJECTIFS

À la fois théorique et pratique, ce programme a pour objectif général le perfectionnement des spécialistes en éducation musicale et des musiciens en les engageant dans des recherches de pointe en pédagogie musicale. Le programme court de deuxième cycle en pédagogie musicale poursuit les objectifs spécifiques suivants : Appliquer à l'enseignement musical les résultats de recherche en neurosciences. Perfectionner les connaissances de l'étudiant concernant le développement différencié de l'enfant et de l'adolescent aux niveaux auditif et moteur. Développer la pensée réflexive de l'étudiant en rapport avec les recherches concernant la neuroesthétique musicale. Accroître la capacité d'analyse et de synthèse de l'étudiant par une meilleure connaissance de l'interdisciplinarité artistique. Permettre à l'étudiant d'expérimenter des techniques musicales et pédagogiques spécialisées visant à encadrer des enfants ou adolescents présentant des troubles de comportement et d'apprentissage. Développer des connaissances spécialisées chez

l'étudiant dans les nouvelles technologies afin que les activités pédagogiques soient mieux adaptées aux besoins diversifiés du milieu scolaire. Perfectionner les habiletés de l'étudiant en arrangements musicaux (styles classique, contemporain, folklorique, populaire) et les capacités de les transformer par les technologies de pointe.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en éducation musicale et détenteur d'un permis d'enseignement du Ministère, ou d'un baccalauréat en musique, ou être diplômé d'un Conservatoire ou l'équivalent, et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le Comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission. Peuvent être également admises au programme les personnes possédant les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. Elles doivent fournir un dossier académique et un dossier complet sur leurs activités professionnelles. Les dossiers des étudiants ayant une formation hors Québec sont évalués selon les équivalences en vigueur. Le candidat doit, de plus, démontrer une certaine habileté en écriture musicale et maîtriser la langue française parlée et écrite. Quant à l'anglais, le candidat doit être capable de le lire et de le comprendre aisément. Sinon, un cours d'appoint pourra lui être imposé.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté sous la forme de cohortes annuelles de vingt étudiants. Pour une cohorte donnée, les activités du programme débutent seulement si le nombre de vingt étudiants est atteint.

Régime d'études et durée des études

Temps complet : deux trimestres

Méthodes et critères de sélection

Évaluation du dossier académique et/ou de l'expérience professionnelle complétée par une entrevue. Lors de l'entrevue, les compétences en écriture musicale et en anglais seront évaluées.

LISTE DES ACTIVITÉS

(Les cours comportent 3 crédits.)

Les cinq cours suivants (15 crédits) :

MUS7001	Neuropédagogie musicale
MUS7002	Approches historiques et philosophiques de la pédagogie musicale
MUS7003	Pédagogie de la musique et interdisciplinarité artistique
MUS7004	Enseignement de la musique aux élèves ayant des besoins particuliers
MUS7005	Arrangements musicaux et techniques d'instrumentation

Ces cinq cours seront dispensés sur deux trimestres consécutifs.

Les cours MUS7001, MUS7002 et MUS7005 seront dispensés au trimestre d'automne. Les cours MUS7003 et MUS7004 le seront au trimestre d'hiver.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE (7601-7603-7604-7605)

Ce programme comprend quatre concentrations :

- Jeu (code 7601)
- Scénographie (code 7603)
- Études théâtrales (code 7604)
- Enseignement (code 7605)

Le nom des concentrations figurera sur le diplôme des étudiants concernés.

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Le programme d'art dramatique avec concentrations *jeu*, *scénographie* et *études théâtrales* comporte quatre-vingt-dix crédits. Le programme d'art dramatique avec concentration enseignement comporte cent vingt crédits.

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif l'acquisition de connaissances fondamentales, à la fois pratiques et théoriques, en vue d'une formation disciplinaire en art dramatique. Quelle que soit la concentration choisie (jeu, scénographie, études théâtrales), le programme vise, notamment au cours de l'étape initiale de formation, l'exploration des moyens d'expression propres au langage dramatique ainsi que l'acquisition des connaissances théoriques et des compétences techniques inhérentes au théâtre.

La deuxième étape de formation permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de consolider ses acquis sur le plan pratique. Dans le but de former des créateurs et idéateurs aptes à établir la jonction entre la théorie et la pratique dans un discours artistique et social articulé, diverses techniques sont approfondies : techniques de jeu, exercices vocaux, exercices corporels, exercices avec accessoires, techniques d'organisation, de production et de gestion de spectacle, techniques d'écriture et analyses de textes dramatiques. Ces concentrations visent la synthèse personnelle des éléments de création.

Au cours de l'étape finale, la formation s'oriente vers des activités qui visent à favoriser l'application des connaissances acquises et des habiletés développées dans le programme de formation de l'étudiant : productions, stages et activités de synthèse permettent ainsi d'amorcer la transition vers le milieu professionnel qui, en art, reste largement tributaire de l'initiative et de l'autonomie du diplômé; elles préparent également à la poursuite d'études au niveau du second cycle.

La concentration *enseignement* en art dramatique vise à développer les compétences professionnelles pour l'enseignement de l'art dramatique au préscolaire-primaire et au secondaire. Les étudiants y développent la capacité d'intégrer les connaissances théoriques et pratiques, les habiletés pédagogiques et les attitudes professionnelles nécessaires à la pratique de l'enseignement.

Les étudiants acquièrent une formation de base solide dans la discipline et développent leur potentiel créateur par l'exploration des moyens propres au langage dramatique ainsi que par l'acquisition des connaissances théoriques et de compétences inhérentes à l'enseignement du théâtre.

Ils développent une capacité de réflexion leur permettant d'établir une jonction entre la théorie et la pratique dans un discours artistique, pédagogique et social articulé. Ils apprennent à connaître le réseau social du milieu scolaire et ses différentes composantes, à s'adapter aux caractéristiques des élèves, à prendre en charge un ou plusieurs groupes-classes, à planifier un ensemble de situations d'apprentissage selon le cadre de référence du programme officiel au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à mettre en application des stratégies pédagogiques qui s'inscrivent dans une perspective de démarche de création, de diversification des approches et de pratique réflexive. Ils acquièrent un souci pour la langue et une ouverture à l'égard des autres arts et des nouvelles technologies. Ils apprennent à s'adapter au caractère multiethnique de l'école montréalaise, à agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de leurs fonctions et à situer leur formation universitaire dans une perspective de formation continue de manière à pouvoir s'ajuster constamment aux réalités changeantes du milieu professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil : Automne : 90; Hiver : 0

Répartition des places :

- Concentration *jeu* (7601) : Automne : 20; Hiver : 0
- Concentration *scénographie* (7603) : Automne : 20; Hiver : 0
- Concentration *études théâtrales* (7604) : Automne : 26; Hiver : 0
- Concentration *enseignement* (7605) : Automne : 24; Hiver : 0

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du Ministère ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise. (Voir aussi les règlements pédagogiques particuliers.)

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir fait du théâtre (jeu, mise en scène, réalisation technique); et/ou avoir enseigné la littérature dramatique ou des formes d'art dramatique (mime, marionnette, expression corporelle, improvisation, etc.).

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent. (1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Pour toutes les bases d'admission

De plus, tous les candidats doivent posséder des aptitudes à l'expression orale et gestuelle, suffisantes pour l'apprentissage de la pratique théâtrale.

Méthodes et critères de sélection

Concentration *jeu* (7601)

Tous les candidats doivent obligatoirement se présenter à l'audition aux dates prévues.

Sélection - (pour toutes les bases d'admission) : 100 %

- Entrevue (35 %)
- Questionnaire (25 %)
- Épreuve - Présentation d'une scène (40 %)

Concentration *scénographie* (7603)

Tous les candidats doivent obligatoirement se présenter à l'audition aux dates prévues.

Sélection - (pour toutes les bases d'admission) : 100 %

- Entrevue (35 %)
- Questionnaire (25 %)
- Épreuve - Improvisation spatiale (dessin) (40 %)

Concentration *études théâtrales* (7604)

Sélection - (pour toutes les bases d'admission) : 100 %

- Entrevue (33 1/3 %)
- Questionnaire (33 1/3 %)
- Analyse de texte (33 1/3 %)

Les candidats résidant hors du Québec pourront subir les épreuves de sélection à distance (voir ci-bas).

Concentration *enseignement* (7605)

Sélection - (pour toutes les bases d'admission) : 100 %

- Entrevue (40 %)
- Questionnaire (25 %)
- Improvisation (35 %)

Les candidats résidant hors du Québec pourront subir les épreuves de sélection à distance (voir ci-bas).

Candidats résidant hors du Québec

Concentrations *études théâtrales* et *enseignement seulement*

Ces candidats recevront un questionnaire à remplir qu'ils devront retourner accompagné d'une présentation sur cassette vidéo.

Sélection - (pour toutes les bases d'admission) : 100 %

- Lecture commentée (33 1/3 %)
- Questionnaire (33 1/3 %)
- Analyse de texte (33 1/3%)

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Au moment de sa demande d'admission, l'étudiant doit s'orienter vers l'une des quatre concentrations suivantes :

1. Jeu (7601)
2. Scénographie (7603)
3. Études théâtrales (7604)
4. Enseignement (7605)

Le passage d'une concentration à l'autre ne peut se faire qu'après une nouvelle demande d'admission et qu'après avoir réussi les tests d'admission.

TRONC COMMUN AUX TROIS CONCENTRATIONS JEU, SCÉNOGRAPHIE ET ÉTUDES THÉÂTRALES

L'étudiant doit s'inscrire au cours selon le cheminement proposé.

Les quatre cours suivants (12 crédits) :

EST1102	Dramaturgie
EST1305	Pratiques théâtrales au Québec
FAM1100	Formes et fonctions du spectacle vivant I
FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)

Deux cours parmi les suivants (6 crédits) :

EST1055	La mise en scène (FAM1100)
EST1075	Organisation et gestion d'un groupe de production théâtrale
EST1400	Théâtre actuel
EST5075	Théâtre pour l'enfance et la jeunesse

JEU (code : 7601)

• Profil (obligatoire) (les 18 cours suivants, soit 54 crédits)

EST2099	Interprétation devant la caméra (EST2507)
EST2150	Techniques vocales
EST2160	Lecture et interprétation (EST2150)
EST2170	Voix et interprétation I (EST2150 et EST2160)
EST2180	Voix et interprétation II (EST2150; EST2160; EST2170)
EST2280	Mime (EST2500)
EST2303	Préparation aux combats scéniques (EST2500)
EST2315	Techniques de jeu
EST2317	Analyse dramatique et jeu
EST240X	Travail d'interprétation I (EST2170; EST421X)

(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST410X)

EST241X Travail d'interprétation II (EST240X)

(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST411X)

EST2500	Approches des langages corporels
EST2505	Jeu I (Répertoire moderne et contemporain)
EST2506	Jeu II (Répertoire classique) (EST2315)
EST2507	Jeu III (Nouvelles dramaturgies) (EST2505; EST2506)
EST410X	Production dirigée I (EST421X ou EST3450)

(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST240X)

EST411X Production dirigée II (EST410X ou EST3450 ou EST3460)

(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST241X)

EST421X Atelier public

Note : tous les cours de jeu sont suivis d'un laboratoire pour fins d'exercice ou de répétition.

• Profil (un ou deux cours au choix parmi les suivants, soit 3 à 6 crédits)

EST230X	Laboratoire de pratique théâtrale I, II
EST2402	Mise en scène et direction d'acteurs (EST1055 ou EST2315)
EST270X	Auditions générales
EST405X	Production théâtrale libre (6 cr.)

• Ouverture (quatre cours, soit 12 crédits)

DAN3006	Danse pour acteurs I
FAM1501	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle II

ou tout autre cours d'ouverture, autre que EST, choisi avec l'accord de la direction du programme.

et

deux cours au choix autres que EST.

SCÉNOGRAPHIE (code : 7603)

• Profil (obligatoire) (les 18 cours suivants, soit 54 crédits)

EST3000	Initiation à la marionnette
EST3010	Marionnette expérimentale
EST3110	Scénographie : langage pictural
EST3210	Scénographie : langage graphique (EST3110)
EST3291	Ateliers de production décors et costumes
EST3292	Techniques de scène
EST3293	Direction technique et direction de production (EST3292)
EST3330	Marionnette : matériaux et mécanismes (EST3000)
EST3340	Éclairage I (EST3292)
EST3350	Décor : le lieu traditionnel (EST3210)
EST3360	Costume : technologies du costume (EST3110; EST3291)
EST3400	Production de spectacle I (EST3340; EST3350; EST3360)

(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST410X)

EST3401 Production de spectacle II (EST3400)

EST3450 Décor : le lieu de configurations multiples (EST3350)

EST358X Séminaire de scénographie I (EST3340; EST3350)

EST3581 Scénographie et nouvelles technologies

EST3682 Scénographie assistée par ordinateur

EST410X Production dirigée I (EST421X ou EST3450)

(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST3400)

Note : tous les cours de jeu sont suivis d'un laboratoire pour fins d'exercice ou de répétition.

• Profil (un ou deux cours au choix parmi les suivants, soit 3 à 6 crédits)

EST1055	La mise en scène (FAM1100)
EST3460	Costume : le personnage (EST3360)
EST411X	Production dirigée II (EST410X ou EST3450 ou EST3460)
EST405X	Production théâtrale libre (6 cr.) (avoir complété 60 crédits)

• Ouverture (quatre cours, soit 12 crédits)

DES1217	Design graphique : atelier I
DES1510	Dessin d'observation
DES2212	Dessin : modèles vivants (DES1212)

(le cours préalable DES1212 n'est pas obligatoire)

FAM1501 Paradigmes et enjeux des arts au XX^e siècle II

ou tout autre cours d'ouverture, autre que EST, choisi avec l'accord de la direction du programme.

ÉTUDES THÉÂTRALES (code : 7604)

• Profil (obligatoire) (les 12 cours suivants, soit 36 crédits)

EST1055	La mise en scène (FAM1100)
EST1100	Séminaire d'analyse I (L'événement spectaculaire)
EST1191	Esthétique théâtrale (EST1400 ou EST1102 ou FAM1100)
EST1197	Théâtre et société
EST1200	Séminaire d'analyse II (Le texte dramatique)
EST1401	Séminaire d'analyse III (La critique dramatique) (EST1100 ou FAM1110)
EST160X	Corpus I (Interdisciplinarité) (FAM1110)
EST161X	Corpus II (Esthétiques scéniques) (FAM1110 ou EST1400 ou EST1191)
EST162X	Corpus III (Dramaturgies) (EST1102; EST1200)
EST2010	Écriture dramatique I
EST2090	Montage dramatique (EST2010 ou EST2313)
EST2403	Le conseiller en dramaturgie (EST2313; EST1102; EST1200)

• Cours au choix (cinq cours au choix parmi les suivants, soit 15 crédits)

EST2011	Écriture dramatique II (EST2010)
EST2402	Mise en scène et direction d'acteurs (EST1055 ou EST2315)
EST3000	Initiation à la marionnette
EST3293	Direction technique et direction de production (EST3292)
EST405X	Production théâtrale libre (6 cr.) (avoir complété 60 crédits)
EST5075	Théâtre pour l'enfance et la jeunesse
EST6000	Atelier-séminaire de synthèse
EST6100	Stage en milieu professionnel I

ou tout autre cours choisi avec l'accord de la direction du programme.

• Hors profil (obligatoire) (trois cours, soit 9 crédits)

EST2313	Textes et pratiques de jeu
EST3300	Techniques scéniques
EST420X	Exercice public

• Ouverture (quatre cours soit, 12 crédits)

FAM1501	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle II
LIT1608	Corpus québécois

ou tout autre cours d'ouverture, autre que EST, choisi avec l'accord de la direction du programme

et

deux autres cours au choix autres que EST.

ENSEIGNEMENT (code : 7605)

Cette concentration s'adresse aux étudiants désirant se qualifier auprès du Ministère; programme de quatre ans, à temps complet.

• Bloc de la formation disciplinaire (17 cours, soit 51 crédits)

Les trois cours suivants du tronc commun du baccalauréat (9 crédits) :

EST1305	Pratiques théâtrales au Québec
FAM1100	Formes et fonctions du spectacle vivant I
FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)

Les quatorze cours suivants (42 crédits) :

EST1302	Atelier de dramaturgie moderne et contemporaine
EST1406	Méthodologie, nouvelles technologies et milieu scolaire
EST2144	Expression orale et communications
EST2305	Atelier de création théâtrale I
EST2313	Textes et pratiques de jeu
EST2314	Les techniques de jeu réaliste
EST2410	Objet théâtralisé et mise en performance
EST2502	Atelier de jeu II (répertoire classique et contemporain)
EST2503	Atelier de jeu III (travail et langage corporels)
EST3000	Initiation à la marionnette
EST3040	Scénographie I
EST3310	Lumière et ombre : médiums de création
EST409X	Exercice public et pratique pédagogique (FAM1110)
EST5075	Théâtre pour l'enfance et la jeunesse

Note : Tous les cours de jeu sont suivis d'un atelier pour fins d'exercice ou de répétition.

• **Bloc des didactiques disciplinaires et de la formation psychopédagogique (12 cours, soit 36 crédits)**

Les huit cours suivants (24 crédits) :

EST5027	Fondements de l'enseignement du théâtre I
EST5002	Didactique de l'art dramatique au préscolaire et au primaire
EST5083	Jeux dramatiques et jeux de théâtralisation
EST5023	Didactique de l'art dramatique en adaptation scolaire et sociale
EST5011	Didactique de l'art dramatique au secondaire
EST5040	Création dramatique
EST5061	Production théâtrale en milieu scolaire
EST5090	Évaluation et appréciation esthétique

Les quatre cours suivants (12 crédits) :

MUS4900	Diagnostic et gestion des apprentissages en arts
ASC6003	Problématiques interculturelles à l'école québécoise
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence

• **Bloc de la formation pratique (4 cours, soit 24 crédits)**

EST4106	Stage d'enseignement de l'art dramatique - exploration et séminaire d'intégration (4 cr.)
EST4108	Stage d'enseignement de l'art dramatique au préscolaire et au primaire et séminaire d'intégration (4 cr.) (EST5002; EST5023)
EST4112	Stage d'enseignement de l'art dramatique au secondaire et séminaire d'intégration (4 cr.) (EST5002; EST5023; EST5011)
EST4116	Stage d'enseignement de l'art dramatique au préscolaire-primaire et séminaire de synthèse (13 cr.) (EST5002; EST5023; EST5011)

ou le cours

EST4126	Stage d'enseignement de l'art dramatique au secondaire et séminaire de synthèse (13 cr.) (EST5002; EST5023; EST5011)
---------	--

• **Ouverture, complémentarité et interdisciplinarité (3 cours, soit 9 crédits)**

Le jumelage des cours suivants (6 crédits) :

Le cours obligatoire suivant (3 crédits) :

FAM4003	Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique jumelé à l'un des cours suivants :
FAM4002	Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques
FAM4004	Atelier de création interdisciplinaire en musique
FAM4005	Atelier de création interdisciplinaire en danse

• **Un cours parmi les suivants :**

Cours dans une deuxième discipline artistique

EST3300	Techniques scéniques
FAM1010	Atelier d'écriture en art
LIN2008	Apprentissage de la grammaire du français écrit

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme.

Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.cpe.uqam.ca

Échéancier

L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiant.

Compétences en français oral

Les étudiants qui réussissent le cours EST2144 *Expression orale et communication* avec la note 75 % n'ont pas à passer le test d'évaluation des compétences orales du Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM. Ce cours fait partie du cheminement académique de l'étudiant. Il est donc assujéti à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit remplir le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de Permis d'enseigner au Québec une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour de plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (7324-7325)

Ce programme comporte deux profils :

- Pratique artistique (code 7324)
- Enseignement des arts visuels et médiatiques (code 7325)

Le diplôme émis aux finissants du profil *enseignement des arts visuels et médiatiques* fera mention de ce profil.

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Le profil *pratique artistique* du programme comporte quatre-vingt-dix crédits; le profil *enseignement des arts visuels et médiatiques* comporte cent vingt crédits.

OBJECTIFS

Profil pratique artistique

L'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM offre un programme de baccalauréat en arts visuels dans une perspective à la fois pratique et théorique. Au terme de ce programme d'une durée de trois ans, l'étudiant aura acquis toutes les connaissances nécessaires pour se consacrer à une pratique artistique ou bien encore pour poursuivre des études supérieures en arts ou dans quelque autre domaine connexe.

Les disciplines abordées au cours du programme couvrent tous les champs de la pratique artistique, du dessin à la sculpture, de la peinture à la gravure, de la photographie à la vidéo, aux arts médiatiques. À la formation technique proprement dite vient se greffer un volet théorique qui met l'accent sur l'histoire de l'art et sur les idéologies diverses à l'origine des courants esthétiques en vogue au cours des âges. L'étudiant se verra ainsi exposé aux principales théories sur l'art, ce qui, en principe, devrait lui assurer une meilleure compréhension des enjeux esthétiques, philosophiques et politiques de la création, une réceptivité accrue face aux expressions divergentes et, globalement, une plus grande autonomie créatrice et intellectuelle.

En résumé, le programme de baccalauréat en arts visuels vise à mettre l'étudiant en contact avec les différents savoirs et savoir-faire, à développer son autonomie, à le guider et l'encadrer dans sa démarche réflexive et critique, enfin à lui inculquer les connaissances indispensables pour mener à bien un projet de création.

Profil enseignement des arts visuels et médiatiques

En plus de la formation disciplinaire en arts visuels et médiatiques, le programme offert permet aux étudiants d'acquérir une solide base en psychopédagogie, en didactique et en histoire des arts visuels et médiatiques. La formation en didactique touche plusieurs clientèles dans divers milieux : préscolaire, primaire, secondaire, parascolaire et adaptation scolaire. Certains cours théoriques et disciplinaires réunissent les clientèles étudiantes en création et en éducation et permettent d'affiner les liens entre la création et l'éducation artistique. D'autres cours initient spécifiquement la clientèle étudiante à l'enseignement des nouvelles technologies. Dans l'ensemble de ces cours, l'approche pédagogique privilégiée combine des expérimentations pratiques en atelier et en milieu éducatif à de solides bases théoriques. Elle s'adapte aux nouvelles réalités des milieux d'enseignement et s'inspire d'approches artistiques et éducatives novatrices. Dans les locaux réservés aux cours de didactique, de vastes surfaces de travail et d'affichage permettent d'expérimenter différentes approches et un large assortiment de matériaux et de techniques, d'élaborer et d'apprécier des travaux individuels et collectifs; des facilités d'accrochage et de visionnement favorisent aussi la présentation d'images, de documents visuels et médiatiques et d'œuvres d'art. Ces locaux profitent d'une abondante réserve de matériel artistique, scolaire. Ils profitent d'une banque de documents didactiques qui regroupe des publications récentes dans le domaine de l'éducation artistique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil : Automne : 181; Hiver : 0

Répartition des places :

Profil pratique artistique : Automn. : 125; Hiver : 0;

Profil enseignement : Automne : 56; Hiver : 0.

Si le contingent du profil *enseignement* n'est pas atteint, les places non comblées pourront être allouées au contingent du profil *pratique artistique*.

Régime d'études

Voir règlements pédagogiques particuliers.

Connaissance du français (concentration création)

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère) ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Connaissance du français (concentration enseignement)

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite mais aussi celle de la communication orale. Aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes. (Voir aussi les règlements pédagogiques particuliers.)

Pour toutes les bases d'admission

Tous les candidats doivent soumettre un dossier visuel faisant la démonstration d'une formation générale de base en arts visuels et/ou médiatiques. De plus, ils sont invités à soumettre un texte d'une page dactylographiée expliquant leur motivation à entreprendre des études en arts visuels et médiatiques à l'Université du Québec à Montréal.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent; la formation doit démontrer l'acquisition des notions de base en arts visuels ou médiatiques.

Sélection : 100 %

- Dossier visuel (60 %)
- Cote de rendement (40 %)

ou

Base Expérience

Être âgé d'au moins 21 ans.

Tous les candidats ayant 21 ans ou plus qui ne détiennent pas de diplôme d'études collégiales (DEC) doivent joindre un curriculum vitæ faisant état de leurs expériences pertinentes reliées au domaine des arts visuels et médiatiques.

Sélection : 100 %

- Dossier visuel (75 %)
- Expérience pertinente (25 %)

Pertinence des activités professionnelles en regard des exigences de formation en arts visuels et médiatiques.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit 15 crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

Sélection : 100 %

- Dossier visuel (60 %)
- Moyenne des résultats universitaires (40 %)

ou

Base Études hors Québec

Pour les étudiants de moins de 21 ans ayant obtenu un diplôme à l'extérieur du Québec, être titulaire d'un diplôme d'études d'une institution reconnue, équivalant à 13 années (1) de scolarité.

(1) À moins d'ententes conclues avec le gouvernement du Québec.

Sélection : 100 %

- Dossier visuel (60 %)
- Résultats scolaires (40 %)

Remarques (pour toutes les bases d'admission)

Dossier visuel : Tous les candidats doivent soumettre un dossier visuel comportant un maximum de vingt images fixes de travaux personnels en arts visuels et médiatiques, sous forme numérique (sur un CD-Rom) ou sur un support conventionnel (diapositives 35 mm ou impressions de qualité photographique sur papier).

Critères d'évaluation du dossier visuel :

- Présentation générale du dossier visuel et des documents soumis;
- Lettre de motivation (motivations et qualité de l'expression écrite);
- Acquisition du langage visuel de base en arts visuels et médiatiques;
- Habileté dans l'utilisation des moyens plastiques et, le cas échéant technologiques;
- Qualité du contenu des réalisations.

Les candidats doivent déposer leur dossier visuel selon les instructions de la brochure «Demande d'admission».

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits;
les cours entre parenthèses sont préalables.)

Profil PRATIQUE ARTISTIQUE (7324)

Règlement pédagogique particulier : l'étudiant à temps partiel du profil PRATIQUE ARTISTIQUE doit obligatoirement s'inscrire à un minimum de quinze crédits par année.

Formation initiale (8 cours, soit 30 crédits) :**•Les sept cours suivants (30 crédits) :**

AVM1000	Intégration à la formation universitaire en arts visuels et médiatiques
AVM1100	Plasticité et fonction symbolique de l'image (6 cr.)
AVM1200	Matérialité et fonction symbolique de la sculpture (6 cr.)
AVM1305	Arts médiatiques : l'image fixe
AVM1310	Arts médiatiques : l'image en mouvement
FAM1500	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle I
FAM1501	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle II

•Un cours choisi en dehors du champ des arts visuels et médiatiques (3 crédits)**Développement d'une pratique (30 crédits) :**

Pour entreprendre le développement d'une pratique, l'étudiant doit avoir réussi les 30 crédits de la formation initiale.

•Les trois cours suivants (9 crédits) :

AVM2000	Pratique réflexive de la création (AVM1000)
HAR3000	Analyse d'œuvres d'arts visuels et médiatiques à partir d'approches discursives
HAR3500	Définitions, mythes et représentations de l'artiste en arts visuels

•De trois à cinq cours choisis parmi les cours suivants (15 crédits) :

AVM2100	La pratique de la peinture : éléments fondamentaux
AVM2101	La pratique de la peinture : les techniques
AVM2102	La pratique de la peinture : tableau et objet
AVM2103	La pratique de la peinture : les espaces du tableau
AVM2200	Pratique de la sculpture : le façonnage
AVM2201	Pratique de la sculpture : le moulage
AVM2202	Pratique de la sculpture : l'assemblage
AVM2203	Pratique de la sculpture : systèmes actifs
AVM2300	Création artistique : conception et modélisation en imagerie de synthèse
AVM2310	Création artistique : dynamique de l'image de synthèse (AVM2300)
AVM2330	Art vidéo : matière et forme d'expression
AVM2332	Art vidéo : écriture temporelle (AVM2330)
AVM2340	Le photographique : approche critique de l'image numérique
AVM2341	Le photographique : approche concrète et réflexive
AVM2360	Arts médiatiques : espace et objet comme matière sonore
AVM2400	Dessin : observation, représentation et expression
AVM2401	Dessin : les techniques de la description
AVM2402	Dessin : les approches hybrides
AVM2403	Dessin : le modèle vivant
AVM2500	La pratique de l'estampe : les inscriptions photomécaniques et numériques
AVM2501	La pratique de l'estampe : les inscriptions au pochoir
AVM2502	La pratique de l'estampe : les inscriptions planographiques
AVM2503	La pratique de l'estampe : les inscriptions de la gravure
AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérives de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3300	Intermédiats : appropriation, intervention, diffusion (6 cr.) (Formation initiale et 2 cours parmi les cours de photographie, de vidéographie et les arts médiatiques (AVM2360; AVM2300; AVM2310))
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3311	Création artistique : interfaces et dispositifs multimédias (AVM3301)
AVM3331	Art vidéo : espace, dispositif et installation (AVM2360 ou AVM2330)
AVM3342	Le photographique : image et espace (AVM2340 ou AVM2341)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)
AVM580X	Problématique variable

•Un cours choisi parmi les problématiques spécifiques suivantes (6 crédits) :

AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérives de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)
AVM4600	Le performatif (6 cr.)

Autonomie et pratique artistique (30 crédits)

Pour entreprendre la troisième étape, l'étudiant doit avoir réussi les trente crédits du développement d'une pratique artistique.

•Le cours suivant (3 crédits) :

FAM4500	Pratiques actuelles en arts visuels et médiatiques : les enjeux de l'interdisciplinarité
---------	--

•Un cours choisi parmi les problématiques générales suivantes (6 crédits) :

AVM4601	La textualité à l'œuvre (6 cr.)
AVM4602	Autoreprésentation (6 cr.)
AVM4603	Écologie du regard : paysage et représentation (6 cr.)

•Un cours choisi en dehors du champ des arts visuels et médiatiques (3 crédits).**Bloc A****•Le cours suivant (12 crédits) :**

AVM5700	Projet de fin d'études (12 cr.)
---------	---------------------------------

•Un ou deux cours choisis(s) parmi la liste des cours communs aux deux blocs (6 crédits).

Voir plus loin la LISTE DES COURS COMMUNS AUX BLOCS A et B.

•Ou tout autre cours pertinent choisi avec l'accord de la direction du programme.

ou

Bloc B**•Le cours suivant (6 crédits) :**

AVM5701	Activité de synthèse (6 cr.)
---------	------------------------------

•De deux à quatre cours choisis parmi la liste des cours communs aux deux blocs (12 crédits).

Voir plus loin la LISTE DES COURS COMMUNS AUX BLOCS A et B.

•Ou tout autre cours pertinent choisi avec l'accord de la direction du programme.**LISTE DES COURS COMMUNS AUX BLOCS A et B :****Procédés et pratique réflexive**

AVM2100	La pratique de la peinture : éléments fondamentaux
AVM2101	La pratique de la peinture : les techniques
AVM2102	La pratique de la peinture : tableau et objet
AVM2103	La pratique de la peinture : les espaces du tableau
AVM2200	Pratique de la sculpture : le façonnage
AVM2201	Pratique de la sculpture : le moulage
AVM2202	Pratique de la sculpture : l'assemblage
AVM2203	Pratique de la sculpture : systèmes actifs
AVM2300	Création artistique : conception et modélisation en imagerie de synthèse
AVM2310	Création artistique : dynamique de l'image de synthèse (AVM2300)
AVM2330	Art vidéo : matière et forme d'expression
AVM2332	Art vidéo : écriture temporelle (AVM2330)
AVM2340	Le photographique : approche critique de l'image numérique
AVM2341	Le photographique : approche concrète et réflexive
AVM2360	Arts médiatiques : espace et objet comme matière sonore
AVM2400	Dessin : observation, représentation et expression
AVM2401	Dessin : les techniques de la description
AVM2402	Dessin : les approches hybrides
AVM2403	Dessin : le modèle vivant
AVM2500	La pratique de l'estampe : les inscriptions photomécaniques et numériques
AVM2501	La pratique de l'estampe : les inscriptions au pochoir

AVM2502	La pratique de l'estampe : les inscriptions planographiques
AVM2503	La pratique de l'estampe : les inscriptions de la gravure
AVM3300	Intermédiats : appropriation, intervention, diffusion (6 cr.) (Formation initiale et 2 cours parmi les cours de photographie, de vidéographie et les arts médiatiques (AVM2360; AVM2300; AVM2310))
AVM3311	Création artistique : interfaces et dispositifs multimédias (AVM3301)
AVM3331	Art vidéo : espace, dispositif et installation (AVM2360 ou AVM2330)
AVM3342	Le photographique : image et espace (AVM2340 ou AVM2341)

Problématiques spécifiques

AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérives de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)
AVM4600	Le performatif (6 cr.)

Problématiques générales

AVM4601	La textualité à l'œuvre (6 cr.)
AVM4602	Autoreprésentation (6 cr.)
AVM4603	Écologie du regard : paysage et représentation (6 cr.)

Autres cours

AVM5733	Stage en milieu professionnel
AVM580X	Problématique variable
AVM5900	Didactique de l'enseignement des arts plastiques aux adultes
AVM5910	Stage d'éducation et d'intervention artistique dans la communauté (AVM5900)
FAM3000	Accompagnement par l'art d'un enfant atteint d'une maladie grave (Avoir complété 45 cr.)

Profil ENSEIGNEMENT DES ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (7325)

Règlement pédagogique particulier : le profil ENSEIGNEMENT de ce programme doit être suivi à temps complet (inscription à quinze crédits par trimestre).

Autorisation d'enseigner

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit remplir le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*. De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires. Pour de plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

Formation disciplinaire (54 crédits) :

• Les huit cours suivants (33 crédits) :

AVM1000	Intégration à la formation universitaire en arts visuels et médiatiques
AVM1100	Plasticité et fonction symbolique de l'image (6 cr.)
AVM1200	Matérialité et fonction symbolique de la sculpture (6 cr.)
AVM1305	Arts médiatiques : l'image fixe
AVM1310	Arts médiatiques : l'image en mouvement
AVM2000	Pratique réflexive de la création (AVM1000)
AVM4000	Création et enseignement des arts visuels et médiatiques (30 crédits de la formation initiale, soit les cours AVM1000, AVM2000, AVM1100, AVM1200, AVM1300, FAM1500 et FAM1501)

FAM1500	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle I
FAM1501	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle II

• Un cours choisi parmi les suivants (3 crédits) :

HAR3000	Analyse d'œuvres d'arts visuels et médiatiques à partir d'approches discursives
HAR3500	Définitions, mythes et représentations de l'artiste en arts visuels

• Trois ou quatre cours (dont au moins deux de 3 crédits) choisis parmi les suivants (12 crédits) :

AVM2100	La pratique de la peinture : éléments fondamentaux
AVM2101	La pratique de la peinture : les techniques
AVM2102	La pratique de la peinture : tableau et objet
AVM2103	La pratique de la peinture : les espaces du tableau
AVM2200	Pratique de la sculpture : le façonnage
AVM2201	Pratique de la sculpture : le moulage
AVM2202	Pratique de la sculpture : l'assemblage
AVM2203	Pratique de la sculpture : systèmes actifs
AVM2300	Création artistique : conception et modélisation en imagerie de synthèse
AVM2310	Création artistique : dynamique de l'image de synthèse (AVM2300)
AVM2330	Art vidéo : matière et forme d'expression
AVM2332	Art vidéo : écriture temporelle (AVM2330)
AVM2340	Le photographique : approche critique de l'image numérique
AVM2341	Le photographique : approche concrète et réflexive
AVM2360	Arts médiatiques : espace et objet comme matière sonore
AVM2400	Dessin : observation, représentation et expression
AVM2401	Dessin : les techniques de la description
AVM2402	Dessin : les approches hybrides
AVM2403	Dessin : le modèle vivant
AVM2500	La pratique de l'estampe : les inscriptions photomécaniques et numériques
AVM2501	La pratique de l'estampe : les inscriptions au pochoir
AVM2502	La pratique de l'estampe : les inscriptions planographiques
AVM2503	La pratique de l'estampe : les inscriptions de la gravure
AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérives de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3300	Intermédiats : appropriation, intervention, diffusion (6 cr.) (Formation initiale et 2 cours parmi les cours de photographie, de vidéographie et les arts médiatiques (AVM2360; AVM2300; AVM2310))
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3311	Création artistique : interfaces et dispositifs multimédias (AVM3301)
AVM3331	Art vidéo : espace, dispositif et installation (AVM2360 ou AVM2330)
AVM3342	Le photographique : image et espace (AVM2340 ou AVM2341)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)
AVM580X	Problématique variable
AVM5900	Didactique de l'enseignement des arts plastiques aux adultes
AVM5910	Stage d'éducation et d'intervention artistique dans la communauté (AVM5900)

• Un cours choisi parmi les problématiques spécifiques suivantes (6 crédits) :

AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérives de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)

Bloc des didactiques et cours pédagogiques disciplinaires et complémentaires (10 cours, soit 30 crédits) :

• Les neuf cours suivants (27 crédits) :

ASC2047	Éducation et pluriethnicité au Québec
ASS2051	Enfants en difficulté d'adaptation
AVM2900	Didactique des arts plastiques au préscolaire et au primaire (30 crédits de la formation initiale)

AVM3900	Didactique des arts plastiques au secondaire (30 crédits de la formation initiale)
AVM4900	Didactique des arts médiatiques au primaire et/ou au secondaire (30 crédits de la formation initiale)
AVM5925	Psychopédagogie et pensée visuelle
AVM5965	Didactique de l'appréciation esthétique (AVM1901)
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence

•Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

AVM5900	Didactique de l'enseignement des arts plastiques aux adultes
AVM5945	Les grands courants de l'enseignement des arts
AVM5955	Arts plastiques et perspectives thérapeutiques
FPE4510	Évaluation des apprentissages au primaire

Bloc de la formation pratique (4 cours, soit 24 crédits) :

•Les trois cours suivants (11 crédits) :

AVM1901	Stage d'exploration du milieu scolaire et séminaire d'intégration
AVM2901	Stage d'enseignement des arts plastiques au préscolaire-primaire et séminaire d'intégration (4 cr.) (AVM2900)
AVM3901	Stage d'enseignement des arts plastiques au secondaire et séminaire d'intégration (4 cr.) (AVM3900)

•L'un des deux cours suivants (13 crédits) :

AVM4901	Stage d'enseignement des arts plastiques au préscolaire-primaire : intégration professionnelle (13 cr.) (AVM2901)
AVM4951	Stage d'enseignement des arts plastiques au secondaire : intégration professionnelle (13 cr.) (AVM3901)

Bloc ouverture interdisciplinaire (12 crédits) :

•Le jumelage des cours suivants (6 crédits) :

le cours obligatoire suivant (3 crédits) :

FAM4002	Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques jumelé à l'un des cours suivants :
FAM4003	Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique
FAM4004	Atelier de création interdisciplinaire en musique
FAM4005	Atelier de création interdisciplinaire en danse

•Deux cours parmi les suivants (6 crédits) :

- 1 ou 2 cours en arts médiatiques (3 à 6 crédits) **
- 1 ou 2 cours en danse (3 à 6 crédits) **
- 1 ou 2 cours en théâtre (3 à 6 crédits) **
- 1 ou 2 cours en musique (3 à 6 crédits) **

LIN1009	Apprentissage de la grammaire du français écrit I
FAM1010	Atelier d'écriture en art

** Une liste de cours sera proposée par les responsables des programmes de danse, de musique et de théâtre.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme. Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.cpef.uqam.ca

Échéancier

L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études, au trimestre d'automne. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire et réussir l'un ou plusieurs des cours d'appoint suivants :

LIN1016 *Expression orale : compétence communicative (1 crédit)*

LIN1017 *Expression orale : la voix (1 crédit)*

LIN1018 *Expression orale : morpho-syntaxe et lexicale (1 crédit)*

LIN1019 *Expression orale : compétence discursive (1 crédit)*

ou

LIN1020 *La communication orale pour les futurs enseignants (3 crédits)*

en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé.

La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. **Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études. Les cours en français oral font partie du cheminement académique de l'étudiant. Ils sont assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.**

BACCALAURÉAT EN DANSE (7107-7606)

Ce programme comporte deux concentrations :

- pratique artistique (code 7107)
- enseignement (code 7606)

Le diplôme émis aux finissants de la concentration *enseignement* fera mention de la concentration.

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Le programme avec concentration *pratique artistique* comporte quatre-vingt-dix crédits. Le programme avec concentration *enseignement* comporte cent vingt crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise le développement de compétences professionnelles en interprétation, création et enseignement de la danse tout en ouvrant la voie à des études de cycles supérieurs en danse. Il favorise la polyvalence à l'égard des métiers de la danse par une acquisition des compétences de base dans les diverses pratiques professionnelles lors du tronc commun. Il développe une identité professionnelle reposant sur des choix éclairés de carrière et une compréhension de la nature des défis proposés par chacun de ces métiers. Ce programme permet de situer la formation théorique en regard de l'acte professionnel visé, favorisant ainsi une véritable intégration de la théorie à la pratique. Plus précisément, la formation vise à développer : une pratique corporelle globale basée sur une connaissance approfondie du corps et des principes d'exécution du mouvement dansé; une capacité de réflexion critique sur l'art; une démarche artistique et une démarche pédagogique cohérentes et polyvalentes; une capacité d'agir avec discernement et conformément à l'éthique professionnelle; une capacité de situer ses acquis dans une perspective de formation continue; un sens critique et une ouverture aux autres arts et aux autres pratiques liées à la danse; des capacités de communication verbale et écrite sur les divers champs d'application en danse; des compétences liées à la promotion de la danse dans le milieu.

La concentration *pratique artistique* permet d'approfondir les compétences de base acquises à l'intérieur du tronc commun en ce qui concerne à la fois l'interprétation et la création; le profil interprétation et le profil création viennent compléter cette spécialisation en accentuant soit les apprentissages permettant de développer un style d'interprétation et une polyvalence d'expression, soit les capacités liées à la création chorégraphique.

La concentration *enseignement* permet d'intégrer la formation artistique en danse à la formation psychopédagogique en vue du développement d'une intervention pédagogique cohérente. De plus, une formation pratique offrant des stages en milieu scolaire au primaire et au secondaire vient répondre aux exigences de qualification du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère).

CONDITIONS D'ADMISSION

Seule la concentration *enseignement* est contingentée.

Le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne.

Capacité d'accueil (concentration *enseignement*)

Automne : 20; Hiver : 0

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du Ministère ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise. (Voir règlements pédagogiques particuliers.)

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en danse ou l'équivalent; ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une autre concentration et avoir une formation soutenue et régulière en danse.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir une formation soutenue et régulière en danse et avoir participé à des spectacles de danse en tant que danseur ou chorégraphe;

ou

avoir eu une formation soutenue et régulière en danse et en enseignement de la danse.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent. (1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec

Pour toutes les bases d'admission

Tous les candidats doivent avoir atteint le niveau intermédiaire en danse (évalué lors de l'audition ou de la présentation vidéo en format VHS ou DVD pour la base d'études hors Québec).

Méthodes et critères de sélection : (pour les deux concentrations)

Audition en 2 points (ou, pour la base Études hors Québec, présentation vidéo en format VHS ou DVD) : 100 %

1. Technique (50 %) : capacités physiques, alignement, aisance et coordination
La note de passage pour ce point 1. est : 60 %.

2. Création et interprétation (50 %) : capacité de création, originalité, interprétation.
Note : La moyenne des points 1 (Technique) et 2 (Création et interprétation) doit être de 60 %.

Remarque : Les études en danse exigent la lecture de textes anglais.

L'étudiant a la responsabilité d'acquiescer cette capacité de lecture.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Cours du tronc commun de la première année (30 crédits) :

DAN1018	Technique IA
DAN1019	Technique IB (DAN1018)
DAN1022	Fondements du mouvement selon l'éducation somatique
DAN1033	Le mouvement dansé
DAN104X	Interprétation I
DAN1040	Histoire de la danse au XX ^e siècle
DAN205X	Interprétation II (DAN104X)
DAN2057	Les contextes de formation en danse : observation et analyse des pratiques de communication
DAN2061	Laboratoire d'apprentissage en danse; créer, interpréter, apprécier
KIN2660	Introduction à l'étude kinésiologique de la danse

Cours du tronc commun de la deuxième année (18 crédits Pratiques artistiques - 16 crédits Enseignement) :

DAN2016	Technique II (DAN1019)
Concentration Pratiques artistiques	
DAN2019	Technique II A (1 cr.) (DAN1019)
Concentration Enseignement	
et le cours	
DAN2021	Technique II B (2 cr.) (DAN1019)
* Voir note	
Concentration Enseignement	
DAN2040	Histoire de la danse au Québec
DAN204X	Atelier somatique en danse
DAN303X	Interprétation III (DAN205X)
DAN3080	Introduction à l'écriture chorégraphique
DAN404X	Improvisation à la manière de...

* Le cours DAN2021, tout en étant obligatoire, n'est pas comptabilisé pour le total des crédits conduisant au diplôme.

CONCENTRATION PRATIQUES ARTISTIQUES (code 7107)

Les neuf cours suivants (24 crédits) :

DAN3014	Entraînement avancé I (Pour les étudiants en pratiques artistiques : DAN2016. Pour les étudiants en enseignement : DAN2019; DAN2021)
* Voir note	
DAN4014	Entraînement avancé II (DAN3014)
* Voir note	
DAN4020	Esthétique chorégraphique contemporaine
DAN422X	Spectacle chorégraphique dirigé : création de... (6 cr.) (DAN303X)
DAN4220	Danse et société
DAN4280	Atelier chorégraphique (DAN3080)

FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)
HAR1025	Sources et caractéristiques de l'art moderne et contemporain : XIX ^e et XX ^e siècles
MUS1004	Atelier d'audition I

* Les cours DAN3014 et DAN4014, tout en étant obligatoires, ne sont pas comptabilisés pour le total des crédits conduisant au diplôme.

Deux cours optionnels en dehors du champ de spécialisation de la danse, non siglés DAN ou DAM (6 crédits).

Pour compléter son programme l'étudiant choisit l'un des deux profils suivants :

• Profil interprétation (12 crédits) :

Les deux cours suivants (6 crédits) :

DAN5014 Entraînement préprofessionnel (DAN4014)

* Voir note

DAN523X Spectacle chorégraphique dirigé : répertoire de... (6 cr.)
(DAN303X)

Six crédits de cours en rôles d'interprétation :

DAN6213 Rôles d'interprétation (DAN422X)

DAN6215 Rôles d'interprétation (DAN422X)

DAN6223 Rôles d'interprétation (DAN422X)

DAN6225 Rôles d'interprétation (DAN422X)

DAN6233 Rôles d'interprétation (DAN422X)

DAN6235 Rôles d'interprétation (DAN422X)

* Le cours DAN5014, tout en étant obligatoire, n'est pas comptabilisé pour le total des crédits conduisant au diplôme.

ou

• Profil création (12 crédits) :

DAN5286 Chorégraphie (DAN4280)

DAN6282 Spectacle chorégraphique libre (6 cr.) (DAN5286)

ou le jumelage de deux cours parmi les suivants (6 cr.) :

le cours obligatoire suivant :

FAM4002 Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques

FAM4003 Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique

FAM4004 Atelier de création interdisciplinaire en musique

Un cours au choix parmi les suivants (3 crédits) :

DAM500X Atelier intensif

DAM6000 Activité de synthèse

DAM6300 Stage d'enseignement en milieu récréatif

DAM6400 Stage en milieu professionnel

DAM6431 Stage d'enseignement en milieux récréatif et professionnel

DAN250X Atelier pratique en danse

DAN3055 L'enseignement de la classe technique

DAN3440 La critique en danse (DAN1040)

DAN4390 Problématique de l'enseignement de la danse en milieux diversifiés

DAN5288 Production et mise en marché d'un événement

DAN5290 Introduction à la vidéodanse de création

DAN5520 Production de spectacle II

DAN6291 Vidéodanse libre (5 cr.) (DAN5286; DAN5290)

Ou tout autre cours pertinent aux études du candidat

(sous réserve de l'approbation de la direction du programme).

CONCENTRATION ENSEIGNEMENT (code 7606)

Les cinq cours suivants (15 crédits) :

DAN3014 Entraînement avancé I (Pour les étudiants en pratiques artistiques : DAN2016. Pour les étudiants en enseignement : DAN2019; DAN2021)

* Voir note

DAN4014 Entraînement avancé II (DAN3014)

DAN4020 Esthétique chorégraphique contemporaine

ou le cours

DAN4220 Danse et société

DAN4280 Atelier chorégraphique (DAN3080)

DAN523X Spectacle chorégraphique dirigé : répertoire de... (6 cr.)
(DAN303X)

* Le cours DAN3014, tout en étant obligatoire, n'est pas comptabilisé pour le total des crédits conduisant au diplôme.

Les douze cours suivants (47 crédits) :

ASS2051 Enfants en difficulté d'adaptation

ASC6003 Problématiques interculturelles à l'école québécoise

DAM4411 Stage d'enseignement de la danse : exploration

DAM4421 Stage d'enseignement de la danse au préscolaire-primaire (4 cr.)

DAM4431 Stage d'enseignement de la danse au secondaire (4 cr.)

DAM4441 Stage d'enseignement de la danse au préscolaire-primaire :
intégration (12 cr.)

ou le cours

DAM4451 Stage d'enseignement de la danse au secondaire :
intégration (12 cr.)

DAN4301 Problématique de l'enseignement de la danse au préscolaire
et au primaire

DAN4312 Didactique de la danse au secondaire

FPE3650 Application des technologies de l'information
et de la communication en enseignement

FPE3050 Organisation de l'éducation au Québec

MUS4900 Diagnostic et gestion des apprentissages en arts

PSY2634 Psychologie du développement : période de latence
et adolescence

Ouverture, complémentarité et interdisciplinarité (12 crédits) :

Le jumelage de deux cours parmi les suivants (6 crédits) :

FAM4002 Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques

FAM4003 Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique

FAM4004 Atelier de création interdisciplinaire en musique

FAM4005 Atelier de création interdisciplinaire en danse

Deux cours parmi les cours offerts en art dramatique, en arts visuels, ou en musique ou parmi les cours suivants :

FAM1010 Atelier d'écriture en art

LIN1009 Apprentissage de la grammaire du français écrit I

ou tout autre cours dans une deuxième discipline, approuvé par la direction du programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Le programme est offert selon un régime d'études à temps complet.

- Les cours suivants, tout en étant obligatoires, ne sont pas comptabilisés pour le total des crédits conduisant au diplôme : DAN2021, DAN3014, DAN4014, DAN5014.

- Le cours suivant est un cours-année (automne-hiver) :

KIN2660 Introduction à l'étude kinésiologique de la danse.

- Conditions d'accès pour le cours DAN6282 : Avoir reçu l'autorisation de la direction du programme après avoir été recommandé par le jury d'évaluation.

- La concentration *enseignement* du programme est assujettie aux dispositions de la Politique sur la langue française de l'Université, qui prévoit des normes d'obtention du diplôme plus exigeantes quant à la compétence linguistique, pour les programmes de baccalauréat conduisant à une autorisation légale d'enseigner.

- Les étudiants de la concentration *enseignement* du programme doivent réussir un cours de premiers soins et de RCR (Réanimation cardio-respiratoire) avant de s'inscrire au *Stage IV* (DAM4441-DAM4451).

Les frais de ce cours sont à la charge de l'étudiant.

- Le cours libre prévu dans la concentration *pratiques artistiques* peut être choisi dans la liste des cours au choix ou dans tout autre domaine complémentaire, avec l'accord de la direction du programme.

- Un cheminement individualisé est offert à des personnes détenant une expérience professionnelle en danse et désirant compléter leur formation à temps partiel.

Ces personnes accèdent au cheminement individualisé après avoir complété les cours du tronc commun ou avoir obtenu des reconnaissances d'acquis.

Le cheminement de ces personnes est établi par la direction du programme. Si une personne désire obtenir le grade de bachelier sur la base d'un tel cheminement individualisé, le total des crédits (cours suivis et reconnaissances d'acquis) doit être d'au moins 90.

- Dans le cadre des cours du tronc commun, un étudiant inapte à suivre un cours technique, ne peut s'inscrire aux cours pratiques suivants :

Improvisation, Interprétation, Mouvement dansé, Introduction à l'écriture chorégraphique. Par contre, il sera admissible aux cours Atelier somatique et Fondements du mouvement selon l'éducation somatique.

- La note obtenue à la fin du cours DAN1018 sera reportée en avril lorsque le cours DAN1019 aura été complété. Les cours à suivre en rôles d'interprétation (profil interprétation) sont choisis parmi les suivants qui sont jumelés à d'autres cours du programme : cours de 3 crédits : DAN6213-DAN6215-DAN6223-DAN6225-DAN6233-DAN6235.

Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption. À dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiante, l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme.

Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpe.uqam.ca>

Échéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiante, l'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études, au trimestre d'automne. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire au cours d'appoint : LIN1016 (1 crédit) *Expression orale : compétence communicative*
LIN1017 (1 crédit) *Expression orale : la voix*
LIN1018 (1 crédit) *Expression orale : morpho-syntaxe et lexicale*
LIN1019 (1 crédit) *Expression orale : compétence discursive*

ou
LIN1020 (3 crédits) *La communication orale pour les futurs enseignants* en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé. La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études. Les cours en français oral font partie du cheminement académique de l'étudiant. Ils sont donc assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit remplir le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

BACCALURÉAT EN DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT (7004)

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte quatre-vingt-dix crédits.

OBJECTIFS

Le programme d'études en design de l'environnement offre une formation fondamentale au projet de design comme activité créatrice et moyen d'expression communs aux disciplines du design industriel, de l'architecture et du design urbain.

Il est fondé sur une définition de l'*environnement* comme l'ensemble intégré des objets et espaces construits encadrant la vie quotidienne, et du *design de l'environnement* comme une approche au projet de design de ces objets et espaces consciente et respectueuse de cette intégration.

(C'est une originalité de ce programme de mettre en relation ces trois échelles environnementales dans un projet de design : par exemple, la table ne sera pas conçue sans son lien à l'espace et aux usages définis, tous les deux, par le lieu où elle sera installée).

Cette formation favorise l'autonomie d'esprit, l'ouverture et la polyvalence requises par la pratique du projet de façon indépendante ou au sein des groupes professionnels, ou d'équipes multidisciplinaires sur le marché du travail, à titre de designer-concepteur; elle assure également une préparation à la poursuite d'études avancées.

Cette formation vise l'atteinte des niveaux de compétences suivants :

- En première année, l'acquisition de connaissances élémentaires et capacité d'intégration empirique, au sein d'exercices et/ou de petits projets, des principes du design et de la notion d'environnement.
- En deuxième année, l'acquisition de la capacité d'objectivation et capacité d'articulation des principes du design et de la notion d'environnement au sein d'un projet.
- En troisième année, la capacité de développer, présenter et défendre un projet de façon autonome.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil : Automne : 120;

Un quota pour chacune des trois bases d'admission est calculé au prorata du pourcentage du total des demandes.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Sélection : 100 %

Cote de rendement.

ou**Base Expérience**

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir pratiqué le design ou avoir une expérience de travail attestée, assortie d'un intérêt démontré pour le design. Soumettre un portfolio faisant état de son expérience en design et/ou une lettre de motivation.

Sélection : 100 %

Qualité du dossier justificatif de l'expérience.

ou**Base Études universitaires**

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

Sélection : 100 %

Qualité du dossier académique.

ou**Base Études hors Québec**

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Sélection : 100 %

Qualité du dossier académique.

Suite à la réception des demandes d'admission, tous les candidats seront invités à une réunion d'information et de préaccueil pour les aider à prendre leur décision.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Première année du programme :**Les neuf cours suivants (29 crédits) :**

DES1510	Dessin d'observation
DES1520	Introduction au design de l'environnement
DES1530	Projet de design I (4 cr.)
DES1540	Formes et composition
DES2520	Design architectural (DES1520)
DES2530	Projet de design II (4 cr.) (DES1530)
DES2540	Dessin et conception
DES2550	Design et construction
FAM1200	Espace ressource : l'individu

Deuxième année du programme :**Les neuf cours suivants (31 crédits) :**

DES3510	Design et informatique
DES3520	Design industriel (DES1520)
DES3530	Projet de design III a (4 cr.) (DES1540; DES2520; DES2530; DES2540; DES2550; FAM1200)
DES3540	Projet de design III b (4 cr.) (DES1540; DES2520; DES2530; DES2540; DES2550; FAM1200)

DES3550	Design et fabrication
DES4520	Design urbain (DES1520)
DES4531	Projet de design IV a (4 cr.) (DES1540; DES2520; DES2530; DES2540; DES2550; FAM1200)
DES4541	Projet de design IV b (4 cr.) (DES1540; DES2520; DES2530; DES2540; DES2550; FAM1200)
FAM1210	Espace ressource : groupes humains (FAM1200)

Troisième année du programme :**Les cinq cours suivants (15 crédits) :**

DES5520	Théories et pratiques du design de l'environnement
DES5530	Projet de design V a
DES5540	Projet de design V b
DES6530	Projet de design VI a (DES5520; DES5530; DES5540)
DES6540	Projet de design VI b (DES5520; DES5530; DES5540)

Liste A : deux cours choisis parmi les suivants (6 crédits) :

APL1501	Exploration en couleur A
EUT1061	Dimensions morphologiques et patrimoniales de la ville
EUT1072	Développement durable et gestion
FSM2001	L'être humain et son environnement
GEO3100	Aménagement du territoire : théories et pratiques
HAR1810	L'architecture de l'Antiquité au XVIII ^e siècle
HAR1850	L'architecture aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR2820	Approches sémiologiques des arts visuels
HAR3603	Synthèse des arts
MET1001	Éléments de gestion des entreprises
PHY2671	La maison aux énergies douces
PHY3750	L'environnement urbain
PSY1620	Psychologie de l'environnement
SOC3750	Sociologie urbaine
SOC5605	Sociologie de l'art

ou d'autres cours approuvés par le directeur du programme au cas où les cours ne sont pas offerts.

Liste B : un cours choisi parmi les suivants (3 crédits) :

DEM6871	L'environnement A : séminaire
DEM6872	L'environnement B : projet
DEM6873	L'environnement C : stage
DES2525	Design international : édifice
DES3525	Design international : objet
DES4517	Design international : voyage d'étude
DES4525	Design international : espace urbain
DES5525	Design international : projet intégré

Liste C : un cours choisi parmi les suivants (3 crédits) :

DES5570	Projet et informatique (DES3510)
DES5571	Projet et architectonique (laboratoire)
DES5573	Design et ergonomie (laboratoire)

ou d'autres cours approuvés par le directeur du programme au cas où les cours ne sont pas offerts.

Un cours libre choisi en dehors du champ de spécialisation (3 crédits).**RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS**

À cause d'exigences très serrées concernant la présence en atelier et, par conséquent, d'une grille horaire très chargée, un étudiant travaillant à plein temps ou à temps partiel ne peut compter être inscrit à plein temps.

Il faut avoir réussi les huit cours et ateliers de première année (DES1520, DES1530, DES1540, DES2520, DES2530, DES2540, DES2550) avant de pouvoir s'inscrire aux ateliers de deuxième année (DES3530, DES3540, DES4531, DES4541).

Il faut avoir réussi tous les cours de première et de deuxième année avant de pouvoir s'inscrire aux cours obligatoires de troisième année ou aux cours DES5570, DES5571, DES5573.

Certains cours doivent être suivis au même trimestre. Ils sont identifiés dans la grille de cheminement du programme à l'aide d'un astérisque (*).

BACCALAURÉAT EN DESIGN GRAPHIQUE (7779)

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte quatre-vingt-dix crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise à former des concepteurs polyvalents en design graphique. Ses objectifs principaux sont : l'étude du design comme réponse formelle à un problème de communication visuelle; le développement de l'analyse, de l'évaluation et de la création graphique; la programmation-synthèse, l'expression, la transposition et la présentation de messages en images; l'apprentissage d'une méthodologie visuelle dans un cheminement conceptuel et l'acquisition d'une méthode de recherche; la compréhension du mécanisme fonctionnel significatif des formes; une collaboration avec les sciences et les arts; le développement du choix approprié au niveau décisionnel; l'étude d'un langage visuel logique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est contingenté.

Capacité d'accueil : Automne : 60; Hiver : 0

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Remarques :

Pour les fins de sélection, les programmes collégiaux suivants sont rangés dans la catégorie DEC - art :

Programmes généraux :

500.04 ou 510.A0 Arts plastiques

500.01 Arts

500.X5 ou 500.A0 Arts et lettres

Programmes professionnels :

561.02 ou 561.A0 Théâtre-production

561.03 Conception (théâtre)

561.04 Techniques scéniques

570.01 Céramique

570.02 Esthétique de présentation

570.03 Aménagement d'intérieurs

570.04 Photographie

570.06 ou 570.A0 Graphisme

570.07 ou 570.C0 Techniques de design industriel

571.02 Design de mode

571.05 Mode masculine

571.06 Mode féminine

573.01 Techniques de métiers d'art (toutes les options (9) sont reconnues)

581.02 Techniques de la typographie

581.03 Techniques du montage photolithographique

581.04 Techniques de l'impression

581.06 Techniques du traitement de l'image

581.08 Techniques de gestion de l'imprimerie

582.A1 Techniques d'intégration multimédia

589.01 Art et technologie des médias : Bloc publicité.

Après étude du dossier, le candidat admissible dont les connaissances auront été jugées insuffisantes pourra être admis conditionnellement à la réussite d'un ou de plusieurs cours d'appoint.

Le candidat admissible, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances requises en informatique sera admis conditionnellement à la réussite du ou des cours DGR1301 *Infographie : mise en pages* (logiciels Adobe InDesign, QuarkXPress) (1 cr.), DGR1302 *Infographie : dessin vectoriel* (logiciel Adobe Illustrator) (1 cr.) et DGR1303 *Infographie : image numérique* (logiciel Adobe Photoshop) (1 cr.) (cours hors programme), dont il pourra être dispensé s'il réussit un test.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir une expérience de travail attestée dans le domaine du design graphique ou dans un domaine connexe et faire état de ses réalisations graphiques professionnelles dans son cartable. Les travailleurs autonomes devront fournir un affidavit assermenté de leur implication dans le design ou dans un domaine connexe.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) dans un programme d'études universitaires en art au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Méthodes et critères de sélection

Sélection - Base DEC

	DEC (art)	Autre DEC
- cartable :	50 %	20 %
- questionnaire :	30 %	30 %
- cote de rendement :	20 %	50 %

Sélection - Base Expérience

- cartable : 70 %
- questionnaire : 30 %

Sélection - Base Études universitaires

- cartable : 50 %
- questionnaire : 30 %
- moyenne des résultats universitaires : 20 %

Sélection - Base Études hors Québec

Candidats résidant au Québec :

- cartable : 20 %
- questionnaire : 30 %
- cote de rendement : 50 %

Candidats résidant hors Québec :

- cartable : 80 %
- résultats académiques : 20 %

Pour toutes les bases d'admission :

À la suite de sa demande d'admission, le candidat est convoqué à soumettre un cartable de travaux personnels composé d'un maximum de vingt éléments, recherches ou réalisations personnelles ou scolaires.

Les critères d'évaluation du cartable sont les suivants : capacité d'expression visuelle, créativité, composition et mise en forme de l'ensemble du cartable.

Ceux du questionnaire sont : aptitude à exprimer des concepts visuels au moyen du dessin, capacité de représenter en perspective des objets tridimensionnels.

Attendu le nombre limité de places dans ce programme, seront retenues les candidatures ayant obtenu les meilleurs résultats à l'évaluation du cartable, du dossier scolaire et au questionnaire.

Note : Les candidats résidant à l'extérieur du Québec ne seront évalués que sur le cartable et le dossier académique.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les vingt cours suivants (60 crédits) :

DES1210	Design : problématique
DES1211	Design graphique : introduction
DES1212	Dessin : perception
DES1213	Recherche et documentation
DES2211	Design graphique : conceptualisation (DES1211)
DES2212	Dessin : modèles vivants (DES1212)
DES2213	Design graphique : historique (DES1213)
DES2214	Typographie : bases
DES2215	Photographie : lumière naturelle (DES1215)
DES3211	Design graphique : graphisme (DES2211)
DES3212	Illustration : initiation (DES2212)
DES3213	Audiovisuel : langage
DES3214	Typographie : variations (DES2214)
DES4211	Design graphique : objets (DES3211)
DES4213	Audiovisuel : conception (DES3213)
DES5211	Design graphique : synthèse (DES4211)

DES6211	Design graphique : production (DES5211)
EDM1001	Introduction aux théories de la communication médiatique
MET1001	Éléments de gestion des entreprises
PSY3033	Psychologie des médias visuels

Note : **L'étudiant qui possède un DEC en photographie :**

Le cours DES1215 n'est pas requis comme préalable au cours DES2215 dans le cadre de ce programme. Dans le cas contraire, le cours DES1215 peut être crédité si l'étudiant présente un portfolio de photos et réussit l'examen attestant sa connaissance de la photo lors du premier cours.

Cours optionnels : sept cours parmi les suivants (21 crédits) :

DES1215	Photographie : bases
DES1217	Design graphique : atelier I
DES1268	Design graphique : signes
DES2217	Design graphique : atelier II
DES2268	Design graphique : diffusion
DES3215	Photographie : conception (DES2215)
DES3218	Diffusion culturelle et conception graphique
DES321X	Design graphique : atelier
DES3268	Design graphique : schématisation
DES4214	Typographie : illustration (DES3214)
DES4215	Photographie : exploration couleurs (DES2215; DES3215)
DES4216	Couleur et design
DES4217	Design horizon I
DES4268	Design graphique : expérimentation
DES4517	Design international : voyage d'étude
DES5212	Illustration : exploration (DES3212)
DES5213	Film d'animation : introduction (DES3213)
DES5214	Typographie : associations (DES2214; DES3214)
DES5217	Design : horizon II
DES5222	Illustration technique
DES5268	Design graphique : affiches
DES6210	Le design informatisé et ses applications
DES6212	Illustration : styles (DES3212)
DES6213	Film d'animation : expérimentation (DES5213)
DES6214	Typographie : innovations (DES3214)
DES6216	Design d'exposition
DES6221	Design graphique et culture
DES6222	Illustration scientifique (DES6210)
DGM6121	Stage I
DGM6122	Stage II

ou tout autre cours choisi en accord avec la direction du programme.

Trois cours libres en dehors du champ de spécialisation (9 crédits).

REMARQUES PARTICULIÈRES

CARTABLE DE TRAVAUX PERSONNELS

- Votre cartable de travaux personnels doit contenir un maximum de vingt éléments visuels de préférence montés sur des cartons de même format ne dépassant pas 42 x 60 cm. Vos nom, prénom et date de naissance doivent être inscrits sur les documents qui ne sont pas attachés dans votre cartable.
- Tous les éléments doivent être placés dans un cartable plat d'un format maximum de 51 x 66 cm. (20 x 26 po). Vos nom, prénom et date de naissance doivent être inscrits en lettres majuscules, au coin supérieur droit de votre cartable.
- Les éléments présentés peuvent être des recherches personnelles, des réalisations ou des travaux scolaires, tels que concepts de design graphique, œuvres photographiques, dessins, illustrations, court film d'animation de une à deux minutes.
- Les films ou vidéos doivent être soumis sur cassettes de format VHS. Nous n'acceptons pas les dossiers sur cédérom pour des raisons d'efficacité. Il est essentiel de présenter des séquences imprimées de vos réalisations électroniques.
- Pour les pièces tridimensionnelles (sculptures, peintures, etc.), seules des photos ou des diapositives présentées dans les feuilles translucides seront acceptées.
- Les dossiers comportant plus de vingt éléments, les pièces volumineuses, les encadrements sous verre, les tubes ou rouleaux, les diapositives en vrac seront refusés.
- L'ingéniosité, l'inattendu, la créativité et la qualité de la réalisation seront déterminants pour le comité de sélection.
- Vos dossiers sont confidentiels et seront manipulés avec grand soin. Cependant, nous ne sommes pas responsables pour des pertes encourues par des tiers.
- L'Université n'est pas responsable de la réexpédition des cartables et autres documents.

BACCALURÉAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES (7872)

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat en Études littéraires vise à doter l'étudiant d'une formation de base axée sur l'analyse et l'interprétation du texte littéraire – aussi bien dans sa relation à l'auteur et au lecteur que dans son rapport à la société et à l'histoire. Le programme aborde autant les questions de littérature générale que des corpus particuliers (littérature québécoise, littératures étrangères, littératures populaires) et s'ouvre à d'autres pratiques culturelles (hypertexte, médias, cinéma); il comporte également un important volet consacré à la création.

Avec sept cours de tronc commun, quatre profils constituant autant d'amorces de spécialisation et une banque de cours de «Corpus et histoire littéraire», le programme a pour objectif d'initier à la critique et à la théorie, à leurs problématiques comme à leurs diverses pratiques; il a également pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir une culture littéraire riche et variée, ainsi qu'une maîtrise du français écrit. En ce qui concerne la création, il vise à sensibiliser aux enjeux de l'écriture littéraire tout en constituant un banc d'essai pour les étudiants désirant expérimenter l'écriture.

Au terme de sa formation de premier cycle, l'étudiant aura développé son sens critique, acquis une solide formation générale, assimilé des connaissances théoriques et des méthodes d'analyse lui permettant de mieux lire et comprendre des textes de toutes sortes, développé les habiletés rédactionnelles nécessaires à la production de textes relativement complexes et nuancés.

Les débouchés du diplôme de baccalauréat se situent surtout du côté de la rédaction professionnelle, de la critique journalistique et de la fonction de chercheur, de la révision et de l'édition de textes, des emplois relatifs aux métiers et au rayonnement du livre, de l'imprimé et du texte médiatique. Le programme débouche naturellement sur les études de deuxième et de troisième cycles en recherche ou en création. Cette formation supplémentaire peut conduire à l'enseignement (collégial et universitaire) et à la recherche, ou aux divers métiers de la création (écriture, scénarisation, idéation, etc.) et de l'édition (éditeur, directeur littéraire, etc.).

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir travaillé dans un domaine relié à la littérature (enseignement, édition, librairie, journalisme, production de textes littéraires, etc.). Faire état d'une création littéraire ou avoir une connaissance suffisante du phénomène littéraire.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (à moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec) de scolarité ou l'équivalent;

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

ou être titulaire d'un diplôme approprié obtenu hors Québec et représentant douze ans de scolarité.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

TRONC COMMUN

Sept cours obligatoires (21 crédits) :

LIT1430	Questions de méthode en études littéraires
LIT1555	Littérature et langage
LIT1565	Littérature et psychanalyse
LIT1575	Littérature et société
LIT1608	Corpus québécois
LIT1618	Corpus français
LIT1628	Corpus étranger

COURS SUPPLÉMENTAIRES

Deux cours de théorie à choisir (6 crédits) :

Parmi les suites aux trois cours théoriques du tronc commun :

LIT3830	Sémiologie (LIT1430; LIT1555)
LIT3860	Approches psychanalytiques du texte littéraire (LIT1430; LIT1565)
LIT5655	Théories du champ et de l'institution littéraire (LIT1430; LIT1575)

et/ou parmi les activités suivantes :

LIT1325	Stylistique littéraire (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430; LIT1555 . Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT3300	Poétique des genres (LIT1430; LIT1555)
LIT3340	Rhétorique (LIT1430; LIT1555)
LIT3600	Littérature et féminisme
LIT4405	Théories de la lecture, de la réception et de l'interprétation (LIT1430; LIT1555)
LIT5035	Théories de la narrativité (LIT1430; LIT1555)
LIT5060	Génétique littéraire (LIT1430)

PROFILS

Six cours à choisir dans l'un des quatre profils suivants (18 crédits) :

PROFIL PERSPECTIVES CRITIQUES

LIT2035	Ethnocritique (LIT1430; LIT1555)
LIT2055	Littérature et philosophie (LIT1430; LIT1555)
LIT4720	La traversée des cultures (LIT1430; LIT1555)
LIT4730	Littérature et identité sexuelle
LIT4750	Questions de traduction littéraire (LIT1430; LIT1555)
LIT4760	Littérature et art (LIT1430; LIT1555)
LIT4770	Imaginaires de l'utopie (LIT1430; LIT1555)
LIT4775	Polémique et littérature pamphlétaire (LIT1430; LIT1555)
LIT4780	Écriture et folie (LIT1430; LIT1565)
LIT4800	Le genre épistolaire (LIT1430; LIT1555)
LIT4810	Littérature et nouvelles technologies
LIT4820	Littérature et savoirs (LIT1430; LIT1555)
LIT4830	Identité et altérité littéraires (LIT1430; LIT1555)
LIT4840	Fictions de l'histoire (LIT1430; LIT1555)
LIT4850	Les formes de l'autobiographique (LIT1430; LIT1555)

PROFIL ÉTUDES QUÉBÉCOISES

EST1305	Pratiques théâtrales au Québec
HIS4521	Histoire du Québec, depuis 1867
LIT3705	Naissance de l'écrivain québécois, XVII ^e -XVIII ^e siècles (LIT1430; LIT1555)
LIT3715	Littérature québécoise du XIX ^e siècle. (LIT1430; LIT1555)
LIT3720	Poésie québécoise : de la tradition à la modernité (LIT1430; LIT1555)
LIT3725	Formes de la poésie québécoise contemporaine (LIT1430; LIT1555)
LIT3730	Enjeux du roman québécois
LIT3740	Essai québécois (LIT1430; LIT1555)
LIT3755	Dramaturgie québécoise (LIT1430; LIT1555)
LIT3760	Séries radiophoniques et télévisuelles au Québec (LIT1430; LIT1555)
LIT5135	Les écritures migrantes au Québec (LIT1430; LIT1555)
LIT5140	Littérature des femmes au Québec
LIT5150	La lecture littéraire au Québec (LIT1430; LIT1555)

LIT5170 Littérature québécoise et nationalisme (LIT1430; LIT1575)

PROFIL PRATIQUES LITTÉRAIRES ET CULTURELLES

LIT4100	Théories et discours critiques sur la culture populaire (LIT1430; LIT1575)
LIT4130	Textes sur le cinéma (LIT1430; LIT1555)
LIT4135	L'image et le récit (LIT1430; LIT1555)
LIT4155	Bande dessinée
LIT4160	Régions et frontières du fantastique
LIT4180	Roman-feuilleton et publications en série (LIT1430; LIT1555)
LIT4260	Roman d'aventures (LIT1430; LIT1555)
LIT4265	Roman policier
LIT4275	Science-fiction (LIT1430; LIT1555)
LIT4285	Littérature érotique (LIT1430; LIT1555)
LIT4430	Les classiques de la littérature pour la jeunesse (LIT1430; LIT1555)
LIT4450	Jeux de mots, jeux de langage (LIT1430; LIT1555)
LIT5670	Littérature et cinéma

PROFIL CRÉATION

Au moins deux cours à choisir parmi les suivants :

LIT1215	Univers matériel du livre
LIT1265	Aspects et problèmes de la création littéraire (LIT1430; LIT1555)
LIT4325	Dans l'atelier des écrivains (LIT1430; LIT1555)
LIT4375	Lecture du travail créateur (LIT1430; LIT1555)

Bloc des ateliers (de deux à quatre cours à choisir selon le cas) :

EST2010	Écriture dramatique I
LIT3940	Atelier de poésie I (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430; LIT1555. Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT3941	Atelier de poésie II (LIT1430; LIT1555)
LIT3950	Atelier de prose I (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430; LIT1555 . Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT3951	Atelier de prose II (LIT1430; LIT1555)
LIT460X	Atelier à contenu variable (LIT1430; LIT1555)

CORPUS ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

Cinq cours à choisir parmi les suivants (15 crédits) :

Série «Poétique historique»

LIT1215	Univers matériel du livre
LIT6225	Histoire et esthétique du roman
LIT6235	Histoire et esthétique de la poésie
LIT6245	Histoire et esthétique du texte dramatique
LIT6255	Histoire de la critique littéraire
LIT6265	Histoire et esthétique de l'essai
LIT6610	L'enseignement de la littérature : histoire et méthodes

Série «Histoire et mouvements littéraires»

HIS4163	Mythologie grecque et romaine
LIT2605	Textes et genres fondateurs du Moyen Âge
LIT2610	Humanisme
LIT2650	Univers baroque
LIT2705	Classicisme
LIT2710	L'époque des Lumières
LIT2760	Romantisme
LIT2770	Réalisme
LIT2780	Symbolisme
LIT2790	Surréalisme
LIT2810	Les avant-gardes
LIT2820	Dramaturgie contemporaine
LIT2825	Littérature contemporaine des femmes
LIT2830	Enjeux de la littérature contemporaine

Série «Littératures étrangères»

LIT2860	Littérature des États-Unis
LIT2865	Littérature canadienne-anglaise
LIT2870	Littérature latino-américaine
LIT2880	Littérature brésilienne I
LIT2885	Littérature brésilienne II
LIT2890	Littératures de la francophonie
LIT2895	Littératures nordiques

COURS À CONTENU VARIABLE

Les cours à contenu variable peuvent être intégrés à l'un ou l'autre des profils ou au bloc «Corpus et histoire littéraire». Ces cours sont :

LIT300X	Corpus d'auteur
LIT360X	Problématique littéraire

LIT450X	Lecture de films
LIT500X	Sujets spéciaux I
LIT510X	Sujets spéciaux II

COURS COMPLÉMENTAIRES

Quatre cours (12 crédits) à choisir dans la banque des cours LIT et/ou dans les banques suivantes : COM, EDM, EST, FCM, HAR, HIS, LIN, PHI, PSY, REL, SOC.

COURS HORS DISCIPLINE

Six cours (18 crédits) dont trois à choisir parmi les cours portant les sigles COM, EDM, EST, FCM, HAR, HIS, LIN, PHI, PSY, REL ou SOC et parmi les cours de langue (ANG, ESP, LAN, SHM, etc.).

Les trois autres cours pourront être choisis dans la liste des cours qui sont disponibles pour tous les étudiants et qui ne sont pas identifiés LIT.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Les étudiants doivent suivre les sept cours obligatoires durant les trois premiers trimestres d'inscription au programme.
- *Questions de méthode en études littéraires* LIT1430 et *Littérature et langage* LIT1555 doivent obligatoirement être suivis au premier trimestre d'inscription.
- La condition d'accès aux cours de profil et aux cours à contenu variable est la réussite de douze crédits de cours LIT dans le programme (sauf pour les cours qui appartiennent aussi à la concentration «Études féministes» et pour *Univers matériel du livre* LIT1215, qui relève à la fois du profil «Création» et du bloc «Corpus et histoire littéraire»).
- *Questions de méthode en études littéraires* LIT1430 et *Littérature et langage* LIT1555 (ou parfois *Littérature et société* LIT1575 ou *Littérature et psychanalyse* LIT1565) constituent des préalables aux cours de profil, sauf dans le cas des cours qui appartiennent à la concentration «Études féministes» et sauf dans celui d'*Univers matériel du livre* LIT1215.
- Dans le profil «Création», il faut suivre un minimum de deux ateliers et un maximum de quatre.
- Le nombre maximum de cours d'un même profil qu'est autorisé à suivre un étudiant est fixé à dix.

Exigences linguistiques :

- Le cours *Questions de traduction littéraire* LIT4750 exige une connaissance passive de l'anglais. Celle-ci est par ailleurs souhaitée dans tous les cours.
- Conformément à l'énoncé de principe adopté par le Comité de programmes et le Département d'études littéraires, l'évaluation des travaux tient nécessairement compte de la qualité de la langue : maîtrise des règles de syntaxe et de composition (organisation générale du texte), justesse et étendue du lexique, respect de l'orthographe.

REMARQUES PARTICULIÈRES

Les «Cours complémentaires» et les «Cours hors discipline» constituent un espace de dix cours où les étudiants qui le désirent peuvent inscrire une concentration de premier cycle en anglais (F004), en espagnol (F005), en italien (F014), en allemand (F003), en études féministes (F002), en études québécoises (F007), en études médiévales (F011), en études ethniques (F009), en études anciennes (F010) ou en linguistique appliquée à l'étude de la grammaire (F012). Cette dernière concentration est particulièrement pertinente pour ceux qui désirent se perfectionner en révision de textes ou qui éprouvent des difficultés en français écrit.

Les étudiants qui souhaitent faire une concentration de premier cycle sont priés d'en avvertir la direction du programme.

BACCALAURÉAT EN HISTOIRE DE L'ART (7075)

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte quatre-vingt-dix crédits.

OBJECTIFS

Ce programme vise à fournir à l'étudiant une base historique, théorique et méthodologique qui le rendra apte à développer un discours analytique et critique pour saisir les multiples dimensions proposées par les arts plastiques et l'architecture de différentes époques. Il fournit à l'étudiant des éléments complémentaires d'ordre

pratique qui le prépareront à agir au sein d'un milieu culturel donné. L'étudiant sera ainsi confronté aux technologies, aux méthodologies et aux théories susceptibles de soutenir l'élaboration interdisciplinaire d'un discours sur l'art.

Le programme s'articule autour d'un tronc commun assurant une formation disciplinaire de base. Les cours offrent l'occasion de se familiariser avec les principales méthodes et théories de la discipline et visent leur application principalement dans les champs de l'art moderne et contemporain, des arts et de l'architecture au Québec et au Canada ainsi que dans le secteur de la muséologie et de la diffusion de l'art. Ce baccalauréat assure l'acquisition de compétences nécessaires à la recherche, à la mise en valeur et à la diffusion des œuvres d'art et de l'architecture. Il conduit aux professions reliées à l'histoire de l'art (animation, gestion, critique, etc) et donne accès aux études supérieures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir travaillé dans un domaine d'application de l'histoire de l'art ou avoir une expérience de travail attestée assortie d'un intérêt démontré pour l'histoire de l'art. Le candidat au titre de l'expérience pertinente peut être invité à une entrevue d'orientation.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent. (1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les quatorze cours obligatoires suivants (42 crédits) :

HAR1800	Initiation aux techniques et aux instruments de recherche en histoire de l'art
HAR1805	Analyse des œuvres d'art
HAR1810	L'architecture de l'Antiquité au XVIII ^e siècle
HAR1815	Les arts plastiques en Europe au XIX ^e siècle
HAR1820	Les arts visuels du Moyen-Âge à la Renaissance
HAR1825	Champ des arts visuels au Québec et au Canada
HAR1830	Les arts en Nouvelle-France, au Québec et dans les Canadas avant 1867
HAR1835	Les arts visuels en Occident du XVI ^e siècle au XVIII ^e siècle
HAR1840	Les arts plastiques en Europe de 1905 à 1940
HAR1850	L'architecture aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR1855	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1867 à 1940
HAR1860	Les arts plastiques de 1940 à 1968
HAR1865	L'art depuis 1968
HAR1870	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1940 à 1968

Un cours obligatoire parmi les suivants (trois crédits) :

Note : L'étudiant désirent s'inscrire à la maîtrise en études des arts est invité à suivre au moins deux de ces cours :

HAR2810	Approches historiques et iconographiques en histoire de l'art
HAR2820	Approches sémiologiques des arts visuels
HAR2830	Approches sociologiques des arts visuels
HAR2840	Approches esthétiques des arts visuels

Cheminement A :

•Neuf cours optionnels en histoire de l'art

•Un cours facultaire (FAM) au choix

• Cinq cours libres.

Cheminement B :

• Cinq cours optionnels en histoire de l'art

• Dix cours de concentration.

Cours optionnels parmi les cours suivants :

MÉTHODOLOGIE, THÉORIE ET CRITIQUE

Ce groupe de cours vise l'acquisition des outils et des méthodes propres à la recherche en histoire de l'art et à l'analyse des œuvres d'art.

HAR3800	Écrits et discours d'artiste
HAR3803	Histoire de la critique d'art
HAR3806	Historiographie de l'histoire de l'art

FORMATION DISCIPLINAIRE DE BASE : ARTS VISUELS ET ARCHITECTURE

Ces cours portant sur des corpus d'œuvres définis offrent un aperçu des productions artistiques dans une perspective historique et soulèvent des questions d'interprétation. Ils proposent une réflexion sur les modes de production des connaissances historiques et offrent un champ d'application des méthodes et approches propres à la discipline.

HAR3810	Les arts visuels de la Préhistoire au X ^e siècle
HAR3836	Histoire de l'estampe
HAR3837	Les arts décoratifs en Occident
HAR3838	Les arts amérindiens
HAR3839	Les arts plastiques aux États-Unis avant le XX ^e siècle
HAR3850	L'architecture aux États-Unis des origines à nos jours
HAR552X	Problématiques en architecture ou en art
HAR554X	Aspects de l'art des cultures non occidentales

ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (hors Québec - Canada)

Cet ensemble de cours est l'un des axes de spécialisation du programme de baccalauréat. Il porte sur la spécificité des œuvres et des connaissances reliées à la constitution des pratiques artistiques modernes, contemporaines et actuelles.

HAR2626	Théories et pratiques en art contemporain
HAR3815	L'impressionnisme et le post-impressionnisme
HAR3816	Le romantisme
HAR3817	Le cubisme et l'avant-garde russe
HAR3819	Dada et surréalisme
HAR3820	L'art néoclassique
HAR3841	L'apport des femmes aux arts visuels
HAR3842	Problématiques de la sculpture moderne et contemporaine
HAR3843	Problématiques des réalismes aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR3844	L'art américain au XX ^e siècle
HAR3845	Histoire de la photographie de 1839 à 1915
HAR3860	Histoire de la photographie de 1915 à nos jours
HAR3861	Problématiques de la photographie en art moderne et contemporain
HAR3862	Art et nouvelles technologies
HAR3870	Art actuel

ARTS VISUELS ET ARCHITECTURE AU QUÉBEC ET AU CANADA

Ces cours sont destinés à développer des connaissances sur l'art et l'architecture avec lesquels nous sommes le plus immédiatement familiers et qui trouvent dans cette proximité un champ de recherche privilégié. L'application des méthodes et des outils de la discipline est favorisée par un contact direct avec les œuvres et les monuments.

HAR3831	L'architecture domestique au Québec du XVII ^e au XX ^e siècles
HAR3832	Héritage architectural, conservation et environnement urbain à Montréal
HAR3833	L'art québécois de 1968 à nos jours
HAR3834	L'architecture civile et religieuse au Québec
HAR553X	Problématiques en architecture ou en art québécois et/ou canadien

MUSÉOLOGIE ET DIFFUSION DE L'ART

Cet axe de spécialisation oriente la recherche et la réflexion vers des secteurs d'application propres aux œuvres d'art et aux artefacts patrimoniaux.

Note : L'étudiant désirant s'inscrire à la maîtrise en muséologie est invité à suivre ces cours :

HAM3829	Atelier pratique de critique d'art
HAR3824	Théories, structures et fonctions des musées et des lieux de diffusion
HAR3825	Histoire de l'art et médiations
HAR3826	Le marché de l'art
HAR3827	Les collections et la notion de patrimoine

HAR3828 Exposition et mise en valeur des objets

Cours sur projet

HAM5800	Stage de production
HAM5805	Projet de diffusion
HAM5810	Organisation d'une exposition
HAM5815	L'objet d'art et la photographie

COURS À L'ÉTRANGER

HAM5820	Analyse des œuvres d'art sur le site I
HAM5830	Analyse des œuvres d'art sur le site II

Cours facultaires

FAM1100	Formes et fonctions du spectacle vivant I
FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)
FAM1200	Espace ressource : l'individu
FAM1210	Espace ressource : groupes humains (FAM1200)

CONCENTRATION INTERDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES DES ARTS

Cette concentration peut être choisie dans le cadre du cheminement B.

dix cours choisis comme suit (30 crédits) :

- six cours choisis dans ceux des listes suivantes, soit deux cours dans trois disciplines différentes.
- quatre autres cours choisis dans ces mêmes listes ou parmi les cours d'histoire de l'art.

• Arts plastiques

APL1401	Exploration en dessin A
APL1402	Exploration en dessin B (APL1401)
APL1501	Exploration en couleur A
APL1502	Exploration en couleur B (APL1501)
APL1601	Exploration en sculpture A
APL1602	Exploration en sculpture B (APL1601)
APL1901	L'artiste : ses techniques et ses matériaux
HAR2626	Théories et pratiques en art contemporain

• Danse

DAN1040	Histoire de la danse au XX ^e siècle
DAN2040	Histoire de la danse au Québec
DAN3440	La critique en danse (DAN1040)

• Design de l'environnement

DES1520	Introduction au design de l'environnement
DES2520	Design architectural (DES1520)
DES3520	Design industriel (DES1520)
DES4520	Design urbain (DES1520)
FAM1200	Espace ressource : l'individu
FAM1210	Espace ressource : groupes humains (FAM1200)

• Musique

MUS1004	Atelier d'audition I
MUS1006	Atelier d'audition II
MUS1107	La chanson québécoise
MUS1140	Histoire des civilisations : musique et religion
MUS2107	La chanson populaire française
MUS3107	Histoire du jazz
MUS3140	Ethnomusicologie
MUS4107	Histoire du rock
MUS4331	Organologie

• Théâtre

ETH1052	Initiation au théâtre
ETH1193	Sémiologie de la représentation
ETH1305	Pratique théâtrale au Québec
ETH1400	Théâtre actuel
ETH3040	Scénographie I
FAM1100	Formes et fonctions du spectacle vivant I
FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)

REMARQUES PARTICULIÈRES

Les personnes qui souhaitent, dans le cadre de leur cheminement dans le programme, compléter une concentration de premier cycle en Études féministes (code F002), en Études québécoises (code F007), en Science, technologie et société (code F008) ou en Études ethniques (code F009), ou autres doivent en avertir la direction du programme et se conformer aux modalités d'inscription de la concentration.

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (7099-7602) - MAJEURE EN MUSIQUE (2577)

Ce programme comporte les concentrations suivantes :

- Enseignement (code 7602)
- Pratique artistique (code 7099)
- Majeure en musique (2577)

Le titre de la concentration suivie par l'étudiant apparaîtra sur le diplôme.

GRADE

Bachelier en musique, B.Mus.

SCOLARITÉ

Le programme avec concentration **Enseignement** comporte cent vingt crédits. Le programme avec concentration **Pratique artistique** comporte quatre-vingt-dix crédits.

OBJECTIFS

Le baccalauréat vise la formation de musiciens qui exerceront une action significative dans leur milieu de pratique. Ce programme prépare ou bien à la pratique artistique, ou bien à la carrière en enseignement, de même qu'à la poursuite d'études supérieures.

La concentration Pratique artistique vise la formation de musiciens capables d'appréhender globalement leur rôle dans les situations complexes générées par le milieu musical et d'assumer leur identité propre dans un rapport créatif et significatif à la discipline.

Les étudiants de cette concentration pourront choisir, outre le cheminement régulier, un profil particulier. Le profil Excellence (Honor) offre la possibilité aux étudiants méritants d'inclure à leur cheminement 3 crédits d'activités de deuxième cycle.

Le profil Majeure en musique offre la possibilité de poursuivre la formation dans un domaine complémentaire par le cumul d'une mineure ou d'un certificat dans le but d'obtenir un grade de bachelier. Entre autres, les étudiants qui s'intéressent à une carrière en musicothérapie pourront obtenir un grade de bachelier en musique en complétant la majeure en musique par un certificat en psychologie.

La concentration Enseignement vise la formation des enseignants de musique répondant au profil de compétences établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère). Ainsi, à la fin de leur programme, les diplômés de la concentration seront aptes à enseigner la musique au préscolaire-primaire et au secondaire. Pour exercer leur fonction ils obtiendront, sous recommandation de l'Université, un brevet d'enseignement du Ministère.

CONDITIONS D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.

La concentration Enseignement (7602) est contingentée.

La concentration Pratique artistique (7099) et la Majeure en musique (2577) ne sont pas contingentées.

Cependant, l'admission est fonction du niveau de connaissances théoriques et pratiques suffisantes de la musique, notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'instrument. Ce niveau est évalué par l'audition instrumentale ou vocale du candidat aux tests d'admission.

Régime d'études

La concentration *Enseignement* (7602) doit être suivie à temps complet sauf pour les étudiants détenant déjà un baccalauréat en musique.

À moins qu'ils ne soient déjà détenteurs d'un baccalauréat en musique, les étudiants ne peuvent être admis à temps partiel. Moins de quatre cours par trimestre entraînerait leur exclusion.

L'étudiant est tenu de respecter le cheminement établi par la direction du programme en fonction de son régime d'études (temps complet ou temps partiel). Toute modification doit être approuvée par la direction du programme.

Capacité d'accueil :

Enseignement : Automne : 50; Hiver : 0

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du Ministère ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise. (Voir les règlements pédagogiques particuliers.)

Lecture de textes anglais

Certaines références utilisées dans les cours ne sont disponibles qu'en anglais. L'étudiant a la responsabilité d'acquiescer la capacité de lecture de textes anglais.

Base DEC

DEC en musique

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en musique ou l'équivalent (1). (1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec. (Voir remarque ci-après)

ou

DEC dans une autre discipline

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une autre discipline et posséder des compétences musicales adéquates. (voir remarque ci-après)

ou

Base Expérience

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée, et avoir fait de la musique ou avoir exercé des fonctions dans des domaines reliés à la musique (enseignement, animation culturelle, réalisation de disques ou d'émissions musicales à la radio ou à la télévision, etc.). (Voir remarque ci-après)

ou

Base Études universitaires

Être titulaire d'un **baccalauréat en musique** ou l'équivalent. Pour les candidats détenteurs d'un baccalauréat en musique, certains cours disciplinaires (musique) seront crédités dans la concentration Enseignement.

Tous les candidats de cette catégorie qui font une demande à la concentration *Enseignement* (7602) sont exemptés de tous les tests disciplinaires, c'est-à-dire des tests théoriques et de l'audition instrumentale. Cependant, ils doivent obligatoirement se présenter à l'entrevue de sélection qui les concerne.

La direction du programme de musique se réserve en outre le droit de refuser certains candidats dont les résultats à l'entrevue seraient jugés insatisfaisants.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent. (2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec. (voir remarque ci-après)

REMARQUE POUR TOUTES LES BASES D'ADMISSION SAUF ÉTUDES UNIVERSITAIRES :

Tous les candidats doivent obligatoirement se présenter aux tests d'admission qui, dans leur cas, sont éliminatoires. Le niveau des connaissances musicales, pour cette catégorie de candidats, est l'équivalent du collège II (concentration musique). Ce niveau sera vérifié à l'aide des différents tests d'admission. Les candidats admissibles qui obtiennent un résultat global inférieur à 60 % devront obligatoirement suivre le ou les cours d'appoint identifié(s) par la direction du programme. L'admission sera alors conditionnelle à la réussite de ces cours. La direction du programme de musique se réserve en outre le droit de refuser certains candidats dont les résultats aux tests d'admission seraient jugés insatisfaisants.

MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

L'ensemble des tests disciplinaires en musique comprend les tests théoriques (50 %) et l'audition instrumentale (50 %). Le résultat total de ces différents tests disciplinaires est compilé sur 100 points. Le seuil de réussite global des tests disciplinaires est de 60 %. Une note inférieure à ce seuil de réussite entraîne, selon le cas, soit l'obligation de suivre un ou deux cours d'appoint pertinents, soit le refus d'admission, soit le refus d'accès aux entrevues de sélection pour les candidats de la concentration *Enseignement* (7602).

Seuls les détenteurs d'un diplôme de Baccalauréat en musique ou l'équivalent pourront, et à certaines conditions seulement, être exemptés en partie ou en totalité de ces tests. Pour les candidats de la concentration contingentée *Enseignement* (7602), ces tests disciplinaires sont de l'ordre de la présélection; leur réussite donne accès à la seconde étape des tests d'entrée, c'est-à-dire aux entrevues de sélection.

Tests théoriques : 50 %

Les tests théoriques portent sur les points suivants :

A) Tests relatifs à la formation auditive : 25 %

Test oral : solfège et lecture rythmique
Test écrit : dictée musicale et théorie des accords

B) Test relatif à l'écriture musicale : 25 %

Test écrit : réalisation d'une harmonisation et analyse harmonique

Chaque groupe de tests est noté sur 100 points. La note de passage pour chaque groupe de tests est de 60 %. Une note inférieure au seuil prescrit dans les tests relatifs à la formation auditive entraîne l'obligation de suivre le cours d'appoint MUS0210 Cours d'appoint en techniques de formation auditive (3 crédits - hors programme). Une note inférieure au seuil prescrit dans les tests relatifs à l'écriture musicale entraîne l'obligation de suivre le cours d'appoint MUS0205 Cours d'appoint en techniques d'harmonie (3 crédits - hors programme) ou le cours d'appoint MUS0215 Cours d'appoint en musique populaire (3 crédits - hors programme).

Audition instrumentale : 50 %

L'audition instrumentale se fait devant un ou plusieurs spécialistes de l'instrument concerné.

Pour toutes les concentrations sauf *Pratique artistique* (populaire), veuillez préparer deux ou trois pièces contrastantes de votre choix, le tout d'une durée maximale de quinze minutes.

En *Pratique artistique* (7099) (populaire), veuillez présenter en audition instrumentale un répertoire populaire ou jazz incluant la lecture d'accords chiffrés et une improvisation.

Le jour des tests, vous êtes prié d'apporter vos partitions et votre instrument (sauf dans le cas des gros instruments, des percussions et de la batterie).

Instruments mélodiques : inutile d'emmenner un accompagnateur.

Chant : un accompagnateur sera sur place.

Les résultats de l'audition instrumentale sont notés sur 100 points. Le seuil de réussite est de 60 % pour toutes les concentrations, sauf en *Interprétation* et en *Interprétation musique populaire* pour lesquelles un seuil de 75 % est exigé. Une note inférieure au seuil prescrit entraîne ou bien la nécessité de suivre le cours d'appoint MUS100X *Instrument principal*, ou bien le refus d'admission dans la concentration *Pratique artistique*.

Entrevues de sélection : 100 %

Pour les candidats de la concentration *Enseignement* (7602), ces entrevues constituent une seconde étape de sélection. Ces entrevues sont obligatoires pour toutes les bases d'admission. Elles ne sont accessibles qu'aux candidats qui ont réussi les tests disciplinaires ou qui en ont été exemptés en totalité. Les résultats sont notés sur 100 points. Le seuil de réussite est de 60 %.

L'entrevue est une mise en situation de groupe qui permet aux observateurs qualifiés d'évaluer le degré de pertinence de l'aspiration des candidats à entreprendre des études en enseignement. Par la même occasion, on évalue leurs aptitudes communicatives, leur disposition au raisonnement pédagogique et la cohérence de leur personnalité globale en fonction des attentes du milieu scolaire.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Tronc commun pour toutes les concentrations :

Les 5 cours suivants (12 crédits) :

MUS160X	Pratique collective 1- Grand ensemble (1 cr.)
MUS260X	Pratique collective 2- Grand ensemble (2 cr.) (MUS160X)
MUS3910	Musique, idées et sociétés 1
MUS4910	Musique, idées et sociétés 2 (MUS3910)
MUS5815	Histoire du jazz

et

Instrument classique

Les 9 cours suivants (27 crédits) :

MUS170X	Instrument classique 1
MUS270X	Instrument classique 2 (MUS170X)
MUS370X	Instrument classique 3 (MUS270X)
MUS1710	Principes du langage musical classique 1
MUS2720	Principes du langage musical classique 2 (MUS1710)
MUS1715	Perceptions auditives m. classique 1
MUS2715	Perceptions auditives m. classique 2 (MUS1715)
MUS3710	Analyse classique 1 (MUS2720)
MUS5710	Analyse classique 2 (MUS3710)

ou

Instrument populaire

Les 9 cours suivants (27 crédits) :

MUS180X	Instrument populaire 1
MUS280X	Instrument populaire 2 (MUS180X)
MUS380X	Instrument populaire 3 (MUS280X)
MUS1810	Principes du langage musical populaire 1
MUS2810	Principes du langage musical populaire 2 (MUS1810)
MUS1815	Perceptions auditives m. populaire 1
MUS2815	Perceptions auditives m. populaire 2 (MUS1815)
MUS3810	Analyse populaire 1 (MUS2810)
MUS5810	Analyse populaire 2 (MUS3810)

Concentration Pratique artistique (code 7099)

Les 4 cours suivants (15 crédits) :

MUS1920	Construction identitaire
MUS360X	Pratique collective 3 (MUS260X)
MUS460X	Pratique collective 4 (MUS360X)
MUS605X	Projet de fin d'études (6 cr.) (MUS470X;MUS480X)

Les 3 cours (9 crédits) d'un seul des deux blocs suivants :

Classique

MUS470X	Instrument classique 4 (MUS370X)
MUS570X	Instrument classique 5 (MUS470X)
MUS670X	Instrument classique 6 (MUS570X)

ou

Populaire

MUS480X	Instrument populaire 4 (MUS380X)
MUS580X	Instrument populaire 5 (MUS480X)
MUS680X	Instrument populaire 6 (MUS580X)

Un cours au choix (3 crédits) parmi la liste suivante :

MUS6810	Musique et contre culture
MUS6815	Musiques du monde
MUS6820	Histoire de la chanson francophone

L'étudiant poursuit son cheminement dans l'un des deux profils suivants : Profil Régulier ou Profil Excellence (Honor).

Profil Régulier :

Deux cours au choix (6 crédits) parmi la liste suivante (A) :

MUS660X	Pratique collective 5 (MUS460X)
MUS675X	Instrument complémentaire classique (MUS1920 et (MUS370X ou MUS380X))
MUS685X	Instrument complémentaire populaire (MUS1920 et (MUS370X ou MUS380X))
MUS6710	Contrepoint
MUS6715	Héritage et contemporanéité (MUS5710)
MUS6720	Tonalité élargie (MUS2720)
MUS6725	Principes de composition (MUS2720;MUS2810)
MUS6730	Musique, temps et rythme
MUS6810	Musique et contre culture
MUS6815	Musiques du monde
MUS6820	Histoire de la chanson francophone
MUS6825	Atelier de composition de chansons (MUS2720; MUS2810)

Cours d'ouverture : 6 cours (18 crédits) hors du département de musique.

ou

Profil Excellence (Honor) :

l'étudiant doit avoir complété au moins 75 crédits de ce baccalauréat, en conservant une moyenne égale ou supérieure à 3,5 et avoir l'autorisation de la direction du programme et du sous-comité à l'admission et à l'évaluation (SCAE).

Un cours (3 crédits) de 2^e cycle avec l'accord du SCAE

Un cours au choix (3 crédits) parmi la liste A

Six cours d'ouverture (18 crédits) hors du Département de musique

MAJEURE EN MUSIQUE (CODE 2577)**Les 2 cours suivants (6 crédits) :**

MUS360X	Pratique collective 3 (MUS260X)
MUS460X	Pratique collective 4 (MUS360X)

Le cours suivant (3 crédits) :**•Classique**

MUS470X	Instrument classique 4 (MUS370X)
---------	----------------------------------

•Populaire

MUS480X	Instrument populaire 4 (MUS380X)
---------	----------------------------------

Un cours au choix (3 crédits) parmi la liste suivante :

MUS6810	Musique et contre culture
MUS6815	Musiques du monde
MUS6820	Histoire de la chanson francophone

Trois cours au choix (9 crédits) parmi la liste suivante (B) :

MUS1920	Construction identitaire
MUS3800	Musique et comportement humain
MUS2300	Musique comme outil thérapeutique
MUS4550	Initiation à l'improvisation en musicothérapie
MUS4560	Techniques de base d'accompagnement en musicothérapie
MUS6820	Histoire de la chanson francophone
MUS6810	Musique et contre culture
MUS6710	Contrepoint
MUS6725	Principes de composition (MUS2720; MUS2810)
MUS6730	Musique, temps et rythme
MUS6815	Musiques du monde
MUS6825	Atelier de composition de chansons (MUS2720; MUS2810)

ou tout autre cours choisi avec l'accord de la direction du programme

Concentration Enseignement (code 7602)**Le cours suivant (3 crédits) :**

MUS6815	Musiques du monde
---------	-------------------

Deux cours répartis selon l'instrument principal (6 crédits) :

MUS1511	Initiation aux bois
MUS1512	Initiation aux cuivres
MUS1514	Initiation aux percussions

Bloc des didactiques musicales et de la formation psychopédagogique : les 14 cours suivants (42 crédits)

MUS4701	Fondements de la pédagogie musicale
MUS4805	Didactique de la musique : préscolaire et 1 ^{er} cycle du primaire (MUS4701)
MUS4806	Didactique de la musique : 2 ^e cycle du primaire (MUS4805)
MUS1701	Didactique de la musique au secondaire
MUS4900	Diagnostic et gestion des apprentissages en arts
MUS5621	Enseignement collectif et direction des instruments à vent (MUS1511; MUS1512)
MUS6332	Informatique de la musique à l'école
MUS3800	Musique et comportement humain
ASS2051	Enfants en difficulté d'adaptation
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence
ASC2047	Éducation et pluriethnicité au Québec
ou le cours	
ASC6003	Problématiques interculturelles à l'école québécoise
FAM4004	Atelier de création interdisciplinaire en musique
plus un cours parmi les suivants :	
FAM4002	Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques
FAM4003	Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique
FAM4005	Atelier de création interdisciplinaire en danse

Bloc Formation pratique : les quatre cours suivants (24 crédits)

MUM1003	Stage d'exploration
MUM2023	Stage d'enseignement de la musique au préscolaire-primaire (4 cr.) (MUM1003; MUS4806)
MUM3023	Stage d'enseignement de la musique au secondaire (4 cr.) (MUM2023; MUS5621)
MUM4003	Stage d'intégration professionnelle : enseignement de la musique au préscolaire-primaire (13 cr.) (MUM2023; MUM3023)
ou le cours	
MUM4013	Stage d'intégration professionnelle : enseignement de la musique au secondaire (13 cr.) (MUM2023; MUM3023)

Deux cours au choix (6 crédits), soit un cours dans chacun des blocs suivants :**Bloc Musique (Liste C)**

MUS5802	Musique et neurosciences
MUS470X	Instrument classique 4 (MUS370X)
MUS480X	Instrument populaire 4 (MUS380X)
MUS665X	Activité de synthèse

Bloc Enseignement (Liste D)

MUS4801	Pédagogie musicale active selon Dalcroze (MUS4805)
MUS4804	Pédagogie musicale active selon Orff (MUS4806)
MUS4807	Didactique de la musique : 3e cycle du primaire (MUS4806)
MUS5731	Didactique de la littérature musicale
MUS665X	Activité de synthèse

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Pour les deux concentrations :

- L'étudiant est tenu de respecter le cheminement établi par la direction du programme en fonction de son régime d'étude (temps complet ou temps partiel). Toute modification doit être approuvée par la direction du programme.
- Selon les résultats obtenus au test de classement (lors de l'admission au programme) et sur indication de la direction du programme, un ou plusieurs cours d'appoint doivent obligatoirement être suivis par certains étudiants.
- À son entrée au programme, l'étudiant s'engage dans une seule des deux voies de formation, soit Classique ou Populaire, en concordance avec la nature de sa pratique instrumentale. Dans certains cas, l'étudiant peut bénéficier d'une souplesse des structures de cheminement et migrer vers l'autre voie de formation. L'étudiant a par ailleurs la possibilité de s'initier aux vues de la perspective complémentaire dans le contexte de ses cours optionnels.

Pour la concentration Enseignement uniquement :

- À moins qu'ils ne soient déjà détenteurs d'un baccalauréat en musique, les étudiants de la concentration Enseignement doivent s'inscrire à au moins 12 crédits par trimestre, dont au moins 6 crédits de la concentration Enseignement. Le non respect de cette exigence entraînerait leur exclusion.
- Les étudiants qui suivent les cours des concentrations Enseignement et dont l'instrument principal est un cuivre doivent obligatoirement suivre le cours MUS1511 Initiation aux bois; ceux dont l'instrument principal est un bois doivent suivre le cours MUS1512 Initiation aux cuivres.

Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement**Mesures diagnostiques**

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiantes, étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiante, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiante, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiante, l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.cpfe.uqam.ca>

Echéancier

L'étudiante, l'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiante, l'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du règlement des études de premier cycle, l'étudiante, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiante, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; elle, il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiante, l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'elle, qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiante, étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiante, l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiante, l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études, au trimestre d'automne. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire au(x) cours d'appoint, en fonction des lacunes décelées, et les réussir avec le seuil exigé :

LIN1016 (1 crédit) : Expression orale : compétence communicative

LIN1017 (1 crédit) : Expression orale : la voix

LIN1018 (1 crédit) : Expression orale : morpho syntaxe et lexicale

LIN1019 (1 crédit) : Expression orale : compétence discursive

ou

LIN1020 (3 crédits) : La communication orale pour les futurs enseignants

La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études.

Les cours en français oral font partie du cheminement académique de l'étudiant. Ils sont donc assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Sur recommandation de l'Université, un brevet d'enseignement sera émis aux étudiants qui, au terme de la réussite de ce programme (concentration Enseignement) désirant enseigner la musique au préscolaire/primaire et au secondaire, auront satisfait aux exigences du Ministère à cet égard.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de Permis d'enseigner au Québec une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour de plus amples renseignements sur le Permis d'enseigner au Québec, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet «Autorisation d'enseigner».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

MINEURE EN HISTOIRE DE L'ART (0964)

GRADE

Cette mineure peut-être cumulée à un programme de majeure pour l'obtention d'un grade de bachelier.

SCOLARITÉ

Cette mineure comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Le programme de **mineure en histoire de l'art** vise à fournir aux étudiants une formation complémentaire en histoire de l'art et cherche à atteindre les objectifs suivants :

- développer une vision de l'histoire de l'art par l'acquisition de connaissances sur différentes périodes historiques;
- favoriser une meilleure compréhension et connaissance des œuvres d'art et d'architecture anciennes, modernes et contemporaines;
- se familiariser avec les principales méthodologies à travers des approches interdisciplinaires;
- acquérir les compétences nécessaires au travail de recherche.

CONDITIONS D'ADMISSION

Cette mineure n'est pas contingentée.

Bases d'admission :

Base DEC

Aucune admission n'est possible sur cette base.

ou

Base Études universitaires

Avoir complété 30 crédits d'un programme de baccalauréat ou l'équivalent ou de majeure disciplinaire.

ou

Base Études hors Québec

Aucune admission n'est possible sur cette base.

ou

Base Expérience

Aucune admission n'est possible sur cette base.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Le cours obligatoire suivant (3 crédits) :

HAR1805 Analyse des œuvres d'art

Neuf cours à suivre selon la logique suivante (27 crédits) :

Au moins un cours choisi parmi les suivants :

HAR2810 Approches historiques et iconographiques en histoire de l'art
HAR2820 Approches sémiologiques des arts visuels
HAR2830 Approches sociologiques des arts visuels
HAR2840 Approches esthétiques des arts visuels
HAR3806 Historiographie de l'histoire de l'art

L'étudiant complète son choix de cours parmi ceux des blocs suivants :

Théorie et critique

HAR3800 Écrits et discours d'artiste
HAR3803 Histoire de la critique d'art
HAR3806 Historiographie de l'histoire de l'art

www.registrariat.uqam.ca

Arts visuels et architecture

HAR1810	L'architecture de l'Antiquité au XVIII ^e siècle
HAR1820	Les arts visuels du Moyen-Âge à la Renaissance
HAR1835	Les arts visuels en Occident du XVI ^e siècle au XVIII ^e siècle
HAR1850	L'architecture aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR3810	Les arts visuels de la Préhistoire au X ^e siècle
HAR3836	Histoire de l'estampe
HAR3837	Les arts décoratifs en Occident
HAR3838	Les arts amérindiens
HAR3839	Les arts plastiques aux États-Unis avant le XX ^e siècle
HAR3850	L'architecture aux États-Unis des origines à nos jours
HAR552X	Problématiques en architecture ou en art
HAR554X	Aspects de l'art des cultures non occidentales

Art moderne et contemporain (hors Québec-Canada)

HAR1815	Les arts plastiques en Europe au XIX ^e siècle
HAR1840	Les arts plastiques en Europe de 1905 à 1940
HAR1860	Les arts plastiques de 1940 à 1968
HAR1865	L'art depuis 1968
HAR2626	Théories et pratiques en art contemporain
HAR3815	L'impressionnisme et le post-impressionnisme
HAR3816	Le romantisme
HAR3817	Le cubisme et l'avant-garde russe
HAR3819	Dada et surréalisme
HAR3820	L'art néoclassique
HAR3841	L'apport des femmes aux arts visuels
HAR3842	Problématiques de la sculpture moderne et contemporaine
HAR3843	Problématiques des réalistes aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR3844	L'art américain au XX ^e siècle
HAR3845	Histoire de la photographie de 1839 à 1915
HAR3860	Histoire de la photographie de 1915 à nos jours
HAR3861	Problématiques de la photographie en art moderne et contemporain
HAR3862	Art et nouvelles technologies
HAR3870	Art actuel

Arts visuels et architecture au Québec et au Canada

HAR1830	Les arts en Nouvelle-France, au Québec et dans les Canadas avant 1867
HAR1855	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1867 à 1940
HAR1870	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1940 à 1968
HAR3831	L'architecture domestique au Québec du XVII ^e au XX ^e siècles
HAR3832	Héritage architectural, conservation et environnement urbain à Montréal
HAR3833	L'art québécois de 1968 à nos jours
HAR3834	L'architecture civile et religieuse au Québec
HAR553X	Problématiques en architecture ou en art québécois et/ou canadien

Muséologie et diffusion de l'art

HAM3829	Atelier pratique de critique d'art
HAM5800	Stage de production
HAM5805	Projet de diffusion
HAM5815	L'objet d'art et la photographie
HAR1825	Champ des arts visuels au Québec et au Canada
HAR3824	Théories, structures et fonctions des musées et des lieux de diffusion
HAR3825	Histoire de l'art et médiations
HAR3826	Le marché de l'art
HAR3827	Les collections et la notion de patrimoine
HAR3828	Exposition et mise en valeur des objets

Cours à l'étranger

HAM5820	Analyse des œuvres d'art sur le site I
HAM5830	Analyse des œuvres d'art sur le site II

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS**Approches pédagogiques et encadrement**

Les étudiants inscrits au programme de mineure en histoire de l'art auront également accès aux activités du monitorat de programme.

CERTIFICAT EN ARTS PLASTIQUES (4204)**SCOLARITÉ**

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Le certificat en arts plastiques a pour but d'introduire à la création en arts plastiques par des activités pratiques et théoriques. Cette double approche vise une découverte de l'activité de création et une réflexion sur cette activité. Le programme poursuit un objectif de développement culturel. Il favorise une démarche intuitive à partir d'expérimentations progressives liant les sensations, l'imagination et la sensibilité.

L'interrelation des expériences proposées en dessin, couleur et sculpture fait du certificat une expérience globale de création plastique, où les cours d'atelier sont complétés par une réflexion théorique situant la fonction de l'art dans le processus de personnalisation.

Ce certificat s'adresse aux personnes sans formation artistique antérieure. Les maîtres du primaire en exercice, désirant une initiation aux arts plastiques, pourront également suivre ce certificat en incluant dans leur programme quelques cours se rapportant directement à leur intervention professionnelle. Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès ARTS.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

ou**Base Expérience**

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et manifester un intérêt démontré pour l'initiation aux arts plastiques.

ou**Base Études universitaires**

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit 15 crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou**Base Études hors Québec**

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent. (1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les huit cours suivants (24 crédits) :**Première démarche**

APL1401	Exploration en dessin A
APL1501	Exploration en couleur A
APL1601	Exploration en sculpture A
APL1801	L'art dans la vie A

Note : Les quatre cours de la première démarche doivent être réussis avant l'inscription aux cours de la deuxième démarche.

Deuxième démarche

APL1402	Exploration en dessin B (APL1401)
APL1502	Exploration en couleur B (APL1501)
APL1602	Exploration en sculpture B (APL1601)
APL1802	L'art dans la vie B (APL1801)

ou le cours

APL1901	L'artiste : ses techniques et ses matériaux
---------	---

L'une des deux séries suivantes (deux cours) (6 crédits) :

Note : L'étudiant doit avoir réussi quatre cours (douze crédits) avant de suivre les cours APL1230, APL1701 et APL1702.

Série didactique

APL1230	Développement de l'expression plastique et modes de représentation
APL1240	Didactique de l'expression plastique au primaire

Série atelier

APL1701 Atelier de procédés mixtes A
 APL1702 Atelier de procédés mixtes B (APL1701)
 ou tout autre cours choisi en accord avec la direction du programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Ce programme ne constitue pas une voie d'accès aux autres programmes de premier cycle en arts visuels et médiatiques. Par conséquent, les candidats plus qualifiés seront dirigés vers les autres programmes d'arts visuels et médiatiques. Les étudiants qui sont des enseignants en exercice ont intérêt à s'inscrire aux deux cours de la série didactique, s'ils ne les ont pas déjà suivis antérieurement. Les cours suivis dans ce programme ne sont pas crédités au baccalauréat en arts visuels et médiatiques.

CERTIFICAT EN CRÉATION LITTÉRAIRE (4289)

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme a pour but d'amener les étudiants à :

- se sensibiliser à la spécificité de l'écriture littéraire (poésie, genres narratifs, essais) par l'analyse des types de discours et les pratiques d'écriture;
- explorer les ressources de la langue, les processus d'écriture, les fonctions sociales du texte, la dimension esthétique et le rapport du sujet à l'œuvre;
- développer leurs aptitudes personnelles grâce à une pédagogie favorisant l'apprentissage des techniques d'écriture au moyen d'ateliers pratiques, de cours théoriques et d'un encadrement individualisé.

Par une meilleure connaissance des enjeux du texte littéraire et par les habiletés acquises dans les ateliers pratiques, l'étudiant sera en mesure de produire des textes qui recourent mieux ses objectifs personnels, et d'autre part il sera plus apte à répondre aux conditions des institutions culturelles. Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès ARTS.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le Test de français écrit de l'UQAM. Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir une expérience attestée de l'écriture journalistique, de la poésie ou de la prose littéraire ou avoir travaillé dans le monde de l'édition, du spectacle, pendant au moins six mois.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent. (1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Note : Les étudiants admis dans le programme à l'hiver ne peuvent terminer le certificat en deux trimestres.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les quatre cours suivants (15 crédits) :

Dès sa première inscription au programme, l'étudiant doit suivre le cours LIT1250 ou le cours PSY2112.
 ELM3050 Élaboration de projet-production (6 cr.) (LIT2250)
 LIT1250 Théorie de la création littéraire
 LIT2250 Atelier d'écriture I
 PSY2112 Individu créateur et l'entraînement à la créativité
 Note : Le cours ELM3050 s'étend sur deux trimestres.

Deux ateliers parmi les suivants (6 crédits) :

EDM3810 Techniques d'écriture télévisuelle
 ETH2010 Écriture dramatique I
 LIT2003 Pratiques littéraires I
 LIT3115 Atelier d'écriture en littérature de jeunesse
 LIT3250 Atelier d'écriture II (LIT2250)
 LIT3260 Atelier d'écriture radiophonique
 LIT3800 Atelier d'écriture populaire I

deux cours complémentaires parmi les suivants (6 crédits) :

HIS4551 Les idéologies au Québec
 HIS4579 Histoire et littérature au Québec
 LIT1608 Corpus québécois
 LIT1618 Corpus français
 LIT1920 Best-sellers
 LIT300X Corpus d'auteur
 LIT3730 Enjeux du roman québécois
 LIT4155 Bande dessinée
 LIT4160 Régions et frontières du fantastique
 LIT4265 Roman policier
 LIT5440 Littérature et paralittérature
 LIT5450 Robots et automates dans la littérature d'imagination
 PSY3032 Psychologie de la communication
 SOC1900 Sociologie de la production culturelle
 ou tout autre cours ayant des liens étroits avec le certificat, choisi avec l'accord de la direction du programme.

Un autre cours complémentaire, choisi avec l'accord de la direction du programme (3 crédits).

CERTIFICAT EN FRANÇAIS ÉCRIT (4117)

NOTE : Les admissions à ce programme sont suspendues temporairement à compter du trimestre d'hiver 2010.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme d'études s'adresse aux personnes qui, à des titres divers, sont confrontées à la langue écrite comme moyen de communication (cadres, fonctionnaires, secrétaires, journalistes, rédacteurs de textes, etc.) ou comme objet même de leur profession (correcteurs d'épreuves, lecteurs, éditeurs, etc.). Le programme vise à donner aux étudiants les connaissances de base en français écrit et un cadre pratique et conceptuel permettant un meilleur exercice de leur profession. Il vise spécifiquement à :

1. Permettre à une clientèle désireuse d'améliorer sa performance en français écrit de développer des habiletés permettant d'appliquer des connaissances en situation d'écriture. Ce sous-objectif est couvert par les cours obligatoires.
2. Faire en sorte que ce certificat soit le point de départ d'une réflexion sur la langue en permettant à l'étudiant d'approfondir ses connaissances pour élargir sa vision des phénomènes linguistique et littéraire. Ce sous-objectif est couvert, sur le plan de la pratique, par les ateliers d'écriture et, sur le plan de la théorie, par les cours facultatifs qui touchent à l'étude de la linguistique descriptive et des corpus littéraires.

Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès ARTS.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme n'est pas contingenté.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir travaillé dans un domaine relié à la littérature (enseignement, édition, librairie, journalisme, traduction, publicité, administration, secrétariat, etc.).

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.
(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les quatre cours suivants (12 crédits) :

LIT1006	Écriture et norme grammaticale I
LIT1015	Communication écrite I
LIT2006	Écriture et norme grammaticale II (LIT1006)
LIT2015	Communication écrite II (LIT1015)

Cinq cours choisis parmi les suivants, en fonction des objectifs poursuivis (15 crédits) :**Amélioration du français**

LIN1009	Apprentissage de la grammaire du français écrit I
LIT1070	Initiation pratique au travail de recherche
LIT2251	Atelier de rédaction

Spécialisation

LIN2011	Histoire de la grammaire française (LIN1009 ou l'équivalent)
LIT1325	Stylistique littéraire (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430; LIT1555 . Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT2018	Révision et édition de textes

Développement de l'autonomie par rapport à la correction de la langue

LIN2009	Apprentissage de la grammaire du français écrit II (LIN1009 ou réussite au test)
LIN3019	Grammaire et réécriture (LIN2009)

Découverte des structures synchroniques et diachroniques de la langue française

LIN1750	Histoire de l'orthographe du français
LIN1984	La magie des mots
LIN2150	Histoire sociopolitique du français

Intégration d'une pratique des genres littéraires

EDM2650	Initiation à l'écriture journalistique
LIT3940	Atelier de poésie I (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430; LIT1555 . Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT3950	Atelier de prose I (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430; LIT1555 . Pour le certificat en français écrit : aucun.)

Réflexion sur les notions grammaticales et stylistiques des textes

LIN2442	Traduction et stylistique comparée du français et de l'anglais
LIT1000	Stylistique du français administratif et commercial
LIT1313	Stylistique du français scientifique et technique

Familiarisation avec de grands textes littéraires

LIT1608	Corpus québécois
LIT1618	Corpus français

ou tout autre cours ayant des liens étroits avec le certificat, choisi avec l'accord de la direction du programme.

Un cours choisi avec l'accord de la direction du programme, dans une discipline ayant des liens étroits avec le français écrit : communication, linguistique (sauf les cours de langues), littérature (3 crédits)**RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS****Approches pédagogiques**

Le programme vise à un équilibre entre les enseignements de type magistral et ceux de type atelier, notamment dans les cours obligatoires, où les règles fondamentales de la grammaire et de la rédaction sont mises en pratique par de nombreux exercices en classe ou à la maison.

CERTIFICAT EN HISTOIRE DE L'ART (4164)**SCOLARITÉ**

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Le certificat de premier cycle en histoire de l'art est conçu pour offrir une formation générale en histoire de l'art.

Quatre objectifs sont poursuivis par ce programme :

- développer une vision de l'histoire de l'art par l'acquisition de connaissances sur différentes périodes historiques;
- favoriser une meilleure compréhension et connaissance des œuvres d'art et d'architectures anciennes, modernes et contemporaines;
- connaître et comprendre les principales méthodologies de travail en histoire de l'art;
- acquérir les compétences nécessaires au travail de recherche.

Ce programme permet également à l'étudiant de compléter sa formation par un cours au choix parmi les axes suivants : théorie et critique, arts visuels et architecture, art moderne et contemporain (hors Québec-Canada), arts visuels et architecture au Québec et au Canada, muséologie et diffusion de l'art.

Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès ARTS.

CONDITIONS D'ADMISSION

Ce programme n'est pas contingenté.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir travaillé dans un domaine d'application de l'histoire de l'art ou avoir une expérience de travail attestée assortie d'un intérêt démontré pour l'histoire de l'art.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent
(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Neuf cours choisis parmi les suivants (27 crédits) :

HAR1800	Initiation aux techniques et aux instruments de recherche en histoire de l'art
HAR1805	Analyse des œuvres d'art
HAR1810	L'architecture de l'Antiquité au XVIII ^e siècle
HAR1815	Les arts plastiques en Europe au XIX ^e siècle
HAR1820	Les arts visuels du Moyen-Âge à la Renaissance
HAR1825	Champ des arts visuels au Québec et au Canada
HAR1830	Les arts en Nouvelle-France, au Québec et dans les Canadas avant 1867
HAR1835	Les arts visuels en Occident du XVI ^e siècle au XVIII ^e siècle
HAR1840	Les arts plastiques en Europe de 1905 à 1940
HAR1850	L'architecture aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR1855	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1867 à 1940

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

HAR1860	Les arts plastiques de 1940 à 1968
HAR1865	L'art depuis 1968
HAR1870	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1940 à 1968
HAR2810	Approches historiques et iconographiques en histoire de l'art
HAR2820	Approches sémiologiques des arts visuels
HAR2830	Approches sociologiques des arts visuels
HAR2840	Approches esthétiques des arts visuels

Un cours optionnel choisi parmi les suivants (3 crédits) :

HAM5810	Organisation d'une exposition
HAM5815	L'objet d'art et la photographie
HAM5820	Analyse des œuvres d'art sur le site I
HAM5830	Analyse des œuvres d'art sur le site II
HAR2626	Théories et pratiques en art contemporain
HAR3800	Écrits et discours d'artiste
HAR3803	Histoire de la critique d'art
HAR3806	Historiographie de l'histoire de l'art
HAR3810	Les arts visuels de la Préhistoire au X ^e siècle
HAR3815	L'impressionnisme et le post-impressionnisme
HAR3816	Le romantisme
HAR3817	Le cubisme et l'avant-garde russe
HAR3819	Dada et surréalisme
HAR3820	L'art néoclassique
HAR3824	Théories, structures et fonctions des musées et des lieux de diffusion
HAR3825	Histoire de l'art et médiations
HAR3826	Le marché de l'art
HAR3827	Les collections et la notion de patrimoine
HAR3828	Exposition et mise en valeur des objets
HAR3831	L'architecture domestique au Québec du XVII ^e au XX ^e siècles
HAR3832	Héritage architectural, conservation et environnement urbain à Montréal
HAR3833	L'art québécois de 1968 à nos jours
HAR3834	L'architecture civile et religieuse au Québec
HAR3836	Histoire de l'estampe
HAR3837	Les arts décoratifs en Occident
HAR3838	Les arts amérindiens
HAR3839	Les arts plastiques aux États-Unis avant le XX ^e siècle
HAR3841	L'apport des femmes aux arts visuels
HAR3842	Problématiques de la sculpture moderne et contemporaine
HAR3843	Problématiques des réalismes aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR3844	L'art américain au XX ^e siècle
HAR3845	Histoire de la photographie de 1839 à 1915
HAR3850	L'architecture aux États-Unis des origines à nos jours
HAR3860	Histoire de la photographie de 1915 à nos jours
HAR3861	Problématiques de la photographie en art moderne et contemporain
HAR3862	Art et nouvelles technologies
HAR3870	Art actuel
HAR552X	Problématiques en architecture ou en art
HAR553X	Problématiques en architecture ou en art québécois et/ou canadien
HAR554X	Aspects de l'art des cultures non occidentales

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Approches pédagogiques, encadrement et évaluation

Les approches pédagogiques, l'encadrement et les modalités d'évaluation ont les mêmes que celles du programme de baccalauréat en histoire de l'art. Les étudiants inscrits au programme de certificat auront également accès aux activités du monitorat de programme.

CERTIFICAT EN PÉDAGOGIE DE LA DANSE EN MILIEU DU LOISIR (CODE À DÉTERMINER)

Sous réserve d'approbation par les instances concernées.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Ce programme est conçu pour offrir une formation polyvalente aux enseignants de la danse en milieu du loisir au-delà des genres ou styles de danse. Cette formation de base en pédagogie vise à développer

des compétences dans plusieurs sphères de la profession et peut être envisagée dans la double perspective de formation, tant initiale que continue. Plus précisément, elle permettra d'acquérir des connaissances en danse par des cours pratiques et théoriques tels que l'éducation somatique et l'analyse fonctionnelle et qualitative du mouvement, l'anatomie, l'histoire et la psychologie du développement. Elle permettra également d'acquérir les connaissances essentielles en lien avec le processus d'apprentissage, la relation d'enseignement, les stratégies pédagogiques, les rudiments de la planification de cours, l'exploration des rapports de la danse avec la musique, les éléments de réflexion sur la transmission d'une technique corporelle et artistique et l'expérimentation pratique en contexte de stage en milieu du loisir. Cette formation prendra en compte les dimensions sociale, cognitive et affective par la possibilité de réseautage et de développement professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Ce programme n'est pas contingenté.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique linguistique de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en danse ou l'équivalent et avoir atteint le niveau intermédiaire en danse.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir atteint le niveau intermédiaire en danse.

ou

Bases Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission et avoir atteint le niveau intermédiaire en danse.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent et avoir atteint le niveau intermédiaire en danse.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Validation du niveau intermédiaire en danse

Le candidat sera convié à une audition permettant d'évaluer son niveau en danse ainsi que le potentiel de transmission. Dans ce cadre, un court entretien permettra de connaître la motivation du candidat pour entrer dans le programme.

Régime d'études et durée maximale des études

Les admissions à ce programme à temps complet ou à temps partiel ont lieu à l'automne seulement.

Exceptionnellement, il est possible d'être admis au programme au trimestre d'hiver à temps partiel seulement, sous réserve de l'autorisation de la direction du programme.

La durée maximale des études est de trois trimestres, soit un an, à temps complet, et de douze trimestres, soit quatre ans, à temps partiel.

COURS À SUIVRE

Passerelles

Les candidats intéressés à poursuivre leurs études au baccalauréat en danse pourront se voir reconnaître un certain nombre de cours du certificat avec l'autorisation de la direction du programme.

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les neuf cours obligatoires suivants (27 crédits) :

DAN1022	Fondements du mouvement selon l'éducation somatique
DAN1033	Le mouvement dansé
DAN1040	Histoire de la danse au XX ^e siècle
DAN2061	Laboratoire d'apprentissage en danse; créer, interpréter, apprécier
DAN3055	L'enseignement de la classe technique
DAM6001	Activité de synthèse
DAM6301	Stage d'enseignement en milieu récréatif (Pour l'étudiant du baccalauréat en danse : aucun préalable. Pour l'étudiant du certificat inscrit à temps partiel : préalable DAM6001; l'étudiant à temps complet devra être inscrit simultanément au DAM6001.)
KIN2660	Introduction à l'étude kinésiologique de la danse
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence

Un cours au choix parmi les suivants (3 crédits) :

DAN250X	Atelier pratique en danse
DAN3080	Introduction à l'écriture chorégraphique
DAN404X	Improvisation à la manière de...
DAM500X	Atelier intensif
DAN5288	Production et mise en marché d'un événement
DAM6431	Stage d'enseignement en milieu récréatif et professionnel

Ou tout autre cours avec l'accord de la direction du programme.

Note à propos du cheminement :

Les étudiants sont fortement encouragés à s'inscrire aux cours selon la séquence qui sera proposée par la direction du programme.

Quatre cours choisis parmi les suivants (12 crédits) :

HAR4350	Corpus de cinéma québécois
LIT2845	Lecture de scénario
LIT285X	Dans l'atelier des cinéastes
LIT4550	Corpus de cinéma I
LIT4551	Corpus de cinéma II
LIT455X	Corpus de cinéma III
LIT450X	Lecture de films
LIT4810	Littérature et nouvelles technologies
LIT5670	Littérature et cinéma

ou tout autre cours ayant des liens étroits avec le certificat, choisi avec l'accord de la direction du programme.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- Le cours KIN2660 Introduction à l'étude kinésiologique de la danse est un cours-année (automne-hiver).
- Conditions d'accès du cours DAM6001 : l'étudiant devra avoir réussi 12 crédits du programme de certificat en pédagogie de la danse en milieu du loisir.
- Conditions d'accès du cours DAM6301 : l'étudiant devra être inscrit ou avoir complété le cours DAM6001 et doit obtenir l'autorisation de la direction du programme avant d'amorcer ce stage d'enseignement en milieu récréatif.

CERTIFICAT EN SCÉNARISATION CINÉMATOGRAPHIQUE (4327)**SCOLARITÉ**

Ce programme comporte trente crédits.

OBJECTIFS

Le certificat en scénarisation cinématographique a pour objet de donner aux étudiants une formation théorique et pratique en analyse et écriture de scénario. Il vise à :

- une sensibilisation au texte filmique en général, dans sa réalité cinématographique;
- une connaissance de la spécificité de l'écriture scénaristique;
- l'apprentissage de techniques propres à la scénarisation au moyen d'ateliers pratiques.

Note : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès ARTS.

CONDITIONS D'ADMISSION**Le programme n'est pas contingenté.**

Il n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

ou

Base Expérience

Posséder des connaissances appropriées et être âgé d'au moins 21 ans.

ou

Base Études universitaires

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

Base Études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (1) de scolarité ou l'équivalent.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les cinq cours suivants (18 crédits) :

LIT1855	Atelier de scénarisation
LIT2840	Intrigue et scénario
LIT2850	Visionnement et analyse de scénarios
LIT3855	Adaptation cinématographique (LIT1855)
LIT3990	Projet de scénario (6 cr.)

Note : Le cours LIT3990 Projet de scénario (6 crédits) se poursuit sur deux trimestres, de janvier à juin.

